© Denis Erroyaux

# rapport annuel 2011

CIRÉ

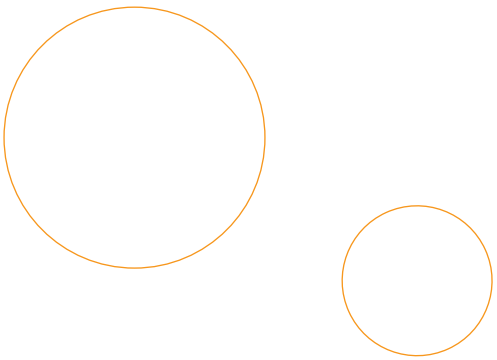

**«Les crises politiques se multiplient où nous les attendons le moins. L'imprévisibilité est devenue la règle. En même temps, la crise économique mondiale, assortie d'un niveau élevé de chômage, crée une incertitude et une angoisse largement répandues. Le populisme ainsi que certains éléments des médias exploitent la crainte et l'insécurité pour faire des étrangers des boucs émissaires, s'efforçant de faire adopter des politiques restrictives, et répandant le racisme et la xénophobie.»**

António Guterres, Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, 7 décembre 2011.

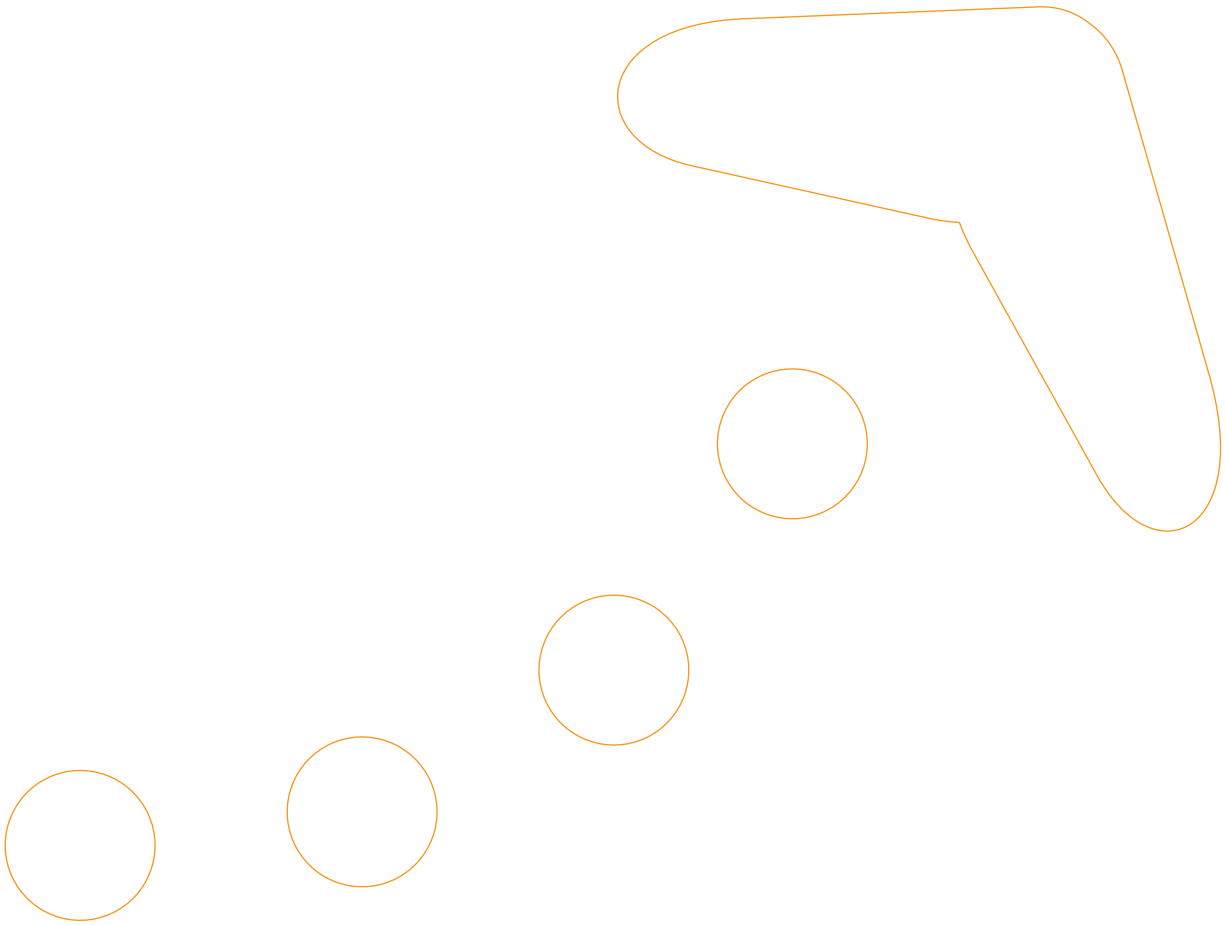

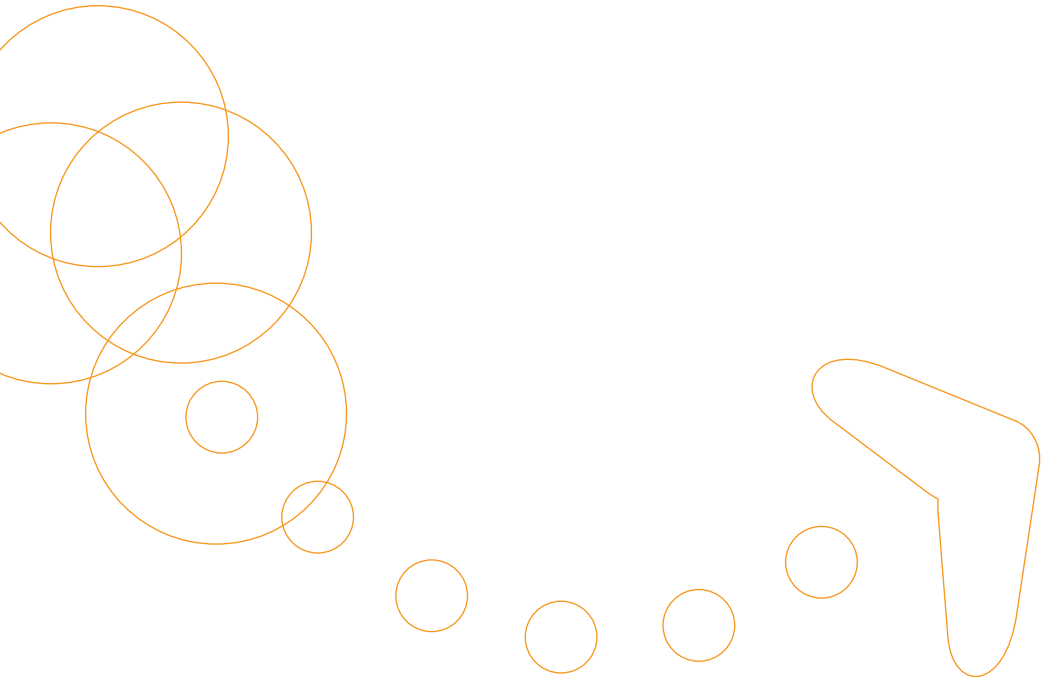

# Sommaire


Le CIRÉ, Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers 6

Préambule 10

Politiques migratoires: analyser les enjeux et défendre les droits des migrants 12

Séjour et regroupement familial : veiller à une plus grande sécurité juridique 16

Accueil des demandeurs d'asile : garantir le droit à l'accueil 22

Structure d'accueil des demandeurs d'asile: garantir l'accompagnement des personnes 26

Asile et protection : défendre les droits et des procédures de qualité 30

La «problématique rom» 36

Intégration: poursuivre le travail sur la question de l'accueil des primo-arrivants 38

Logement : faciliter l'accès à la propriété et initier des projets solidaires 44

École: apprendre le français par la découverte 48

Travail, équivalences et formations : informer et accompagner les personnes 52

Enfermement et expulsions: lutter contre les politiques injustes 58

Retour volontaire: soutenir une politique et un accompagnement de qualité 62

Accueil général: informer et orienter les migrants dans un contexte de restriction des droits 66

Communication et sensibilisation : diversifier les outils au service des activités 70

# Le CIRÉ, Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

**Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 23 associations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à l'accueil des demandeurs d'asile, à la reconnaissance des réfugiés, à la lutte contre leur enfermement, à l'accueil réservé aux étrangers et aux politiques migratoires dans leur ensemble.**

## La réflexion et l'action politique

En 2011, les domaines d'action du CIRÉ se sont déclinés en six thématiques aux objectifs spécifiques :

- «Politiques migratoires» : construire des politiques d'immigration humaines et respectueuses des droits de l'Homme.
- «Séjour et regroupement familial» : défendre une politique de séjour et un droit au regroupement familial de qualité.
- «Accueil des demandeurs d'asile et retour volontaire»: défendre une politique d'accueil et de retour de qualité, basée sur l'attention portée aux besoins spécifiques des demandeurs d'asile.
- «Asile et protection» : défendre et promouvoir une politique de protection belge et internationale de qualité.
- «Intégration» : favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en Belgique.
- «Enfermement et expulsions» : lutter contre les politiques d'enfermement et d'expulsion des étrangers.

Chaque thématique est pilotée par un expert politique. Cet expert mène le travail de réflexion et d'action politique lié à ses matières.

## Les services aux publics

Le CIRÉ assure également des services aux publics concernés par ses domaines d'actions :

- Le service «Accueil des demandeurs d'asile» coordonne une structure d'accueil en logements individuels.
- Le service «Accueil général» informe et oriente les publics (étrangers, demandeurs d'asile, réfugiés) et les organisations dans les domaines d'intervention de l'association.
- Le service «Travail, équivalences et formations» aide les personnes à obtenir une équivalence de diplôme, met en œuvre des formations et agit pour l'insertion professionnelle des migrants.
- Le service «Logement» aide les étrangers, les demandeurs d'asile et les réfugiés à trouver un logement adéquat à un prix abordable.
- L'école assure des cours de français langue étrangère pour les réfugiés et les étrangers.

## L'organisation interne au CIRÉ

Le CIRÉ est donc organisé autour de thématiques et de services. La direction de l'association est composée d'une direction générale, d'une direction adjointe et d'une direction administrative. Le service administratif s'occupe de la gestion de l'association.

Le service «Communication et sensibilisation» met en œuvre les activités d'information et de communication de l'association (sensibilisation, relations avec les médias, interventions lors de débats et conférences, animations scolaires...).

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an pour évaluer le travail accompli, décider des priorités d'action pour l'année suivante et examiner les comptes.

Le Conseil d'administration fait fonction de commission politique : la plupart des associations membres y sont représentées. Il se réunit mensuellement et délibère sur la ligne politique du CIRÉ.

Le Bureau se réunit quand des questions administratives, financières ou institutionnelles doivent être traitées.

**Le CIRÉ en 2011, c'est une équipe de 37 salariés auxquels s'ajoutent 1 personne sous statut ALE et 4 volontaires. Un total de 42 personnes pour assurer les missions et la gestion de l'association.**

## Les organisations membres du CIRÉ

| | Membre de l'AG | Membre du CA |
|---|---|---|
| Aide aux personnes déplacées (APD) | ● | ● |
| Amnesty international | ● | |
| Association pour la défense du droit des étrangers (ADDE) | ● | ● |
| Cap migrants | ● | |
| Caritas international | ● | ● |
| Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG) | ● | ● |
| Centre social protestant | ● | ● |
| Convivium | ● | ● |
| Croix-Rouge francophone de Belgique | ● | ● |
| CSC Bxl-Hal-Vilvorde | ● | ● |
| Équipes populaires | ● | |
| FGTB de Bruxelles | ● | ● |
| Interrégionale wallonne FGTB | ● | ● |
| Jesuit refugee service-Belgium (JRS) | ● | ● |
| Justice et paix | ● | |
| Médecins du Monde | ● | ● |
| Mentor-escale | ● | ● |
| Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX) | ● | ● |
| Mouvement ouvrier chrétien (MOC) | ● | ● |
| Présence et action culturelles (PAC) | ● | ● |
| Point d'appui | ● | |
| Service social de Solidarité socialiste (SESO) | ● | ● |
| Service social juif (SSJ) | ● | ● |

Le travail accompli par le CIRÉ n'est possible que grâce à l'implication active et permanente de ses organisations membres.

## Sont membres de l'Assemblée générale les personnes physiques suivantes :

- Fabrice Epis (également membre du Conseil d'administration)
- Serge Noël
- France Blanmailland

Le Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR) est invité permanent à l'Assemblée générale comme au Conseil d'administration du CIRÉ.

## Le CIRÉ est membre des organisations suivantes :

- Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR)
- Forum asile et migrations (FAM)
- MIGREUROP (réseau européen contre «l'Europe des camps»)
- Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH)
- European Council on Refugees and Exiles (ECRE)

Il est également invité permanent à la Plate-forme Mineurs en exil.

### Le CIRÉ

**Le CIRÉ est une association sans but lucratif, reconnue comme service d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

# Préambule

**2011 : année paradoxale, totalement bloquée politiquement du côté du gouvernement mais avançant à pas de géants du côté du Parlement, en trouvant des majorités alternatives improbables pour voter des lois toujours plus restrictives en matière d'asile, d'accueil et de regroupement familial.**

**Et le ton des débats parlementaires sera le même que le ton de l'accord de gouvernement en matière d'asile et d'immigration : un leitmotiv domine, c'est l'idée qu'il y a des abus de tous côtés et que la lutte contre ces abus est l'objectif premier et central...**

**Tout cela n'augure rien de bon pour l'avenir et crée le réflexe de juste résister pied à pied au grignotage des droits de certaines catégories d'étrangers, ce qu'il faut certainement faire mais qui ne suffira en aucune façon : cette période sombre qui s'annonce doit surtout nous inciter à accélérer le processus de réflexion prospective pour dégager un autre paradigme sur les questions de politique migratoire, d'autres voies plus efficaces pour s'attaquer aux injustices du monde qui poussent ou attirent les migrants sur les chemins de l'exil.**

**À noter aussi : avec 2011, la «question rom» s'invite sur l'espace public à Bruxelles et donc - enfin diront certains - dans notre pratique ! Et en toile de fond, c'est la question de la grande pauvreté européenne, transnationale, qui se donne à voir : les Roms en sont les victimes les plus visibles mais loin d'être les seules. Et puis eux, ils ont «l'audace» d'utiliser la libre circulation mise en place pour les populations des États membres alors que la grande pauvreté a plutôt tendance à assigner à résidence...**

## Au niveau politique, que retenir de 2011 ?

Côté «Politiques migratoires», nous relevions en 2010 que le CIRÉ avait enfin acquis l'expertise nécessaire pour investir ces questions et tenter, avec les syndicats, d'infléchir les contenus de ces directives et leur transposition en droit belge dans le sens de plus de droits pour les travailleurs migrants. Mais nous pointions que l'enjeu principal était de créer un rapport de force suffisant pour permettre de changer ces textes. Un an et dix interpellations plus tard, pas sûr que nous ayons un meilleur rapport de force, même si nous pouvons mettre à notre actif l'émergence et puis la stimulation et l'alimentation d'une coalition européenne sur ces questions. Mais, à ce stade, elle n'est pas suffisamment formalisée et structurée. Nous avons certainement intérêt à rediscuter stratégie avec nos partenaires et à tenter de conforter son existence.

Côté «Séjour», sans surprises, encore énormément de boulot de suivi de la régularisation en cours et de rediscussion avec l'Office des étrangers et le cabinet à propos de nombreux dossiers transmis par les sans-papiers, les associations et les avocats... Un tableau toujours plus noir en matière de régularisation par le travail : l'inspection des travailleurs étant devenue systématique, elle a retardé d'autant plus l'arrivée des réponses... Ce qui a eu pour conséquence de décourager une série de patrons. Espérons que le processus d'évaluation qui a enfin démarré permettra de rebondir. Quant au regroupement familial, ce chantier a démarré en fanfare puisque le droit au regroupement familial a été drastiquement limité par une loi votée en 2011, sans même décider de mesure transitoire.

Côté «Accueil des demandeurs d'asile», la crise encore et toujours, comme un trou noir qui absorbe les énergies et poursuit son travail de sape. Parler qualité de l'accueil devient presque un gros mot quand autant de demandeurs d'asile sont tout simplement à la rue... Tenir des permanences pour aider les non-désignés à faire valoir leurs droits et participer au consortium SOS Accueil a été notre réponse politico-pratique au marasme de l'accueil. Et puis à noter aussi, trois journées de réflexion avec les membres autour de notre vision politique de l'accueil qui ont été des moments bien intéressants.

Côté «Protection», poursuite de la tendance à la hausse des demandes d'asile et réplique cinglante du politique qui réaffirme sa vision «20% de reconnaissance veut dire 80% de fraudeurs» et, partant de là, n'a aucun état d'âme à restreindre l'accès à la protection en accélérant le traitement des dossiers et en instaurant une liste de pays sûrs qui est, pour nous, une fausse «bonne idée». Seule embellie dans le ciel : l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'Homme à Strasbourg dans l'affaire M.S.S.. Si cela pouvait seulement sonner le glas de ce règlement «Dublin» aveugle et inéquitable... Là aussi, c'est mal parti : alors que de nouveaux conflits éclatent dans le monde et que le besoin de protection n'a certainement pas décru, la Belgique et d'autres États membres laissent entendre qu'au regard des restrictions budgétaires qu'ils connaissent, ils ne pourront plus être aussi «généreux»... Rappeler à qui veut l'entendre que la Belgique et l'Europe ne sont pas si «généreuses» et que le gros du besoin de protection s'écoule ailleurs dans le monde est parfaitement inaudible.

Côté «Intégration», le CIRÉ a terminé et mis en ligne tous les cahiers de matière du *Vivre en Belgique* sauf deux d'entre eux qui seront finalisés en 2012. Le relevé statistique de fréquentation du site web nous montre qu'ils sont fréquemment utilisés, ce qui nous réjouit. La mise en place d'une politique d'accueil des primo-arrivants à Bruxelles et en Wallonie chemine doucement mais d'une façon qui nous étonne : les deux majorités fonctionnent sans vraiment organiser de temps de concertation publique ni parlementaire sur la question, et donc, en nous prononçant chaque fois sur l'état du dossier, nous avons l'impression d'être un peu comme un chien dans un jeu de quilles... La production *L'intégration pas à pas* qui fait le point sur la question de l'intégration est terminée mais cette problématique ayant été politiquement peu abordée par le CIRÉ jusqu'ici, nous avons pris conscience de ce que la question doit d'abord être débattue en interne, avec les organisations membres, avant d'être portée à l'extérieur. C'est au menu pour 2012 !

Enfin, côté «Lutte contre l'enfermement», pas de perspectives réjouissantes non plus... Vigilance et interpellations politiques chaque fois que nécessaire mais peu d'espace pour essayer de gagner des droits pour les étrangers qu'on se permet d'enfermer. Heureusement, nous avons pu bien avancer sur la sensibilisation en exploitant le film *Illégal* puisque nous avons encore porté pas moins de 48 animations-débats cette année ! Il va falloir hélas trouver un autre support. Par contre, le cheminement intellectuel sur le corollaire du non-enfermement qui est la libéralisation du droit de circuler et de s'établir avance au sein de l'équipe et le débat va donc pouvoir être ouvert avec les membres.

## Au niveau des services, que retenir de 2011 ?

L'école a pleinement bénéficié de la recherche pédagogique qui l'a amenée à découvrir une nouvelle méthode d'apprentissage. Petit à petit, la réflexion et les projets pédagogiques autour de l'accueil des primo-arrivants la contaminent et un beau projet d'échange entre les élèves sur les pratiques sociales et culturelles en vigueur dans leurs pays respectifs est en cours.

Le service «Logement» a vu son action dopée par le renfort de l'équipe (un temps-plein en plus) et a donc pu poursuivre la dissémination active de ses groupes d'épargne collective tout en suivant encore bon nombre de familles, en organisant des rencontres citoyennes avec les familles et en poursuivant le développement politique et pratique des Community Land Trust.

Le grand chantier du service «Accueil des demandeurs d'asile» a porté sur la consolidation du partenariat avec les ONG membres du projet : nous indiquions en 2010 que le bateau tanguait avec la crise de l'accueil et les restrictions via des instructions qui mettaient nos partenaires à mal administrativement, financièrement mais aussi en mal de sens. Stabiliser le bateau et arriver à re-dégager du sens au travers des nouvelles instructions a été au cœur du travail de 2011.

Le service «Accueil général» prend de plein fouet les conséquences des restrictions apportées aux différents segments des politiques d'accueil, d'asile, de regroupement familial et la fin de l'opération de régularisation, avec son cortège de déboutés ne sachant plus vers où se tourner et vivant dans des conditions matérielles de plus en plus précaires. Le mot se passe, entre les migrants et dans certains services, que le CIRÉ peut peut-être quelque chose pour eux et l'afflux de personnes est en forte augmentation...

Le service «Travail, équivalences et formations» a atteint sa vitesse de croisière et développé pleinement sa double mission d'accompagnement individuel en matière d'équivalences de diplômes ainsi que de formation et d'organisation de séances d'information collectives à destination des migrants comme des travailleurs sociaux.

Et enfin, last but not least, le service «Communication» a vu grand avec la création «home made» du nouveau site web tout en poursuivant la réalisation de *migrations|magazine*, en pondant des communiqués de presse à tour de bras, des outils pédagogiques et en montant des actions diverses à la demande des services et des experts... On est donc à un tournant où il faut soit augmenter l'équipe - ce qui n'est pas possible matériellement -, soit réduire la voilure, sous peine d'en épuiser complètement les travailleurs.

Fred Mawet - Directrice du CIRÉ

# Politiques migratoires : analyser les enjeux et défendre les droits des migrants

**Contribuer à construire des politiques d'immigration humaines et respectueuses des droits de l'Homme est un des objectifs que le CIRÉ se fixe à travers cette thématique. Comprendre et analyser les politiques migratoires belges et européennes, en saisir les enjeux et les interactions avec d'autres politiques et chercher des alternatives aux politiques actuelles sont au cœur de notre action dans ce domaine.**

## Un large champ de vision

La thématique «Politiques migratoires» vise à contribuer, par un travail de réflexion, de sensibilisation, d'interpellation et de plaidoyer, à un renforcement des droits des migrants et en particulier des travailleurs migrants, qu'ils soient en séjour régulier ou non.

Le champ de vision de cette thématique est particulièrement large et multiforme: il ne s'arrête pas à une catégorie précise de migrants; il embrasse tant le niveau national, que le niveau européen et le niveau international et il vise à considérer tous les aspects de la politique migratoire, en ce compris les relations avec le cadre politique, social et économique dans lequel elle s'inscrit.

Les domaines de travail privilégiés de la thématique sont :

- la migration irrégulière,
- la migration du travail et les droits sociaux et économiques - en ce compris le droit du travail - des travailleurs migrants,
- la relation entre la migration et les politiques migratoires, d'une part, et le développement des pays d'origine, d'autre part.

En 2011, le travail a porté sur l'adoption de directives européennes en matière de migration du travail, sur la transposition en droit belge de la directive «Sanctions», sur un travail de réflexion critique et prospective, sur les migrations climatiques et sur l'implication des associations de migrants dans le développement des pays d'origine.

## Directive «Sanctions»

En 2009, l'Union européenne a adopté une directive visant à définir des normes minimales envers les employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. L'objectif : dissuader les employeurs afin de priver les étrangers en séjour irrégulier de travail - et donc de source de revenus - et, ainsi, rendre la migration irrégulière peu attractive.

La directive aborde plusieurs questions complexes et notamment l'application du droit du travail aux étrangers en séjour irrégulier et la responsabilité solidaire. C'est précisément sur ces points que la transposition a achoppé et que le CIRÉ a concentré son travail. Un travail réalisé en coopération avec les syndicats FGTB et CSC et l'Organisation pour les travailleurs immigrés clandestins (OR.C.A.).

La directive impose aux États membres d'instaurer des mécanismes de plaintes efficaces, mais ne précise pas en quoi ceux-ci consistent. Le CIRÉ et ses partenaires ont donc mené un travail de réflexion, de propositions et de contacts avec le cabinet de Joëlle Milquet, alors Ministre en charge des deux matières en jeu (emploi et migration), afin de défendre une transposition donnant aux travailleurs en séjour irrégulier des chances réelles et équitables de défendre leurs droits en matière de travail, comme le prévoit d'ailleurs la législation belge.

## Migration du travail

L'Union européenne adopte en ce moment une série de directives visant à définir les normes relatives aux conditions d'entrée et de séjour ainsi qu'aux droits des ressortissants de pays tiers venant dans l'Union pour y travailler. Cette série de directives comprend essentiellement :

- une directive dite «Permis unique», adoptée en décembre 2011, définissant, d'une part, une procédure unique pour l'octroi d'un permis de séjour et de travail et, d'autre part, un socle de droits applicables à tous les ressortissants en séjour régulier, à l'exception de catégories explicitement exclues ;
- une directive dite «Carte bleue» relative aux travailleurs hautement qualifiés, adoptée en 2009 ;
- une directive relative aux travailleurs saisonniers, non encore adoptée fin 2011 ;
- une directive relative aux personnes transférées au sein d'une même entreprise, non encore adoptée fin 2011.

Le travail du CIRÉ et de ses partenaires a porté sur les directives «Permis unique» et «Travailleurs saisonniers». Le point de départ a été le constat selon lequel, en adoptant des directives séparées, l'Union européenne instaure des différences de droits entre catégories de travailleurs.

Après un travail de réflexion, d'analyse et de prise de position, notamment avec les syndicats et OR.C.A., le CIRÉ a porté le travail de plaidoyer au niveau européen grâce à une collaboration avec Elf Elf Elf, la coupole des organisations de développement flamandes, et plusieurs organisations européennes telles que la Platform for international cooperation on undocumented migrants (PICUM), la Fédération des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA), le réseau européen pour la justice sociale (SOLIDAR), la coordination européenne du mouvement paysan Via Campesina (EUROVIA), l'European network against racism (ENAR) et l'Association européenne des droits de l'Homme (AEDH).

Le CIRÉ a préparé deux interpellations relatives à la proposition de directive «Permis unique», l'une signée par plusieurs organisations belges et européennes et adressée à tous les membres du Parlement européen, l'autre signée par des organisations et syndicats belges et adressée aux membres belges de ce parlement. Ces deux interpellations appellent en substance les mandataires à œuvrer à une directive respectueuse d'une réelle égalité de droits.

Le CIRÉ a également joué un rôle actif en matière de plaidoyer relatif à la proposition de directive sur les travailleurs saisonniers, passant par la définition d'une position commune, la formulation de propositions précises et des contacts réguliers avec Claude Moraes et Sergio Cofferati, respectivement rapporteurs pour les commissions Affaires intérieures (LIBE) et Emploi et affaires sociales (EMPLOY) du Parlement européen.

### Le fait

**Une personne appartenant aux 0,5% les plus riches possède en moyenne 350 fois plus de richesses qu'une personne appartenant à la moitié la plus pauvre de l'humanité. Plus que la pauvreté, c'est cette inégalité qui génère les migrations. Réprimer les migrants irréguliers consiste à se voiler la face et à renforcer la cause même de ce que l'on prétend combattre.**

Source: http://www.inegalites.fr/spip.php?article1393 (citant le Crédit Suisse)

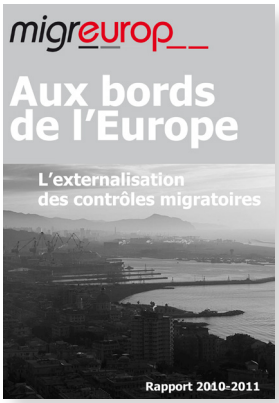


## Perspectives pour 2012

En 2012, le CIRÉ poursuivra, en concertation avec ses partenaires, son travail de défense des droits des migrants. Il s'attachera notamment à :

- réaliser une évaluation de la régularisation par le travail, sur la base de documents et d'entretiens, afin d'en identifier les mécanismes et les lacunes ainsi que les liens avec le travail des migrants irréguliers et de formuler des recommandations ;
- poursuivre le travail relatif à la politique européenne de migration du travail, en particulier à la proposition de directive sur les travailleurs saisonniers ; suivre activement la transposition des directives dans le droit belge ;
- approfondir son action portant sur la protection des droits sociaux et économiques - et notamment du droit du travail - des migrants en séjour précaire ou irrégulier, et tenter, dans ce cadre, d'identifier les raisons fondamentales du non respect du droit des travailleurs migrants et d'y proposer des solutions ;
- mener une réflexion relative au système des permis de travail ;
- mettre en place un groupe de travail prospectif visant à revisiter les fondements mêmes de la vision actuelle des migrations et des politiques y afférant et à envisager des approches alternatives (notamment l'hypothèse de la migration libre) ;
- participer à la réflexion sur la migration environnementale ;
- construire et porter une campagne autour de l'agence Frontex, avec Migreurop et la Ligue des droits de l'Homme.

## La thématique «Politiques migratoires» en activités

### Interventions, formations et animations

- Formations sur la politique européenne de migration pour les étudiants de la FOPES (UCL), Louvain-la-Neuve, 22 janvier 2011 et Charleroi, 26 février 2011.
- Animation d'un débat sur les politiques migratoires pour des élèves de Cenforgil, Bruxelles, 10 mars 2011.
- Intervention relative aux questions «Migration du travail» de l'Union européenne lors d'un colloque organisé par le Parti socialiste européen, Bruxelles, 14 mars 2011.
- Intervention, au nom de Migreurop, à un colloque relatif aux conséquences migratoires du printemps arabe, organisé par le Center for european policy studies (CEPS), 31 mars 2011.
- Intervention lors d'un colloque organisé par la Confédération européenne des syndicats, Bruxelles, 27 avril 2011.
- Présentation relative à la directive «Travailleurs saisonniers» et au printemps arabe pour la CSC, 9 mai 2011.
- Intervention relative à la politique européenne en matière de migration du travail et ses implications sur le droit du travail, lors d'un colloque organisé par la FGTB, 27 mai 2011.
- Participation à l'organisation et intervention au séminaire «Les migrants du climat», CNCD, 4 octobre 2011.
- Animation sur la charte des migrants et la liberté de circulation, au campement des indignés, 13 octobre 2011.
- Intervention lors d'un séminaire relatif à la migration irrégulière organisé par le Groupe socialiste du Parlement européen, 19 octobre 2011.
- Animation relative aux migrations climatiques dans le cadre de la campagne 11.11.11., Peruwelz, 8 novembre 2011.
- Animation relative aux aspects «migration et développement» dans le cadre de la campagne 11.11.11., Bruxelles, 14 novembre 2011.
- Intervention sur la lutte contre la migration irrégulière et les droits des migrants en séjour irrégulier lors de la conférence annuelle de l'Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux, Varsovie, 22 novembre 2011.
- Représentation du réseau Migreurop lors d'une table ronde au Parlement européen à l'invitation du Groupe des verts du PE sur les «e-borders», 24 novembre 2011.
- Participation à la présentation en Belgique du rapport annuel de Migreurop et des activités de Migreurop pour l'année à venir, 21 décembre 2011.

### Publications

- *Migration libre* (en ce compris, Projet d'accord international pour l'expérimentation de la migration libre), texte diffusé sur la liste de diffusion de Migreurop le 30 août 2011.
- *Analyse des aspects migration de la mercuriale prononcée le 1er septembre 2011 par MM. Yves Liégeois et Piet Van Den Bon*, septembre 2011.
- Participation à la rédaction du *migrations|magazine* 5, «Migrations du travail, travail des migrants», automne 2011.
- *Analyse de la lutte contre la migration irrégulière et la question des droits fondamentaux*, octobre 2011.

# Séjour et regroupement familial : veiller à une plus grande sécurité juridique

**La thématique «Séjour et regroupement familial» s'est fixé comme objectif de défendre et de promouvoir une politique de séjour de qualité en Belgique. Ce qui ne fut pas une mince affaire cette année au vu du retour au seul pouvoir d'appréciation de l'Office des étrangers en matière de régularisation et des restrictions législatives adoptées en matière de regroupement familial.**

## La régularisation pour raisons humanitaires (9 bis)

L'un de nos objectifs est d'obtenir la mise en place d'une politique de régularisation plus claire et plus sûre juridiquement. Mais aussi d'informer l'opinion publique et les sans-papiers sur l'actualité politique et juridique en la matière.

En 2011, le CIRÉ a continué, avec le Forum asile et migrations (FAM), à suivre de près la campagne de régularisation née de l'instruction du 19 juillet 2009 et à interpeller le secteur et les avocats afin de récolter les questions posées par l'application de cette instruction. Ces questions furent abordées lors des réunions du Comité de suivi[1] qui se sont poursuivies en 2011. Le travail de monitoring a été essentiel car il a permis de veiller à ce que, malgré l'annulation de l'instruction par le Conseil d'État en décembre 2009, le contenu de cette instruction, le vademecum et les informations données lors des réunions du Comité de suivi soient respectés. Nous avons également poursuivi notre travail d'information de l'opinion publique en diffusant régulièrement les listes d'informations obtenues lors des réunions de ce comité[2]. Nous avons aussi continué à exercer notre rôle de membre ONG de la chambre francophone de la Commission consultative des étrangers.

### «La régularisation fonctionne si les règles du jeu sont claires»

Avec le FAM, nous avons poursuivi le travail d'évaluation de l'opération de régularisation de 2009. En juillet 2011, deux ans après la publication de l'instruction de 2009, nous avons diffusé une note intitulée «La régularisation fonctionne si les règles du jeu sont claires».

Il ressort de cette évaluation qu'il est difficile de mesurer précisément l'impact de la campagne de régularisation. D'une part, parce que celle-ci reposait tant sur des critères temporaires que permanents et, d'autre part, parce que les nouveaux dossiers étaient introduits au niveau local mais traités au niveau fédéral. Deux ans après le début de la campagne, environ 40.000 décisions ont été prises (dont moitié de décisions positives et moitié de décisions négatives)[3].

Parmi les décisions positives, environ la moitié a été prise sur base des nouveaux critères provisoires (l'ancrage local durable et le travail), un tiers sur base de critères permanents déjà existants auparavant (longue procédure d'asile, auteur d'enfant belge et certaines situations humanitaires urgentes) et un cinquième sur base des nouveaux critères permanents (longue procédure, recours au Conseil d'État inclus et familles avec enfant scolarisé).

1 - Le Comité de suivi a réuni régulièrement, de septembre 2009 à novembre 2011, le cabinet du Secrétaire d'État à la Politique de migration et d'asile Melchior Wathelet, l'Office des étrangers, le CIRÉ et Kruispunt-migratie représentant le FAM, les ordres des barreaux francophone et néerlandophone et le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

2 - Les listes d'informations de janvier, mars, juillet et octobre 2011 sont consultables sur le site du CIRÉ: www.cire.be.

3 - Au moment de la rédaction du présent rapport, il n'y aurait plus à l'examen que quelques milliers de dossiers introduits sur base de l'instruction.

## Les décisions positives 2010 et 2011 en matière de régularisation[1]

| | Personnes régularisées en 2010 (9bis-9ter-9.3)[2] | Personnes régularisées en 2011 (9bis-9ter-9.3) | Total 2010 + 2011 |
|---|---|---|---|
| 2.8 A (ancrage-5ans) | 11.791 | 3.745 | 15.536 |
| 2.8 B (ancrage-travail) | 1.099 | 1.580 | 2.679 |
| Autres cas humanitaires | 2.027 | 1.278 | 3.305 |
| Longues procédures 3-4 ans | 2.118 | 860 | 2.978 |
| Auteurs d'enfants mineurs belges | 1.028 | 519 | 1.547 |
| Longues procédures cumulées 4-5 ans | 2.625 | 389 | 3.014 |
| Familles avec enfants scolarisés + procédure d'asile d'1 an | 1.526 | 237 | 1.763 |

1 - Chiffres disponibles dans le rapport annuel 2010 de l'OE et dans les statistiques sur la régularisation, sur le site de l'OE: www.dofi.fgov.be.

2 - En 2010, les 10 premières nationalités régularisées furent les suivantes : Maroc, République démocratique du Congo, Arménie, Russie, Turquie, Brésil, Kosovo, Albanie, Serbie. Voir le rapport annuel 2010 sur le site de l'OE : www.dofi.fgov.be.

Si cette évaluation nous a montré que les critères de l'instruction du 19 juillet 2009 ont, de manière générale, été respectés par l'Office des étrangers (OE), il en ressort également que de nombreux problèmes se sont posés au niveau des communes lors de l'introduction des dossiers (enquêtes de résidence, avis des bourgmestres...). Par ailleurs, des informations parfois capitales concernant la procédure ou les critères de régularisation (vademecum, contrat de travail type...) ont été données très tard au cours de l'opération. Certaines personnes qui pouvaient prétendre à la régularisation n'ont, de ce fait, pas toutes pu être régularisées.

L'annulation de l'instruction par le Conseil d'État[4] a mené à une augmentation du pouvoir d'appréciation de l'OE et à des interprétations parfois différentes de certains critères. Au regard de la situation politique actuelle, il n'existe aucune garantie de ce que l'administration continue à appliquer ces critères de régularisation. Il est indispensable, si l'on veut garantir un minimum de sécurité juridique à l'avenir, de revoir l'article 9 bis de la loi du 15 décembre 1980 et d'y inscrire des critères permanents de régularisation. Et ce, afin de gérer la situation des sans-papiers de la manière la plus respectueuse possible jusqu'à ce que soit menée une véritable réflexion sur la politique migratoire dans son ensemble.

4 - Le 9 décembre 2009, le Conseil d'État a annulé l'instruction du 19 juillet 2009, considérant que le gouvernement avait empiété, en adoptant cette instruction, sur les compétences du législateur. Cette instruction permettait, selon le Conseil d'État, aux personnes qui en remplissaient les critères de ne pas devoir démontrer de «circonstances exceptionnelles» comme le prévoit la loi dans son article 9 bis.

### Le fait : un changement de motivation de l'Office des étrangers, source d'insécurité juridique

**Le 5 octobre 2011, le Conseil d'État[1] a annulé un arrêt du Conseil du contentieux des étrangers du 29 novembre 2010 qui affirmait que, malgré l'annulation de l'instruction, le Secrétaire d'État pouvait s'appuyer sur les critères contenus dans cette instruction en vertu de son pouvoir d'appréciation discrétionnaire. Suite à cela, l'Office des étrangers a, semble-t-il, changé la motivation de ses décisions et fait de plus en souvent référence au fait que «les critères de l'instruction ne sont plus d'application». Bien que l'administration nous assure que les critères sont encore appliqués aux dossiers introduits dans le cadre de l'opération de régularisation, cette nouvelle motivation accentue l'insécurité juridique et suscite l'inquiétude chez les demandeurs et leurs conseils.**

1 - Arrêt n° 215.571.

## La régularisation par le travail : un échec annoncé

La mesure de régularisation par le travail, qui ouvrait la possibilité d'être régularisées aux personnes n'ayant jamais eu de séjour légal mais présentes en Belgique depuis deux ans et demi et disposant d'un contrat de travail, a été un véritable échec. C'était prévisible. Cette mesure ne permettait pas de blanchir le travail qu'exercent de nombreux sans-papiers. L'OE comme le Secrétaire d'État à la Politique de migration et d'asile ont toujours refusé un traitement prioritaire de ces dossiers. De nombreux travailleurs ont ainsi perdu leurs employeurs, las d'attendre une décision de l'OE. De nombreux demandeurs se sont également vus notifier des décisions négatives en raison notamment de l'inexistence de l'employeur, de salaires insuffisants, d'inspections sociales négatives, de la présence de travailleurs sans papiers dans l'entreprise...

Une évaluation du processus de régularisation par le travail a démarré fin 2011, à l'initiative du CIRÉ, des syndicats et de OR.C.A. Elle devrait aboutir en juin 2012 pour permettre de dégager des pistes possibles pour le futur ou de confirmer l'inexistence de solutions du côté de la régularisation par le travail en Belgique.

## La «régularisation pour raisons médicales» (9 ter)

Pour rappel, alors qu'en vertu de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme les étrangers gravement malades tombent dans le champ d'application de la protection subsidiaire, en droit belge, les demandes de protection pour raisons médicales sont pourtant traitées dans le cadre d'une procédure de régularisation. Diverses juridictions suprêmes belges ont d'ailleurs confirmé que les demandes de protection pour raisons médicales faisaient bien partie de la protection subsidiaire au sens de la directive «Qualification».

En mai 2011, le CIRÉ a publié, avec le FAM, une note sur le séjour pour raisons médicales. Cette note relève les principaux problèmes posés par la procédure 9 ter et dresse plusieurs recommandations visant à améliorer cette procédure. Parmi les principales recommandations figurent l'introduction d'un délai de traitement contraignant lors de l'examen de la recevabilité de la demande, la mise en place d'un protocole entre l'OE et les médecins et la création d'une banque de données objectives indépendante sur l'accessibilité des soins dans les pays d'origine. Ces recommandations ont été portées auprès de plusieurs partis politiques.

En juin 2011, le CIRÉ a introduit, avec d'autres associations, un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle à l'encontre de la loi portant des dispositions diverses (I) du 29 décembre 2010[5]. Cette loi a inséré dans la loi du 15 décembre 1980 une nouvelle version de l'article 9 ter qui précise notamment la manière dont le demandeur doit désormais prouver son identité. Cette loi instaure ainsi une différence de traitement entre demandeurs de protection subsidiaire pour raisons médicales (9 ter) et non médicales (qui ne doivent pas prouver leur identité puisqu'ils sont demandeurs d'asile) mais également entre demandeurs de régularisation 9 bis (qui peuvent justifier de l'impossibilité de prouver leur identité) et 9 ter (qui doivent nécessairement prouver leur identité).

5 - Loi du 29 décembre 2010 portant des dispositions diverses (I), M.B., 31 décembre 2010.

**9.675**

**Pour la première fois en 2011, le nombre de demandes 9 ter (9.675) dépasse celui des demandes 9 bis (8.096). En 2011, 5.245 demandes 9 ter ont été déclarées irrecevables, 4.035 non fondées, 1.014 sans objet et seulement 510 favorables.**

Source : site de l'Office des étrangers : www.dofi.fgov.be

Le CIRÉ a également poursuivi en 2011 la coordination du groupe de travail sur les «maladies du séjour» réunissant juristes, psychologues, médecins et assistants sociaux. Ce groupe échange des informations sur les problèmes que rencontrent les étrangers souffrant d'une maladie et qui sont en procédure d'asile ou de séjour. Le groupe relaie également les revendications en la matière auprès des instances compétentes.

## Le regroupement familial : un droit à vivre en famille à plusieurs vitesses

Le 26 mai 2011, après des mois de débats houleux en Commission de l'intérieur et malgré un avis très critique du Conseil d'État estimant que plusieurs dispositions étaient discriminatoires et non conformes au droit et à la jurisprudence européens, la Chambre des représentants adoptait en séance plénière le projet modifiant la loi du 15 décembre 1980 en matière de regroupement familial[6]. Ce texte avait pour principal objectif d'insérer des conditions plus strictes au droit à vivre en famille. Le statut des Belges est désormais calqué sur celui des ressortissants de pays tiers en ce qui concerne les conditions du regroupement (revenus suffisants, logement décent, exclusion des ascendants...) provoquant ainsi une discrimination entre Belges et autres citoyens européens[7]. De plus, la loi prévoit désormais une condition de revenus stables, réguliers et suffisants équivalents à 120 % du revenu d'intégration sociale.

Cette loi a multiplié les statuts et les procédures selon la nationalité du regroupant. Cela implique que les bénéficiaires du droit au regroupement familial ne jouissent pas d'un droit égal à vivre en famille. Ces nouvelles dispositions sont également interpellantes quand on comprend qu'elles visent clairement les étrangers ayant acquis la nationalité belge (principalement d'origines marocaine et turque). Les auteurs de ce texte tentent de le justifier par la nécessité de protéger «certains Belges» des pratiques de mariage arrangé et de leur permettre de s'émanciper. Mais les questions d'intégration et de «vivre ensemble» nécessitent une véritable réflexion et un vrai travail en profondeur. Stigmatiser certaines communautés, notamment en restreignant leur droit à vivre en famille, ne fera qu'attiser des sentiments d'incompréhension, de frustration, voire de xénophobie.

Cette loi ne comporte en outre aucune disposition transitoire. L'OE peut donc l'appliquer aux demandes en cours, ce qui pose un sérieux problème de sécurité juridique et de confiance légitime en l'administration.

Le droit à vivre en famille est fondamental pour les Belges comme pour les étrangers. Le CIRÉ souhaite qu'une discussion soit ouverte autour de cette loi qui a été trop vite votée, sans prendre le temps d'un débat serein et sans prévoir de mesure pour analyser individuellement les situations et les réalités familiales avant toute prise de décision.

6 - Loi du 8 juillet 2011, publiée au Moniteur belge le 12 septembre 2011 et entrée en vigueur le 22 septembre 2011.

7 - Les autres citoyens européens bénéficient quant à eux d'un régime plus favorable sur base des dispositions de la Directive 2004/38/CE du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres.

## Perspectives pour 2012

En 2012, en matière de régularisation, nous poursuivrons le travail de monitoring des dossiers de 2009, le travail d'information-relai auprès du réseau des associations actives en matière de régularisation et de l'opinion publique, le lobbying auprès des acteurs politiques et de l'OE afin que les critères de régularisation soient repris dans un texte. Le lobbying auprès de ces mêmes acteurs autour de la procédure 9 ter se poursuivra également. Nous continuerons par ailleurs à assurer la coordination du groupe de réflexion interdisciplinaire «Les maladies du séjour» et à porter ses recommandations. En matière de regroupement familial, nous mènerons un travail de vigilance autour des nouvelles dispositions et soutiendrons la nécessité d'une évaluation de celles-ci. Nous introduirons également un recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle à l'encontre des mesures discriminatoires de la nouvelle loi.

Nous continuerons par ailleurs à réclamer des critères de régularisation clairs et permanents, inscrits dans une loi, ainsi que l'intervention d'un «tiers» indépendant dans le processus de régularisation.

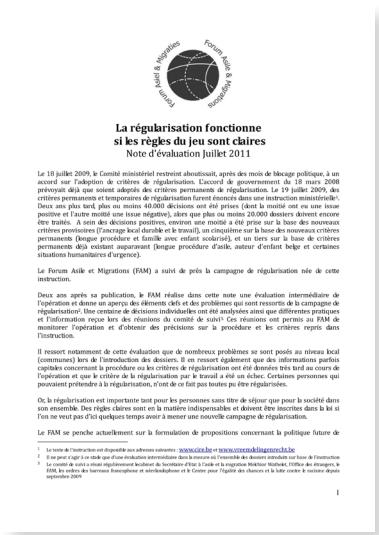
La régularisation fonctionne
si les règles du jeu sont claires
Note d'évaluation Juillet 2011

Le 18 juillet 2009, le Comité ministériel restreint aboutissait, après des mois de blocage politique, à un accord sur l'adoption de critères de régularisation. L'accord de gouvernement du 18 mars 2008 prévoyait déjà que soient adoptés des critères permanents de régularisation. Le 19 juillet 2009, des critères permanents et temporaires de régularisation furent énoncés dans une instruction ministérielle[1]. Deux ans plus tard, plus ou moins 40.000 décisions ont été prises (dont la moitié ont eu une issue positive et l'autre moitié une issue négative), alors que plus ou moins 20.000 dossiers doivent encore être traités. A sein des décisions positives, environ une moitié a été prise sur la base des nouveaux critères provisoires (l'ancrage local durable et le travail), un cinquième sur la base des nouveaux critères permanents (longue procédure et famille avec enfant scolarisé), et un tiers sur la base de critères permanents déjà existant auparavant (longue procédure d'asile, auteur d'enfant belge et certaines situations humanitaires d'urgence).

Le Forum Asile et Migrations (FAM) a suivi de près la campagne de régularisation née de cette instruction.

Deux ans après sa publication, le FAM réalise dans cette note une évaluation intermédiaire de l'opération et donne un aperçu des éléments clefs et des problèmes qui sont ressortis de la campagne de régularisation[2]. Une centaine de décisions individuelles ont été analysées ainsi que différentes pratiques et l'information reçue lors des réunions du comité de suivi[3] Ces réunions ont permis au FAM de monitorer l'opération et d'obtenir des précisions sur la procédure et les critères repris dans l'instruction.

Il ressort notamment de cette évaluation que de nombreux problèmes se sont posés au niveau local (communes) lors de l'introduction des dossiers. Il en ressort également que des informations parfois capitales concernant la procédure ou les critères de régularisation ont été données très tard au cours de l'opération et que le critère de la régularisation par le travail a été un échec. Certaines personnes qui pouvaient prétendre à la régularisation, n'ont de ce fait pas toutes pu être régularisées.

Or, la régularisation est importante tant pour les personnes sans titre de séjour que pour la société dans son ensemble. Des règles claires sont en la matière indispensables et doivent être inscrites dans la loi si l'on ne veut pas d'ici quelques temps avoir à mener une nouvelle campagne de régularisation.

Le FAM se penche actuellement sur la formulation de propositions concernant la politique future de

1 Le texte de l'instruction est disponible aux adresses suivantes : www.cire.be et www.vreemdelingenrecht.be
2 Il ne peut s'agir à ce stade que d'une évaluation intermédiaire dans la mesure où l'ensemble des dossiers introduits sur base de l'instruction
3 Le comité de suivi a réuni régulièrement le cabinet du Secrétaire d'Etat à l'asile et la migration Melchior Wathelet, l'Office des étrangers, le FAIR, les ordres des barreaux francophone et néerlandophone et le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme depuis septembre 2009

1

Les maladies du séjour
guide pratique

Mars 2011

CIRÉ

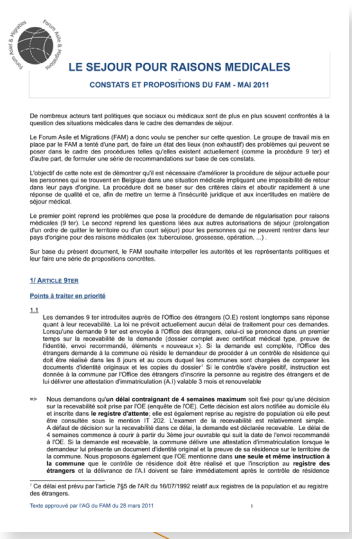
LE SEJOUR POUR RAISONS MEDICALES

CONSTATS ET PROPOSITIONS DU FAM - MAI 2011

De nombreux acteurs tant politiques que sociaux ou médicaux sont de plus en plus souvent confrontés à la question des situations médicales dans le cadre des demandes de séjour.

Le Forum Asile et Migrations (FAM) a donc voulu se pencher sur cette question. Le groupe de travail mis en place par le FAM a tenté d'une part, de faire un état des lieux (non exhaustif) des problèmes qui peuvent se poser dans le cadre des procédures telles qu'elles existent actuellement (comme la procédure 9 ter) et d'autre part, de formuler une série de recommandations sur base de ces constats.

L'objectif de cette note est de démontrer qu'il est nécessaire d'améliorer la procédure de séjour actuelle pour les personnes qui se trouvent en Belgique dans une situation médicale impliquant une impossibilité de retour dans leur pays d'origine. La procédure doit se baser sur des critères clairs et aboutir rapidement à une réponse de qualité et ce, afin de mettre un terme à l'insécurité juridique et aux incertitudes en matière de séjour médical.

Le premier point reprend les problèmes que pose la procédure de demande de régularisation pour raisons médicales (9 ter). Le second reprend les questions liées aux autres autorisations de séjour (prolongation d'un ordre de quitter le territoire ou d'un court séjour) pour les personnes qui ne peuvent rentrer dans leur pays d'origine pour des raisons médicales (ex :tuberculose, grossesse, opération, ...).

Sur base du présent document, le FAM souhaite interpeller les autorités et les représentants politiques et leur faire une série de propositions concrètes.

1/ ARTICLE 9TER

Points à traiter en priorité

1.1

Les demandes 9 ter introduites auprès de l'Office des étrangers (O.E) restent longtemps sans réponse quant à leur recevabilité. La loi ne prévoit actuellement aucun délai de traitement pour ces demandes. Lorsqu'une demande 9 ter est envoyée à l'Office des étrangers, celui-ci se prononce dans un premier temps sur la recevabilité de la demande (dossier complet avec certificat médical type, preuve de l'identité, envoi recommandé, éléments « nouveaux »). Si la demande est complète, l'Office des étrangers demande à la commune où réside le demandeur de procéder à un contrôle de résidence qui doit être réalisé dans les 8 jours et au cours duquel les communes sont chargées de comparer les documents d'identité originaux et les copies du dossier. Si le contrôle s'avère positif, instruction est donnée à la commune par l'Office des étrangers d'inscrire la personne au registre des étrangers et de lui délivrer une attestation d'immatriculation (A.I) valable 3 mois et renouvelable

=> Nous demandons qu'un **délai contraignant de 4 semaines maximum** soit fixé pour qu'une décision sur la recevabilité soit prise par l'OE (enquête de l'OE). Cette décision est alors notifiée au domicile élu et inscrite dans **le registre d'attente**; elle est également reprise au registre de population où elle peut être consultée sous le mention IT 202. L'examen de la recevabilité est relativement simple. A défaut de décision sur la recevabilité dans ce délai, la demande est déclarée recevable. Le délai de 4 semaines commence à courir à partir du 3ème jour ouvrable qui suit la date de l'envoi recommandé à l'OE. Si la demande est recevable, la commune délivre une attestation d'immatriculation lorsque le demandeur lui présente un document d'identité original et la preuve de sa résidence sur le territoire de la commune. Nous proposons également que l'OE mentionne dans **une seule et même instruction à la commune** que le contrôle de résidence doit être réalisé et que l'inscription au **registre des étrangers** et la délivrance de l'A.I doivent se faire immédiatement après le contrôle de résidence

1 Ce délai est prévu par l'article 7§5 de l'AR du 16/07/1992 relatif aux registres de la population et au registre des étrangers.

Texte approuvé par l'AG du FAM du 28 mars 2011

## La thématique «Séjour et regroupement familial» en activités

### Formations et interventions

- Séance d'information sur l'actualité de la régularisation auprès de la «Plateforme sans papiers», Bruxelles, 7 février 2011.
- Formation sur les questions de séjour (et d'accueil) des étrangers pour les travailleurs sociaux de l'Association des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri, Bruxelles, 11 mars 2011.
- Formation sur les questions de séjour des étrangers pour les Écrivains publics (PAC), Bruxelles, 21 mars 2011.
- Intervention et débat sur la régularisation aux Facultés universitaires Saint-Louis, 22 mars 2011.
- Séance d'information sur la régularisation pour les travailleurs de la plateforme socio-juridique du Centre régional d'intégration de Charleroi (CRIC), 24 mars 2011.
- Formation sur les titres de séjour auprès des travailleurs du service «Équivalences de diplômes» de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 13 mai 2011.
- Bilan de l'opération de régularisation de 2009 auprès des travailleurs de la plateforme socio-juridique du Centre régional d'intégration de Charleroi (CRIC), 24 mai 2011.
- Formation sur le droit de séjour des étrangers en Belgique pour le groupe «Timtimol» dans le cadre du BAPA, Bruxelles, 30 mai 2011.
- Intervention sur les aspects juridiques de la procédure 9 ter pour les travailleurs sociaux du réseau «Initiatives en droit des étrangers», Mons, 31 mai 2011.
- Séance d'information sur l'actualité de la régularisation auprès de la «Plateforme sans papiers», Bruxelles, 30 juin 2011.
- Intervention pour les Écrivains publics, Mons, 18 octobre 2011.

### Publications

- Listes d'informations sur la régularisation, janvier, mars, juillet et octobre 2011.
- *Les maladies du séjour, guide pratique*, mars 2011.
- *Le séjour pour raisons médicales (9ter) - constats et propositions du Forum Asile et Migrations (FAM)*, mai 2011.
- *La régularisation fonctionne si les règles du jeu sont claires*, juillet 2011.

# Accueil des demandeurs d'asile : garantir le droit à l'accueil

**Le CIRÉ défend une politique d'accueil de qualité, basée sur l'attention portée aux besoins spécifiques des demandeurs d'asile, notamment en termes de logement adapté, d'accès aux soins de santé, de soutien psychosocial et de suivi de la procédure d'asile. Une position qui doit être encore plus fortement défendue dans un contexte marqué par la crise de l'accueil et les réformes de la loi sur l'accueil.**

## Crise de l'accueil : bis repetita

Le premier trimestre 2011 a connu une accalmie dans la crise de l'accueil: tous les nouveaux demandeurs d'asile ont reçu une place grâce à la création d'une troisième phase d'accueil (places d'accueil d'urgence[1]). Fedasil a pu, au compte-goutte et sur base de critères de vulnérabilité, réintégrer dans le réseau d'accueil les anciens non-désignés et des transferts vers les places structurelles ont permis de vider les hôtels.

Tout le secteur s'est réjoui de cette situation. Mais bien vite, les places d'accueil d'urgence ont toutes été occupées et le sont restées au-delà du délai maximal de 10 semaines. Le taux de demandes d'asile est resté élevé et les flux d'entrées dans le réseau (notamment dans les structures d'accueil d'urgence) sont restés plus importants que les flux de sortie. Malgré les 700 places supplémentaires ouvertes dans le réseau structurel en moins de 6 mois, fin avril, les non-désignations ont repris.

Face à l'inertie du gouvernement dans ce dossier, le CIRÉ a interpellé les autorités par des communiqués de presse, des courriers et une lettre ouverte, pour qu'elles prennent conscience qu'ouvrir de nouvelles places n'était pas suffisant pour enrayer la crise de l'accueil. Et pour leur rappeler que la seule mesure capable de résoudre cette crise de manière efficace, juste et durable, est la mise en œuvre du plan de répartition, que certains membres du gouvernement ont continué à refuser pour des raisons politiques.

Le gouvernement a alors pris des mesures supplémentaires, notamment en termes de gestion des demandes d'asile, mais ces mesures allaient mettre du temps à produire leurs effets. Le CIRÉ a encore demandé au gouvernement de ne plus se contenter de mesures «ad hoc», mais de mettre en place une politique structurelle, en s'appuyant sur les dispositifs et moyens existants: un budget, un cadre légal, un réseau d'accueil, des instances d'asile.

### Bénéficiaires de l'accueil : les chiffres

Plus de 32.500 demandeurs d'asile se sont présentés en 2011 au dispatching de Fedasil. En un an, le réseau d'accueil de Fedasil et ses partenaires s'est élargi de 2.000 places, soit une capacité totale record de 23.500 places d'accueil.

En 2011, 4.314 demandeurs d'asile ont reçu une décision de 'non-désignation', ce qui amène à 12.037 le nombre de demandeurs d'asile n'ayant pas bénéficié d'une place d'accueil depuis octobre 2009.

Si on y ajoute les personnes en famille demandant un accueil sur base de l'AR 2004 et les mineurs non-accompagnés (non demandeurs d'asile), ce sont quelque 16.000 personnes qui n'ont pas reçu de place d'accueil[1] depuis avril 2009[2].

1 - Certaines de ces personnes ont néanmoins pu être réintégrées dans le réseau d'accueil.

2 - Cfr instruction de Fedasil d'avril 2009 qui prévoit de ne plus octroyer une place d'accueil aux familles en séjour illégal (AR 2004).

1 - Le Conseil des ministres d'octobre 2010 avait décidé de créer 2.500 places d'accueil d'urgence, d'augmenter les moyens des instances d'asile et d'inciter les communes à ouvrir 2.000 places en Initiatives locales d'accueil (ILA).

Communiqué de presse 21 décembre 2011

**SOS Accueil**

**La secrétaire d'État Maggie De Block n'a pas encore de plan pour la crise de l'accueil**

La crise humanitaire continue

**La secrétaire d'État à l'asile et à l'immigration Maggie De Block a reçu, ce lundi, SOS Accueil, le projet d'aide d'urgence temporaire de 8 ONG. De cette rencontre, il ressort qu'aucun plan n'est prévu pour enrayer la crise humanitaire cet hiver. Pourtant, chaque semaine, des personnes ayant droit à l'accueil se retrouvent à la rue, dans le froid. SOS Accueil continue donc son action.**

SOS ACCUEIL

HOME ACTUALITÉS LE CONSORTIUM REVENDICATIONS TÉMOIGNAGES PRESSE NOUS AIDER? NOUS SOUTENIR? PARTENAIRES

Le Consortium "SOS-accueil"

Que faisons-nous?

"SOS accueil" est un projet d'urgence monté en consortium par huit ONG belges. Quatre d'entre elles ont plutôt pour mandat d'intervenir dans les pays sinistrés ou en développement (11.11.11, Médecins du Monde, Oxfam et UNICEF Belgique). Elles s'associent à Caritas international, au CIRÉ, à Convivial et à Vluchtelingenwerk Vlaanderen pour faire face à la crise de l'accueil, ici en Belgique.

Comment ? En organisant durant la journée un accompagnement social, juridique et médical près de la gare du Nord. Et un hébergement de nuit, pour les personnes les plus vulnérables.

En sortant de leur mandat – ce n'est pas à elles, mais à l'État que revient la responsabilité de l'accueil -, les ONG lancent un SOS au nouveau gouvernement pour qu'il agisse d'urgence et qu'il ouvre des hébergements supplémentaires. Afin d'éviter une crise humanitaire

## Actions au dispatching

Pour les personnes non-désignées par Fedasil, le seul moyen de faire valoir et recouvrer leur droit à l'accueil est la voie juridique: un recours auprès du Tribunal du travail. Les résultats d'un tel recours peuvent être rapides, à condition qu'il soit introduit dans un délai très court (7 jours après l'arrivée de la personne en Belgique).

Afin qu'un maximum de personnes non-désignées puissent bénéficier de l'accueil auquel elles ont droit, nous avons mis en place une permanence devant le dispatching de Fedasil, chaque jour où des demandeurs d'asile ne se voyaient pas attribuer de place d'accueil. L'objectif de cette permanence était de toucher un maximum de personnes et de les informer au plus vite de cette possibilité de recours, des démarches pour l'introduire et de la possibilité de se rendre au «Point soupe»[2] pour davantage d'informations.

## SOS Accueil : les ONG s'unissent face à la crise de l'accueil

À l'arrivée de l'hiver et vu le nombre toujours croissant de non-désignations, huit ONG belges[3] dont le CIRÉ ont lancé SOS Accueil[4], une opération exceptionnelle face à la crise de l'accueil. Devant les manquements des autorités belges, elles ont décidé d'apporter, ensemble, une réponse concrète: fournir une aide d'urgence aux personnes sans place d'accueil. En organisant, durant la journée, un accompagnement social, juridique et médical et un hébergement de nuit pour les personnes les plus vulnérables.

En sortant ainsi de leur mandat, les ONG ont clairement interpellé le gouvernement afin qu'il prenne des mesures urgentes. SOS Accueil a vu le jour le 13 décembre 2011. Le projet est prévu jusqu'au 31 mars 2012.

### Un accueil de qualité ?

La «loi accueil» de 2007 fixe un cadre pour la qualité de l'accueil. Cependant, du fait de l'inexistence des arrêtés royaux d'exécution de la loi, chaque structure d'accueil interprète ce cadre comme elle l'entend. De plus, la crise de l'accueil a focalisé l'attention sur la recherche d'un toit pour les bénéficiaires, souvent au détriment de l'accompagnement. Enfin, le cadre politique de l'accueil connaît actuellement d'importantes évolutions qui vont réduire fortement les marges de manœuvre de l'opérationnel et rendre de plus en plus difficile sa mission sociale d'accueil. De manière générale, et plus encore dans le contexte actuel, le CIRÉ considère qu'il est essentiel de réaffirmer les principes qui fondent, à ses yeux, un accueil digne et de qualité.

2 - Situé près de l'Office des étrangers et du Dispatching, le «Point Soupe» est un projet de VwV et du CIRÉ dont l'objectif est d'informer les demandeurs d'asile sur le déroulement de leur procédure. Depuis la crise de l'accueil, on y organise également une orientation des personnes n'ayant pas reçu de place d'accueil.

3 - 11.11.11., Caritas international, CIRÉ, Convivial, Médecins du Monde, Oxfam, UNICEF Belgique et Vluchtelingenwerk Vlaanderen.

4 - www.sosaccueil.be.

# Une vigilance accrue pour un accueil de qualité

## Une réforme de la loi sur l'accueil votée dans l'empressement

Le CIRÉ s'était fixé comme objectif pour 2011 de prendre position sur les diverses propositions de loi en matière d'accueil des demandeurs d'asile et d'interpeller les responsables aux niveaux parlementaire, ministériel et administratif.

Ce travail s'est essentiellement concentré sur le projet de loi visant à modifier la législation concernant l'accueil des demandeurs d'asile voté, après de très nombreux amendements, à la Chambre le 27 octobre 2011[5]. Votée dans l'empressement, pour à tout prix faire passer un texte avant la mise en place d'un nouveau gouvernement, cette loi, globalement, limite le droit à l'accueil pour certains publics et dans certaines conditions. Elle introduit également dans l'accueil des délais pour un «trajet de retour».

Le CIRÉ a, comme d'autres acteurs du secteur, remis différents avis aux parlementaires et à la Chambre: en excluant diverses catégories du droit à l'accueil, ce texte va dans le sens d'une restriction des droits fondamentaux de certains demandeurs d'asile et constitue une mauvaise réponse à la crise de l'accueil. Les effets sur le nombre de places libérées sont marginaux, alors que les demandeurs d'asile exclus de l'accueil se retrouveront à la rue livrés à eux-mêmes. Nous avons, par l'intermédiaire de notes et d'un communiqué de presse, demandé que la crise de l'accueil fasse plutôt l'objet d'un débat approfondi et serein, dans le cadre d'une réflexion globale sur la politique d'asile.

## Une application de la «loi accueil» toujours difficile

Le CIRÉ a veillé à ce qu'un accueil de qualité soit garanti aux bénéficiaires et à ce que les droits prévus dans la «loi accueil» soient mis en application et respectés. Il a activement participé aux groupes de travail de Fedasil autour des modifications de la «loi accueil» et du trajet d'accompagnement des demandeurs d'asile en fin de procédure (ou élargissement du protocole pour les demandeurs d'asile déboutés[6]).

Nous n'avons n'a pas pu, comme projeté en 2010, prendre part à l'élaboration des arrêtés royaux d'exécution de la «loi accueil» (et, particulièrement, celui sur la continuité de l'aide, censé faciliter la sortie des structures d'accueil des personnes ayant un statut ou une autorisation de séjour) ni participer au groupe de travail «règlement d'ordre intérieur des structures d'accueil individuelles», car les travaux n'ont pas été entamés par Fedasil[7].

## Un protocole pour l'accueil des familles en séjour illégal

Le CIRÉ a attentivement suivi l'application du protocole d'accord entre l'Office des étrangers (OE) et Fedasil pour l'accueil des familles en séjour illégal, en prenant part au comité de suivi qui a été mis en place par Fedasil avec les partenaires de l'accueil. Il a également fait preuve de vigilance quant à son application, notamment via une participation active sur cette question en tant qu'invité à la Plate-forme Minexil. Nous avons, dans ce cadre, participé à la rédaction d'une note explicative sur le protocole[8].

## Un nouveau modèle pour un accueil de qualité

Le CIRÉ a poursuivi son travail de réflexion pour une révision de la «loi accueil» et la mise en place d'un autre modèle d'accueil. Notamment en mettant l'accent sur la qualité de l'accompagnement juridique et sur l'accompagnement social global comme élément central de la politique d'accueil ; puis en soutenant le rôle et l'intérêt de l'accueil individuel au sein du réseau d'accueil. Ce travail a été mené en trois séances avec les organisations membres du CIRÉ (et des animateurs externes). Vluchtelingenwerk Vlaanderen (VwV) a parallèlement mené un travail similaire. L'objectif était de nous accorder sur les grands principes d'un accueil de qualité, principes qu'il nous faudra rendre opérationnels dans un modèle accueil. Ce travail riche et complet avait également pour objectif, comme cela nous l'avait été demandé par nos membres, de se forger une «identité CIRÉ» en matière d'accueil.

5 - La loi entrera en vigueur au plus tard le 31 mars 2012.

6 - Voir la partie de ce rapport consacrée au retour volontaire.

7 - Seul l'arrêté royal relatif à l'octroi de l'aide matérielle aux demandeurs d'asile bénéficiant de revenus professionnels liés à une activité de travailleur salarié a été publié en 2011.

8 - La note est disponible sur le site du CIRÉ: www.cire.be.

## Perspectives 2012

Pour la mise en place d'un autre modèle d'accueil, le CIRÉ, en collaboration avec VwV, finalisera sa proposition de révision de la «loi accueil» et fera le lobby qui s'impose auprès des parlementaires et des mandataires politiques, en insistant sur la qualité de l'accompagnement socio-juridique des bénéficiaires de l'accueil.

Afin de promouvoir sa vision d'accueil de qualité et pour soutenir l'intérêt d'un accueil «individuel», il participera aux deux groupes de travail Fedasil consacrés à ces thèmes.

Il se penchera particulièrement sur la question de la fin de l'accueil (au sein de sa propre structure d'accueil) afin de dégager des perspectives en terme d'accompagnement social à cette étape du parcours.

Pour qu'un accueil de qualité soit garanti aux bénéficiaires de la «loi accueil», le CIRÉ veillera à ce que les droits prévus dans la loi soient appliqués et respectés. À commencer par la mise en place d'un cadre législatif pour faciliter la sortie des personnes ayant obtenu un statut ou une autorisation de séjour d'une structure d'accueil en aide matérielle vers l'aide financière d'un CPAS. Il prendra part à l'élaboration d'autres arrêtés royaux d'exécution de la «loi accueil» si ceux-ci devaient être mis à l'ordre du jour en 2012.

Comme il le fait depuis plus de trois ans, le CIRÉ restera vigilant face aux évolutions de la crise de l'accueil. Avec l'ensemble du consortium «SOS Accueil», nous ferons le bilan du projet et en communiquerons les résultats.

Le CIRÉ continuera à suivre la mise en œuvre du protocole OE/Fedasil pour l'accueil des familles en séjour irrégulier et participera à l'évaluation prévue un an après son application : il fera des recommandations pour une éventuelle adaptation de celui-ci.

Enfin, il suivra l'évolution du contenu de la directive «Accueil» et se positionnera notamment dans les implications qu'aura sa transposition au niveau belge. Il procédera à un bilan de l'accueil depuis la réforme de 2006, pour évaluer la mise en œuvre effective de la loi avant la transposition de cette nouvelle directive. Il suivra également l'application de la nouvelle «loi accueil».

## La thématique «Accueil des demandeurs d'asile» en activités

### Événements et actions

- Poursuite de la coordination de la permanence d'orientation des demandeurs d'asile[1] jusqu'au 31 janvier 2011, et évaluation de l'action.
- Participation au lancement et à la gestion du projet «SOS Accueil».

### Publications

- Rédaction de nombreux communiqués de presse (voir la partie de ce rapport consacrée au service «Communication et sensibilisation»).
- Site web de «SOS Accueil»: www.sosaccueil.be.
- Blog «Les visages de la crise de l'accueil» sur le site du CIRÉ: www.cire.be.
- *Familles en séjour irrégulier – protocole d'accord entre Fedasil et l'Office des étrangers*, mars 2011 (avec la Plateforme Minexil).
- Participation à la rédaction du *migrations|magazine* 4, «Chronique d'une crise annoncée», printemps-été 2011.

1 - Voir rapport annuel 2010.

# Structure d'accueil des demandeurs d'asile : garantir l'accompagnement des personnes

**Le CIRÉ défend un système d'accueil individuel adapté et souple qui favorise le développement de l'autonomie, l'intégration et la vie familiale. Le service «Accueil des demandeurs d'asile» coordonne une structure d'accueil offrant des logements répartis sur l'ensemble du territoire belge. Comme en 2010, l'année a été marquée par la crise de l'accueil des demandeurs d'asile.**

## Une structure d'accueil à petite échelle

L'accueil des demandeurs d'asile en Belgique est organisé dans des structures communautaires (gérées par Fedasil, la Croix-Rouge/Rode Kruis, les Initiatives locales d'accueil (ILA) et les Mutualités socialistes) ou individuelles (gérées par le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen), dans le cadre d'une convention avec Fedasil pour le système ONG, et par les CPAS pour le système ILA. Ainsi, depuis 1999, le CIRÉ offre des places d'accueil dans des logements privés et un accompagnement social adapté aux demandeurs d'asile, grâce à quatre organisations membres actives dans l'accueil et la protection des demandeurs d'asile : Caritas international, le Service social de Solidarité socialiste, Aide aux personnes déplacées et le Centre social protestant. Actuellement, la structure d'accueil compte 1.016 places d'accueil.

Le CIRÉ estime que l'accueil dans un logement individuel ou semi-communautaire offre :

- un meilleur respect de la vie familiale et de l'intimité des personnes accueillies,
- un meilleur respect de l'autonomie et de la responsabilisation des personnes dans la gestion de leur vie, de leur procédure et de leur intégration,
- un accompagnement social, médical et psychologique plus souple et adapté aux besoins,
- une préparation plus importante à la sortie de la structure d'accueil (passage de l'aide matérielle vers l'aide financière),
- une flexibilité dans la création de nouvelles places d'accueil (ce système provoquant moins d'opposition de la population et des autorités communales que l'ouverture d'un centre d'accueil).

Après une autre année de crise au cours de laquelle nous avons dû nous familiariser avec les nouvelles instructions de Fedasil, créer de nouvelles places d'accueil et renforcer nos équipes, nous espérions, en 2011, pouvoir nous investir davantage dans la poursuite de l'amélioration de la qualité de notre accueil.

### L'année 2011 en chiffres

Contrairement à l'année 2010, la capacité de notre structure d'accueil n'a que faiblement augmenté en 2011: nous sommes passés de 976 places en janvier à 1.016 fin décembre.

Nous avons néanmoins installé autant de personnes qu'en 2010. Le nombre de personnes sorties de notre structure d'accueil a, lui, quasiment doublé (en moyenne 50 personnes par mois). Pourquoi? Parce que l'on observe un raccourcissement significatif de la durée de séjour par rapport aux autres années. Tandis que, dans le passé, un séjour de moins d'un an était assez exceptionnel, cela a tendance à devenir la règle.

Malgré ce «turnover» de plus en plus important, et un nombre considérable de places «perdues» (voir plus loin), nous avons enregistré un taux d'occupation de 94%.

## L'accompagnement mis sous pression

Une durée de séjour qui se raccourcit et une forte augmentation du nombre de sorties sont des tendances que nous avions déjà constatées en 2010. En 2011, le «turnover» n'a fait que s'amplifier.

Dans ce contexte, il est important de mener une réflexion sur notre modèle d'accueil et d'accompagnement. Ce travail de réflexion a été entamé par l'organisation d'une journée de rencontre avec les travailleurs sociaux de la structure d'accueil consacrée à la thématique de l'accompagnement, et par la mise en place d'un groupe de travail sur les normes de qualité internes de l'accompagnement social et juridique de nos résidents. Il ressort des échanges que de plus en plus d'énergie est mise dans l'installation et la désinstallation des personnes que nous accueillons. Ce qui risque de mettre en péril l'accompagnement de qualité. De plus, le public que nous accueillons change. Nous accueillons de plus en plus de personnes avec des problèmes médicaux chroniques, des situations familiales complexes. Ce public demande une attention particulière et un encadrement bien développé. Vu le contexte de plus en plus difficile et la complexité des situations rencontrées, nos partenaires nous rapportent que les travailleurs sociaux se sentent souvent démunis pour répondre aux besoins spécifiques des résidents, et que pour mieux pouvoir y répondre, il est important d'organiser l'accueil de manière à garantir un maximum de continuité dans l'accompagnement des personnes.

## Le passage de l'aide matérielle vers l'aide financière

63% des personnes qui ont quitté la structure d'accueil CIRÉ en 2011 ont été prises en charge par un CPAS après avoir obtenu un statut de séjour. Le nombre de personnes devant quitter la structure d'accueil pour passer au CPAS a fortement augmenté depuis la mise en œuvre de la loi du 30 décembre 2009 (modifiant la «loi accueil») et l'application de l'instruction du 6 avril 2010[1]. Ces mesures imposent l'exclusion du droit à l'accueil des personnes dont la demande d'autorisation de séjour pour raisons médicales (9 ter) a été déclarée recevable.

Auparavant, ces personnes pouvaient choisir de rester en aide matérielle ou de se diriger vers l'aide sociale du CPAS. Elles sont désormais tenues de respecter un délai de 2 mois pour quitter la structure d'accueil, tout comme les personnes ayant obtenu le statut de réfugié, la protection subsidiaire et les régularisés.

Afin de libérer des places supplémentaires dans le réseau d'accueil, Fedasil donne - par son instruction du 20 octobre 2011[2] - la possibilité aux résidents en procédure d'asile et dont le séjour dans une structure d'accueil est ininterrompu depuis au moins 6 mois, de demander sur base volontaire de supprimer leur lieu obligatoire d'inscription. Et donc d'accéder à l'aide financière. Vu les grandes difficultés pour passer de l'aide matérielle vers l'aide financière, très peu de gens ont pu bénéficier de cette opportunité. En 2011, seule une famille a quitté la structure d'accueil sur base de cette instruction.

**63%**

**En 2011, 63% des personnes qui ont quitté la structure d'accueil CIRÉ ont été pris en charge par les CPAS. Vu le grand nombre d'obstacles, ce passage en aide financière n'est pas aisé à mettre en œuvre.**

## Faciliter la transition

Lors de leur passage vers l'aide financière, les résidents sont confrontés à un nombre considérable d'obstacles à surmonter. Des loyers de plus en plus élevés, la méfiance des propriétaires, la réticence des CPAS, les difficultés pour obtenir un prêt pour une garantie locative...

Vu l'application stricte du délai de 2 mois par Fedasil et les difficultés du passage vers l'aide financière, il arrive que des personnes restent dans leur logement, avec l'aide financière du CPAS ou sur les fonds propres des organisations partenaires. Ces logements ne peuvent donc pas être réofferts et le parc immobilier disponible en est diminué. On peut considérer que, fin 2011, une soixantaine de places d'accueil CIRÉ ont ainsi été «perdues».

Pour faire face à ces difficultés, le CIRÉ, en collaboration avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen (VwV), a décidé de mettre en place un groupe de travail avec ses partenaires associatifs sur les questions liées à la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière. Le groupe de travail avait comme objectif de développer des projets et de porter des revendications sur des solutions structurelles pour faciliter la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière.

Le groupe de travail a formulé différentes propositions. L'une d'elles consiste à développer un blog sur la transition : une «boîte à outils» interactive à l'usage des professionnels qui accompagnent les demandeurs d'asile lors de leur passage de l'aide matérielle vers l'aide financière. Le blog verra le jour début 2012.

1 - Instruction de Fedasil du 6 avril 2010 relative à la fin d'aide matérielle, la prolongation et la transition vers l'aide financière.

2 - Instruction de Fedasil du 20 octobre 2011 relative à la suppression sur base volontaire du lieu obligatoire d'inscription pour les résidents avec une procédure d'asile en cours et un séjour ininterrompu dans une structure d'accueil d'au moins 6 mois.

En juillet 2011, le CIRÉ et VwV ont remis à Fedasil une note reprenant les propositions et revendications formulées par le groupe de travail. Nous plaidons, entre autres, pour qu'un arrêté royal clarifiant les rôles respectifs des structures d'accueil et des CPAS et permettant de garantir la continuité de l'accueil lors de la transition entre l'aide matérielle et l'aide sociale du CPAS, soit adopté sans tarder. Nous demandons également que, lors de l'application des délais de sortie, Fedasil fasse preuve de plus de souplesse, de transparence et d'une réelle prise en considération des circonstances invoquées à l'appui des demandes de sursis bien fondées (en ce compris la recherche de logement active mais infructueuse, la discrimination ou les abus rencontrés, les délais d'attente au CPAS, les retards de délivrance des documents de séjour...).

En octobre 2011, le CIRÉ et VwV ont organisé une journée d'échange et d'étude sur le passage de l'aide matérielle à l'aide financière. L'objectif: présenter et mettre en lien les bonnes pratiques mises en place localement par des associations et des CPAS. En 2012, un «guide de bonnes pratiques» reprenant les enseignements de cette journée sera rédigé.

Sur le terrain, les partenaires ont investi davantage sur la question de la transition : entre autres en engageant du personnel spécialisé dans l'accompagnement des résidents pour faciliter ce passage, et en mettant sur place des ateliers de sensibilisation pour les résidents sur cette question.

## La sortie des familles déboutées

Le nombre de personnes qui ont dû quitter la structure d'accueil après avoir été déboutées de la procédure d'asile a fortement augmenté. Alors qu'en 2010, elles ne représentaient que 6% des personnes devant quitter notre structure d'accueil, ce groupe a représenté 21% en 2011.

Cela s'expliquerait par une augmentation des décisions des instances d'asile et des refus de demandes de prolongation de la part de Fedasil. Ce phénomène s'explique aussi par le fait que les procédures d'asile sont de plus en plus courtes, et qu'au moment où les demandeurs d'asile sont installés dans la structure d'accueil CIRÉ, leurs procédures arrivent souvent à leur terme. Et c'est particulièrement vrai pour certaines nationalités (principalement les pays des Balkans), dont les dossiers sont traités prioritairement.

## Les familles avec enfants mineurs en séjour irrégulier

Le 11 février 2011[3] est entrée en vigueur l'instruction relative au protocole de coopération signé entre Fedasil et l'Office des étrangers (OE) en septembre 2010. Celui-ci définit les modalités pratiques du trajet d'accompagnement des familles en séjour irrégulier accueillies sur base de l'arrêté royal du 24 juin 2004.

Concrètement, au terme d'un accompagnement de 3 mois, les familles doivent soit (ré)introduire une demande de séjour, soit s'engager dans un processus de «retour volontaire». Pendant ces 3 mois, elles sont protégées contre l'éloignement. Si elles refusent de suivre ce trajet d'accompagnement, si leur demande de séjour aboutit à la délivrance d'un ordre de quitter le territoire ou si elles n'effectuent pas un «retour volontaire» (dans le délai prévu par le protocole), les familles devraient être transférées vers un «lieu d'hébergement» géré par l'OE en vue de leur rapatriement. Malgré la mise en place du protocole d'accord et du trajet d'accompagnement, Fedasil refuse toujours d'offrir une place d'accueil pour ces familles.

La seule possibilité pour ces familles de faire valoir leur droit est d'attaquer Fedasil via un recours au Tribunal du travail. Ainsi, en 2011, deux familles de notre structure d'accueil ont obtenu gain de cause.

## Perspectives pour 2012

Après une autre année marquée par la crise de l'accueil, nous espérons pouvoir nous investir davantage dans la poursuite de l'amélioration de la qualité de notre accueil :

- Poursuivre le travail entamé en 2011 pour réactualiser nos normes de qualité et procédures de travail internes.
- Poursuivre le travail de réflexion sur notre modèle d'accueil et d'accompagnement dans un contexte où le séjour dans notre structure est de plus en plus court, où le «turnover» est de plus en plus important, et où des changements législatifs s'annoncent.
- Continuer à mettre en place des projets et à porter des revendications sur des solutions structurelles pour faciliter la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière : lancement d'un blog sur la transition, publication d'un «guide de bonnes pratiques».
- Revendiquer la fin de l'accueil en deux phases pour permettre un accueil et un accompagnement global de qualité.
- Poursuivre le développement d'outils d'information pour les demandeurs d'asile et les travailleurs sociaux.

3 - Instruction de Fedasil du 11 février 2011 relative à l'accueil des familles avec mineurs accueillies dans le cadre de l'arrêté royal du 26/06/2004.

## Le service «Accueil des demandeurs d'asile» en activités

### Événements et actions

- Participation aux permanences socio-juridiques mises sur pied par une vingtaine d'associations au «Point soupe» afin de mieux pouvoir orienter les demandeurs d'asile «non-désignés», de novembre 2010 à janvier 2011.
- Organisation d'une journée d'échange et groupes de travail avec les travailleurs sociaux de la structure d'accueil sur l'accompagnement, 24 février 2011.
- Organisation d'une journée d'étude avec échange de bonnes pratiques : «Pour construire un pont entre aide matérielle et aide financière», 28 octobre 2011.
- Signature d'une nouvelle convention cadre avec Fedasil et lancement de groupes de travail pour mettre à jour nos normes de qualité et procédures de travail avec les organisations partenaires, 8 novembre 2011.
- Mise en place d'un fonds pour soutenir financièrement les projets professionnels ou de formation des résidents accueillis dans notre structure. À titre d'exemples, le fonds a permis, cette année, le financement de cours théoriques en vue d'un examen de permis de conduire, d'un certificat de qualification éducation, d'un minerval pour un cours d'habillement ou d'une équivalence de diplôme de baccalauréat pour permettre la poursuite d'études universitaires.

### Formations

#### À l'attention des travailleurs sociaux de la structure d'accueil :

- Formation sur l'analyse du récit d'exil, combinée avec une visite du Conseil du contentieux des étrangers, 31 avril 2011.
- Projection du film *Illégal* suivie d'une séance d'information sur l'enfermement et l'expulsion des étrangers, 12 mai 2011.
- Cycle de trois journées de formation de base pour les nouveaux travailleurs :
  - Les migrations dans le monde + le système d'accueil belge, 9 juin 2011.
  - Visites de l'OE, du «Point Soupe» et du CGRA + la procédure d'asile, 16 juin 2011.
  - La «loi accueil» + visite et échanges au centre d'accueil Petit-Château, 23 juin 2011.
- Formation sur la détection des problèmes psycho-sociaux, 20 septembre 2011.

#### À l'attention des professionnels de différents secteurs touchés par la crise de l'accueil :

- Deux sessions d'information sur la «loi accueil» et les droits des demandeurs d'asile sans abri, 6 février 2011 et 11 mars 2011.
- Rencontre avec l'équipe des travailleurs sociaux du CPAS de Namur sur les questions que suscitent pour eux l'aide aux demandeurs d'asile non-désignés et, plus largement, l'aide aux étrangers dans certaines situations, 22 septembre 2011.

### Publications

- Publication de 5 numéros de la *newsletter juridique* du CIRÉ, et de 11 *newsletters Flash* consacrées principalement à l'accueil des demandeurs d'asile.

# Asile et protection : défendre les droits et des procédures de qualité

**Le CIRÉ inscrit dans ses priorités la défense et la promotion d'une politique de protection belge et internationale de qualité. Dans ce cadre, en 2011, il s'est attaché à défendre le maintien des droits des demandeurs d'asile et de la qualité de la procédure d'asile belge. Le CIRÉ continue à défendre une véritable politique européenne harmonisée avec des hauts standards de protection et à soutenir la réflexion pour le développement de nouveaux systèmes de protection.**

## Un anniversaire en demi-teinte

2011 a été marquée par le 60e anniversaire de la Convention de Genève relative aux réfugiés[1]. En signant cette importante convention, la Belgique s'est formellement engagée à protéger les personnes fuyant leur pays en raison d'atteintes fondamentales à leur liberté, à leur intégrité ou à leur vie et qui ne peuvent, de ce fait, retourner dans leur pays.

La Belgique a une longue tradition d'asile et d'accueil. Pourtant, le droit à la protection et particulièrement le droit à l'accueil des demandeurs d'asile sont aujourd'hui loin d'être garantis pour tous les réfugiés. Au niveau européen, le problème de l'accès au territoire, de la «loterie de l'asile» et de l'enfermement constituent de véritables obstacles pour que les candidats réfugiés demandent et obtiennent une protection.

Au niveau belge, en 2011, on a assisté à un véritable acharnement pour restreindre l'accès des réfugiés à la protection à laquelle ils ont droit. Le Parlement a examiné une série de propositions de réforme de la procédure d'asile dont l'objectif était de diminuer «l'afflux» de candidats réfugiés en Belgique, de résoudre la crise de l'accueil des demandeurs d'asile et de «traquer les abus». Il était question de procédures expéditives, sans audition, sans véritable recours. Dans le même sens, ces propositions prévoyaient d'introduire une liste de pays «sûrs» dans la loi belge.

Le CIRÉ s'est fermement opposé à ces propositions notamment lors de son audition au Parlement en juillet 2011. En novembre 2011, le Parlement a finalement adopté dans l'urgence le concept de pays d'origine «sûrs». L'objectif de cette mesure: donner un signal clair aux pays d'origine concernés, accélérer les procédures et ainsi sortir de la crise de l'accueil. Pour le CIRÉ, cette procédure pose de sérieux problèmes : une procédure en quinze jours peut amoindrir la qualité de l'examen, la charge de la preuve sera plus lourde pour le demandeur d'asile et, si la demande n'est pas prise en considération, seul un recours de légalité sera possible pour le demandeur[2]. Ainsi, des demandeurs d'asile pourraient se voir exclus de la protection, alors qu'ils en ont réellement besoin. Ces restrictions vont clairement à l'encontre de la philosophie de la Convention de Genève et du principe fondamental de non-refoulement.

Dans ce contexte de restrictions des droits des réfugiés, ce 60e anniversaire n'était hélas que peu joyeux.

1 - Convention internationale relative au statut des réfugiés, signée à Genève le 28 juillet 1951, modifiée par le Protocole de New York du 31 janvier 1967.

2 - Voir l'analyse du CIRÉ sur les enjeux de la mise en place d'une liste de pays «sûrs», sur www.cire.be.

# L'asile en chiffres pour 2011

## 2011 : une crise de l'asile ?

En 2011, 25.479 demandes[3] ont été introduites, soit une augmentation de 27,8% par rapport à 2010 (19.941 demandes)[4]. Cela correspond à une moyenne mensuelle de 2.213 demandes, ce qui est comparable à ce qu'a connu la Belgique en 2001.

L'augmentation constatée en 2009 et 2010 semble donc se confirmer. La Belgique se situe encore cette année dans le top des pays européens de destination des demandeurs d'asile à côté de pays comme la France ou l'Allemagne, ce qui engendre une certaine pression sur l'accueil et sur la charge de travail des instances d'asile. En 2011, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) a continué à traiter - mais pas prioritairement - des dossiers de demandeurs d'asile non-désignés. Ce procédé pose question tant sur la qualité de la procédure d'asile du fait de l'accompagnement socio-juridique parfois inexistant pour les non-désignés que sur le risque pour le demandeur de ne pas recevoir la convocation à l'interview et, par conséquent, de ne pas s'y rendre et d'être écarté de la procédure de ce fait.

## Des demandeurs d'asile en besoin de protection

En 2011, le nombre de premières demandes d'asile de ressortissants afghans a quasiment doublé: on est passé de 1.411 demandes en 2010 à 2.758 demandes en 2011. La situation sécuritaire a continué de se dégrader dans ce pays et certaines catégories de candidats réfugiés sont particulièrement vulnérables comme les femmes, les mineurs non-accompagnés et les membres de minorités.

À côté des Afghans, les demandeurs d'asile provenaient majoritairement de Guinée[5], d'Irak, de Russie (Tchétchénie), de la République démocratique du Congo et du Pakistan. Compte tenu de la situation de violence et des violations graves des droits de l'Homme qui règnent dans ces pays, ces demandeurs ont a priori de bonnes raisons de fuir et de demander une protection internationale. C'est également le cas des minorités dans les pays des Balkans dont les demandeurs d'asile ont continué à être bien présents dans le top 10 des nationalités. Toutefois, les premières demandes d'asile du Kosovo, de Serbie et de Macédoine se sont stabilisées voire ont légèrement diminué par rapport à 2010. Cela peut s'expliquer par les campagnes de dissuasion et des actions de retour volontaire. Les premières demandes d'asile de ressortissants albanais ont fluctué et fortement augmenté au courant de l'année.

Quant aux demandes multiples[6], on enregistre une augmentation de 51% par rapport à 2010. Ces demandes sont le plus souvent introduites par des ressortissants russes (tchétchènes), kosovares, guinéens, serbes et afghans.

## Les révolutions dans le monde arabe

La toute grande majorité des personnes qui ont fui leur régime, la violence et l'insécurité durant les révolutions arabes s'est réfugiée dans des pays limitrophes. Certains d'entre eux ont tenté de rejoindre l'Europe, parfois au risque de leur vie, et un petit nombre est arrivé en Belgique, ce qui s'est traduit par une légère hausse des demandes d'asile de personnes en provenance de Tunisie (106 demandes), d'Égypte (112), de Libye (56) et de Syrie (555). À la lumière des chiffres, on est cependant loin d'une situation d'afflux massif. Pour marquer sa solidarité, le gouvernement belge a décidé de réinstaller 25 réfugiés vulnérables originaires de l'Érythrée et du Congo qui avaient fui la Libye et qui ne pouvaient rentrer dans leur pays. Le CIRÉ a salué ce geste mais plaide pour un programme structurel et annuel plus ambitieux de réinstallation des réfugiés vulnérables.

## Les demandes gelées, accélérées et les décisions d'asile

Compte tenu des violences qui ont suivi le scrutin présidentiel en Côte d'Ivoire, le CGRA a pendant plusieurs mois gelé les dossiers, estimant que la situation ne permettait pas d'évaluer clairement le besoin de protection des personnes. À côté de cela, d'autres dossiers ont été traités prioritairement. Il s'agit des demandes d'asile des ressortissants des Balkans, d'Arménie et de Guinée.

En 2011, l'Office des étrangers (OE) a transféré 19.368 dossiers d'asile au CGRA pour examen. Les instances d'asile ont été renforcées en personnel et le CGRA a pris 16.828 décisions, soit 45,8% de plus qu'en 2010. Malgré cela, fin 2011, l'arriéré du CGRA atteignait 13.595 dossiers (dont 4.500 dossiers constituent pour le CGRA une charge de travail normale).

Pratiquement trois décisions sur quatre étaient des décisions de refus. En effet, 23,5% des décisions prises par le CGRA en 2011 étaient positives (17% de reconnaissances du statut de réfugié et 6,5% d'octroi statut de protection subsidiaire)[7]. L'Irak, l'Afghanistan et la Guinée représentent plus de la moitié des décisions de reconnaissance du statut de réfugié prises par le CGRA en 2011. À côté de ces pays, on retrouve aussi la Russie (Tchétchènes), la Chine (Tibétains), le Kosovo.

3 - Il s'agit de «demandes d'asile», une demande pouvant concerner plusieurs personnes.

4 - Pour plus de chiffres détaillés, voir les statistiques d'asile du CGRA pour l'année 2011 sur le site du CGRA: www.cgra.be.

5 - Beaucoup de demandeurs d'asile guinéens sont persécutés en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle.

6 - Une demande multiple signifie qu'une décision a déjà été prise précédemment dans le cadre d'une procédure d'asile en Belgique à l'égard d'un demandeur d'asile qui réintroduit une nouvelle demande d'asile auprès des instances belges.

7 - Pour plus de détails, voir les statistiques d'asile du CGRA pour l'année 2011 sur le site du CGRA: www.cgra.be.

**13.595**

**C'est le nombre de dossiers d'asile en attente d'une réponse au CGRA.**

**Malgré le renforcement du CGRA en personnel et le nombre important de décisions rendues en 2011, 13.595 dossiers devraient encore être examinés par cette instance.**

Source : Statistiques d'asile, bilan 2011, CGRA.

## L'asile au niveau de l'Europe

### Le règlement Dublin : le début de la fin?

Début 2011 aura été marqué par l'important arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) à Strasbourg dans l'affaire M.S.S.. La Cour a condamné sévèrement tant la Belgique que la Grèce pour traitement inhumain et dégradant à l'égard d'un demandeur d'asile afghan transféré par la Belgique vers la Grèce où sa demande de protection devait être examinée en vertu du règlement «Dublin II»[8]. L'absence de recours effectif dans le droit belge a également été mise en cause[9]. Cet arrêt met en lumière les limites du système «Dublin» qui ne peut fonctionner que si le présupposé sur lequel il repose est juste, à savoir l'équivalence des systèmes d'asile en Europe. Or, la politique européenne d'asile est loin d'être harmonisée et de nombreux États, dont la Grèce, ne peuvent garantir un accueil digne et une procédure d'asile présentant un minimum de garanties pour les demandeurs d'asile. La Belgique, quant à elle, ne pouvait, selon la CEDH, ignorer les lacunes du système d'asile et la condition des demandeurs d'asile en Grèce. Et elle avait les moyens de s'opposer au transfert. Le Secrétaire d'État à la Politique de migration et d'asile avait déjà timidement suspendu les transferts «Dublin» vers la Grèce en 2010 face à la pression des ONG et dans l'attente de cet arrêt. Les transferts vers la Grèce ont continué à être suspendus en 2011.

Fin 2011, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)[10] a conforté cet arrêt de la CEDH.

Le CIRÉ espère que ces jurisprudences cinglantes provoqueront un changement radical dans l'application des transferts de demandeurs d'asile entre États européens et dans la réflexion pour une véritable politique d'asile européenne commune.

8 - Le règlement européen de Dublin a pour objectif de déterminer l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile. Il vise également à assurer qu'un et un seul État européen examine la demande de protection introduite par un demandeur d'asile. Un de ses principaux critères est celui du premier pays d'entrée dans l'Union européenne.

9 - Pour plus de détails concernant cet important arrêt de la CEDH, voir la partie de ce rapport consacrée à l'enfermement et aux expulsions.

10 - Arrêt du 21 décembre 2011 de la Cour de justice de l'Union européenne N.S. c/ SSHD & ME et a. c/ ORAC (affaires n° C – 411/10 et C – 493/10), grande chambre.

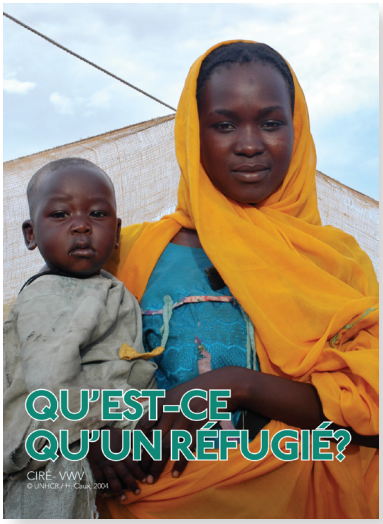

### Le fait : Le début de la fin pour le système «Dublin» ?

En 2011, la Belgique a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme pour le renvoi d'un demandeur d'asile afghan vers la Grèce en vertu du Règlement «Dublin II», du fait du système d'asile et d'accueil déficient en Grèce. À l'instar de la Grèce, la Belgique se voit de ce fait condamnée pour traitement inhumain et dégradant.

## La refonte de la directive «Qualification»

La nouvelle version de la directive «Qualification»[11] a été publiée fin 2011. Elle fixe les normes relatives aux conditions de la protection internationale et au contenu de celle-ci. Cette refonte apporte quelques changements ou précisions et prévoit le principe de l'harmonisation du statut de réfugié avec celui du bénéficiaire de protection subsidiaire. Cela ne devrait pas avoir d'impact sur la pratique belge puisque la majorité des modifications ou clarifications sont déjà appliquées par les instances d'asile belges.

La refonte dans un futur proche du règlement «Dublin II», de la directive «Procédure» ainsi que les activités du Bureau d'appui européen en matière d'asile (EASO)[12] devraient venir renforcer l'harmonisation et combler, autant que faire se peut, les disparités et lacunes existantes entre les États membres de l'UE. Le CIRÉ continuera à participer aux débats et discussions au sein d'ECRE et au sein du forum consultatif d'EASO.

11 - Directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011.

12 - La fonction de ce Bureau est de renforcer la coopération pratique des pays de l'UE en matière d'asile, de soutenir les pays de l'UE dont les régimes d'asile sont soumis à des pressions particulières et d'améliorer la mise en œuvre du régime d'asile européen commun.

## Perspectives pour 2012

Face à la volonté politique de durcir la politique d'asile et dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de gouvernement belge, le CIRÉ va continuer à exercer son rôle de vigilance politique et juridique.

- Il sera particulièrement attentif à la mise en œuvre de la liste de pays d'origine «sûrs» et la mise en place d'une procédure d'octroi du statut d'apatride par le CGRA ;
- Il analysera les lacunes de la protection belge au regard de l'article 3 de la CEDH ;
- Il émettra et portera des recommandations afin de contribuer à améliorer la procédure d'asile en Belgique ;
- Il contribuera au renforcement de l'aide juridique accordée aux demandeurs d'asile ;
- Il participera à des événements sur le besoin de protection des réfugiés notamment à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié ;
- Il contribuera à l'amélioration du système «Dublin» au niveau belge, et réfléchira en parallèle au renforcement de la solidarité et à la question de l'externalisation de l'asile au niveau européen ;
- Il suivra attentivement les refontes des instruments en matière d'asile et leurs conséquences en droit belge.

### Le Projet FER «Qui est un réfugié ? La Convention relative au statut des réfugiés et la Directive qualification, la pratique belge»

Ce projet, mené par VwV, le CIRÉ et le CBAR, avec le soutien du Fonds européen pour les réfugiés (FER), a pour objectif de se pencher, à l'occasion du 60e anniversaire de la Convention de Genève, sur l'évolution de la définition de réfugié en droit belge, et plus particulièrement, sur l'influence qu'a eue la directive «Qualification» sur cette définition. Nous avons profité de cette étude pour également poser des constats quant aux éléments positifs et négatifs retenus dans la directive «Qualification» par rapport au droit international des réfugiés, et pour souligner les lignes de force et les faiblesses de la procédure d'asile belge. Cette analyse faite par rapport aux différentes composantes de la définition de réfugié et illustrée avec de nombreux exemples pris de la pratique a pour but d'aider les praticiens.

Nous allons également formuler une série de recommandations concrètes à l'attention des instances d'asile, du législateur et des autorités responsables.

À côté de cette étude, qui sera disponible courant 2012, nous avons organisé, en partenariat avec VwV et le CBAR, une série de trois séminaires: «Les réfugiés d'hier. Les mêmes que les réfugiés d'aujourd'hui ?» le 21 octobre 2011; «L'avenir de la Convention de Genève : les défis» le 18 novembre 2011; «La Convention de Genève aujourd'hui : les enjeux» le 16 décembre 2011.

## La thématique «Protection « en activités

### Actions et interventions

- Séances d'informations juridiques et pratiques pour les demandeurs d'asile au «Point soupe».
- Sensibilisation à la question des «réfugiés» auprès des élèves de du Collège La Fraternité, Bruxelles, 18 février 2011.
- Intervention auprès des étudiants en communication de l'UCL sur l'actualité en matière d'asile, 11 mai 2011.
- Introduction, avec d'autres associations, d'un recours en annulation à la Cour constitutionnelle contre la loi programme du 29 décembre 2010 portant des dispositions diverses (II), publiée au Moniteur belge le 31 décembre 2010 en ce qui concerne les modifications apportées à la procédure devant le CCE.
- Intervention auprès d'étudiants de l'UCL sur les réfugiés de masse et l'application de la protection subsidiaire en Belgique, 4 novembre 2011.
- Intervention lors du séminaire «La Convention de Genève aujourd'hui: les enjeux», Bruxelles, 16 décembre 2011.

### Événements

- Organisation et participation avec d'autres associations à une action symbolique à la Gare du midi et distribution de milliers de flyers dans les principales gares du pays avec des revendications fortes sur les droits des réfugiés dans le cadre de la Journée mondiale du réfugié, 20 juin 2011.
- Audition du CIRÉ, aux côtés de VwV, des barreaux d'avocats, du HCR et des instances d'asile en Commission de l'intérieur de la Chambre des représentants dans le cadre des discussions autour des propositions de loi réformant la procédure d'asile, 6 juillet 2011.
- Participation à l'Assemblée générale d'ECRE qui s'est tenue à Malte du 11 au 14 octobre 2011. La gestion par l'Europe du printemps arabe a été un des sujets importants de cette AG.

### Publications

- *Le Règlement Dublin, arrêt MSS contre Belgique et Grèce*, mars 2011.
- *Les maladies du séjour, guide pratique*, mars 2011.
- *Positionnement du CIRÉ sur l'ensemble des propositions de modification de la loi du 15 décembre 1980*, juin 2011.
- Contribution au numéro spécial de *ProAsile*, «60 ans de protection internationale», en partenariat avec France Terre d'Asile, n°22, 2011.
- Brochure *Qu'est-ce qu'un réfugié ?*, juillet 2011.
- *Liste de pays sûrs ou comment brider la protection internationale*, novembre 2011.

# La «problématique rom»

**Depuis plusieurs années, la question rom fait l'objet de vives préoccupations au CIRÉ : situation socio-économique de familles en grande précarité et sans abri, fermeture aux demandes d'asile des ressortissants des Balkans, en grande partie roms, expulsions vers le Kosovo… Le dossier a donc été ouvert en juin 2011 pour une première investigation. Objectif : explorer la question sous toutes ses formes et amener le CIRÉ à prendre position sur la situation en Belgique et en Europe.**

## En Belgique

L'investigation a commencé par un suivi de terrain de familles roms (slovaque et tchèque), qui au mois de juin se sont retrouvées à la rue et ballotées d'un endroit à un autre. Expulsées de la Gare du Nord, elles ont trouvé refuge dans un lieu insalubre à Ixelles (anciens locaux de la chaîne AB3). Elles ont été relogées par l'ULB dans un gymnase puis par la commune d'Etterbeek dans un ancien réfectoire, pour retourner à AB3 et être ensuite relogées par la commune d'Ixelles dans un bâtiment inoccupé. Après avoir été déboutées de leur demande d'asile (parfois multiple), rejetées des possibilités d'accueil par Fedasil, subissant de plein fouet la crise de l'accueil, ces familles ont déposé une demande de séjour en tant que citoyens européens. Demande qu'elles ont très peu de chance de voir aboutir, puisqu'elles ne remplissent pas les conditions de ressources requises. Le Bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) du CIRÉ a suivi les familles au niveau social et administratif ; les adultes ont suivi des cours de français au CIRÉ et les enfants ont été scolarisés. Bilan après quelques mois : une véritable impasse. Ni séjour, ni logement, ni emploi, ni perspectives.

La situation des Roms en Belgique ne se résume pas à celle de ces familles européennes. La rencontre avec les quelques associations qui travaillent sur cette problématique en Belgique montre un défaut de véritable prise en charge de la question, en particulier en Wallonie. Cette situation se mêle également avec celle, plus spécifique, des Gens du voyage. De plus, la représentation des Roms au niveau des politiques locales reste incertaine avec la création d'un Conseil national des Roms controversé.

Le CIRÉ a pris position sur la nécessité pour chaque niveau politique de «prendre sa part» dans la gestion de la question rom : les communes, l'État fédéral et les institutions européennes qui doivent pousser les États de provenance à ne plus discriminer la minorité rom. Un dialogue avec les communes et CPAS en contact avec des familles en grande précarité à Bruxelles a donc été entamé par le CIRÉ pour rechercher des pistes d'action en termes de logement et d'emploi.

## Et au niveau européen ?

La problématique commence, en ce qui concerne les Roms migrants, à l'Est de Europe et dans les Balkans. Car les Roms fuient non seulement des conditions de vie précaires mais surtout une discrimination honteuse doublée d'une montée d'un sentiment «anti-Rom» dans plusieurs États de l'ex-Yougoslavie. La recherche documentaire sur les conditions de vie des Roms dans ces zones a mené le CIRÉ à s'interroger sur le rôle de l'Union européenne dans la gestion d'un véritable désastre.

La Commission européenne a demandé au mois d'avril 2011 aux États membres de rédiger un plan d'action pour une politique d'inclusion des Roms. Le CIRÉ s'est donc proposé pour participer au groupe de travail interministériel pour la rédaction de ce plan au niveau belge, apportant son expertise sur les questions d'asile et de séjour. Le groupe s'est réuni une seule fois avant le changement de gouvernement. Fin 2011, le plan national était au point mort.

Parallèlement, en réaction à la politique de fermeture du gouvernement belge et de la Commission européenne envers les demandes d'asile des ressortissants des Balkans (la plupart du temps roms) et aux pressions exercées sur ces États pour qu'ils contiennent les arrivées, le CIRÉ s'est associé à l'organisation Chachipe, en signant plusieurs lettres d'interpellation de la Commission européenne sur les violations des droits fondamentaux, et notamment du droit d'asile, que ces pressions risquent d'entraîner.

Pour aller plus loin dans l'argumentation autour des besoins de protection des Roms en Europe de l'Ouest, le CIRÉ déposera une demande de financement pour des missions d'investigation poussées dans les États de provenance.

En 2012, le développement des stratégies nationales sur l'inclusion et la protection des Roms en Europe et dans les Balkans sera au cœur des préoccupations du CIRÉ.

## Un *migrations|magazine* et des tables rondes

Dans la droite ligne de cette large investigation de la question rom, la sixième édition du *migrations|magazine* y sera consacrée. Ce numéro permettra d'approfondir les questions d'histoire, d'anthropologie et de politique belge et européenne envers les Roms.

La Maison du Livre de Bruxelles a invité le CIRÉ à être partenaire d'un événement en 2012 sur le même thème, lui proposant de participer à une table ronde sur les Roms à Bruxelles et d'organiser un débat sur les Roms et l'Union européenne.

# Intégration : poursuivre le travail sur la question de l'accueil des primo-arrivants

**Clôturer les productions consécutives à la réflexion entamée en 2009 concernant les questions liées à l'intégration et participer aux débats concernant l'accueil des primo-arrivants, telles ont été les activités au cœur du travail politique de la thématique «Intégration» au cours de cette année.**

## L'intégration pas à pas : un travail long et passionnant

Pour mémoire[1], au travers de ce travail, il s'agissait, d'une part, de faire un tour d'horizon le plus complet possible de l'état de la réflexion théorique en matière d'intégration et de cerner au mieux les différents enjeux qui traversent cette question pour chacun des protagonistes concernés, et, d'autre part, de nous pencher sur les débats qui ont animé un certain nombre de pays en la matière. Enfin, il s'agissait également, à cette occasion, de prendre le temps de découvrir toute la richesse intellectuelle du monde arabo-musulman, un monde qui est au centre de nombreux discours relatifs à l'intégration mais qui reste cependant très mal connu et qui est fréquemment l'objet de discours caricaturaux.

De manière générale, il nous a paru important de prendre ce moment de recul afin de parvenir à une analyse la plus fine possible des différents aspects de cette question ; mais aussi de pouvoir profiter de l'expérience et des réflexions du passé afin de faire des propositions constructives pour le présent et l'avenir. Dès lors, même si la thématique «Intégration» du CIRÉ se concentre plus particulièrement sur les «nouveaux arrivants», il nous a également paru pertinent de nous intéresser aux «anciens». Par ailleurs, il importe de garder à l'esprit que les mariages entre personnes issues de l'immigration et personnes du pays d'origine sont fréquents dans certains milieux, ce qui implique dans ce cas l'arrivée régulière de «nouveaux» dans des familles d'«anciens». Enfin, même si l'on constate, ces dernières années, une diversification de plus en plus accrue des pays d'origine, il n'empêche que le Maroc demeure le premier flux non communautaire et la Turquie le second[2].

Au cours de l'année 2011, le travail réalisé dans le cadre de ce projet s'est principalement concentré sur la finalisation de la rédaction par le biais d'apports bibliographiques supplémentaires (certaines des lectures faites en 2011 ayant apporté un autre éclairage sur les questions traitées) et la rédaction des conclusions ainsi que des propositions susceptibles de pouvoir être formulées. Il a ensuite, à la fin de l'année, été transmis à différentes personnes ressources afin d'être relu.

Au travers des conclusions rédigées, nous avons voulu tout particulièrement pointer la complexité de cette question. L'intégration comme objet d'étude sociologique, l'intégration comme objet de politiques gouvernementales et enfin, l'intégration comme dynamique individuelle sont autant d'aspects différents d'une seule et même question, celle que l'on appelle de façon raccourcie «l'intégration». Ne pas envisager simultanément ces différents aspects risque, dans certains cas, de conduire à des simplifications abusives. En effet, chacun de ces versants procède de logiques qui peuvent être communes mais qui peuvent, également, pour partie, être spécifiques. De même, au sein de chacun de ces versants, différentes grilles de lecture existent, illustrant par là la variété des points de vue en la matière.

Quant aux propositions formulées, elles ont pour fil conducteur et pour objectif de mettre davantage l'accent sur ce qui est susceptible de réunir plutôt que d'éloigner et de ne jamais vouloir enfermer les êtres humains dans une et une seule communauté d'appartenance.

1 - Pour plus de détails concernant ce projet financé par la Cocof cohésion sociale et par la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous vous invitons à consulter le rapport annuel 2010 du CIRÉ.

2 - À titre d'information, en termes d'immigrations enregistrées en 2009, on a par ordre décroissant : la France (10,5%), la Pologne (8,2%), le Maroc (7,8%), les Pays-Bas (7,4%), la Roumanie (5,2%), l'Italie (3,5%), la Turquie et l'Espagne (3%), la Bulgarie et l'Allemagne (2,8%), le Portugal (2,5%), la RDC (2,3%), la Russie (2,2%), la Grande-Bretagne (1,6%), l'Inde (1,5%), le Cameroun (1,3%), la Chine et l'Arménie (1,2%), l'Algérie (1,1%). Source : Centre pour l'égalité des chances, *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique, Etude statistique et démographique 2010*, p. 33.

### La citation

«A l'ère de la mondialisation et de ce brassage accéléré qui enveloppe tous les êtres humains, on ne peut se contenter d'imposer aux milliards d'humains désemparés le choix entre l'affirmation outrancière de leur identité et la perte de toute identité, entre l'intégrisme et la désintégration. Si les hommes contemporains ne sont pas encouragés à assumer leurs appartenances multiples, s'ils ne peuvent concilier leur besoin d'identité avec une ouverture franche et décomplexée aux cultures différentes, s'ils se sentent contraints de choisir entre la négation de soi-même et la négation de l'autre, on sera en train de former des légions de fous sanguinaires, des légions d'égarés.»

Amin Maalouf in *Les identités meurtrières*.

## L'accueil des primo-arrivants reste au cœur de nombreux débats politiques

Dans le sillage des accords passés au lendemain des élections régionales de 2009[3] et afin de renforcer la cohérence des politiques d'accueil des primo-arrivants (PA) qui vont être mises en place par les gouvernements francophones à Bruxelles et en Wallonie, ces derniers ont convenu de conclure un protocole d'accord déterminant les publics visés, les objectifs poursuivis ainsi que les modalités d'échange et de concertation entre les services et les secteurs relevant de leurs compétences. Ils ont dès lors, au cours de l'année 2011, rédigé une note afin de tracer les lignes de force de ce protocole d'accord et de fixer les balises communes pour la mise en place des dispositifs de soutien aux parcours d'accueil des PA.

Suite à la lecture de cette note, le CIRÉ a formulé un certain nombre de commentaires qu'il a ensuite transmis à l'ensemble des partis francophones. En substance, il y a souligné sa satisfaction de voir enfin, d'une part, les besoins des PA clairement reconnus et, d'autre part, la volonté politique de mettre en place un véritable parcours d'accueil des PA. Toutefois, il a regretté, pour ce qui concerne le volet bruxellois, que l'aspect communautaire soit privilégié par rapport à l'aspect régional et que l'on continue donc à être dans une logique de deux politiques (une francophone et une néerlandophone) pour une même capitale. Par ailleurs, de façon plus globale, il a regretté que la note se limite (comme elle le stipule elle-même) à être une déclaration d'intention et qu'elle reste donc relativement floue quant à l'opérationnalité de ces parcours. Il s'est également demandé dans quelle mesure ce qui est proposé dans cette note est fondamentalement différent de ce qui existe déjà (l'aspect coordination des acteurs mis à part), à savoir la mise à disposition de services plutôt que la mise en œuvre concrète d'un parcours intégré multidimentionnel.Un des enjeux est donc de savoir dans quelle mesure le parcours, tel qu'imaginé par les entités fédérées, est conçu comme «un tout homogène» quel que soit l'endroit (de la Région concernée) où le PA l'effectue et donc dans quelle mesure on dépasse réellement la logique actuelle, à savoir la mise à disposition de services à la carte, services déclinés plus ou moins différemment selon les opérateurs. Par ailleurs, le CIRÉ a également posé la question de la langue de contact utilisée dans le cadre de ce parcours (aspect qui n'est pas abordé dans la note) et a souligné, à cette occasion, l'importance, selon lui, de privilégier une langue maîtrisée par le PA (et donc de ne pas se limiter automatiquement à l'usage du français) afin de pouvoir aller plus loin dans le niveau de précision des informations données mais aussi de limiter les risques de malentendus. Enfin, le CIRÉ a fait part de son questionnement quant aux moyens que les autorités comptent investir dans le cadre de cette politique. Il est illusoire, en effet, d'imaginer pouvoir mettre en place un parcours de qualité sans moyens adéquats. Par ailleurs, les moyens mis à disposition d'une politique sont souvent révélateurs de l'importance accordée concrètement à celle-ci.

3 - Pour plus d'informations sur le sujet, voir le rapport annuel 2009 du CIRÉ.

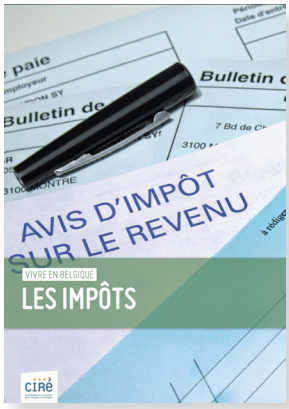

Le CIRÉ a également réagi au dépôt de la proposition de décret «portant création d'un contrat bruxellois d'intégration et de participation» déposée par le MR et le FDF, au début de l'année 2011. Ce contrat comprendrait «un module d'apprentissage intensif de la langue française», «un module civique» et «un module consacré au fonctionnement du marché de l'emploi en Belgique» ainsi que «l'élaboration d'un bilan général des qualifications et des compétences professionnelles». Un plan individuel d'insertion serait proposé aux bénéficiaires qui ont été au terme du contrat. Ce plan prévoirait «des services de placement et de formation technique et professionnelle, d'alphabétisation, de soutien scolaire et d'appui aux familles, d'initiation à la culture auprès d'organismes publics et d'opérateurs agréés (...)». Dans les commentaires qu'il a formulés et qui ont été transmis à l'ensemble des partis, le CIRÉ a notamment pointé son étonnement face aux moyens humains et financiers qui sont cités dans la proposition déposée et qui compromettent, selon lui, grandement la qualité du dispositif qui serait mis en place.

Enfin, de manière générale, le CIRÉ n'a pas manqué, au cours de l'année écoulée, de continuer régulièrement à faire part du regard qu'il porte sur la question de l'accueil des PA et des propositions qu'il formule en la matière, à l'occasion de rencontres avec des responsables politiques ou lors de colloques.

**2.026**

**En 2011, 2.026 personnes se sont engagées dans le parcours d'intégration civique (inburgering) proposé par le bureau bruxellois d'accueil Bon vzw.**

Source : www.bonvzw.be

## Poursuite du projet *Vivre en Belgique*

L'année 2011 a également vu se poursuivre la réalisation du guide de matières *Vivre en Belgique*[4], commencé en 2008.

## Perspectives pour 2012

L'essentiel de l'année 2012 sera consacré à la finalisation de *L'intégration pas à pas*, suite aux commentaires formulés par les membres du comité de lecture, ainsi qu'à sa publication et sa diffusion. Ce sera également l'année de la diffusion du guide de matières *Vivre en Belgique* grâce à la réalisation d'un site internet spécialement conçu à cet effet. Par ailleurs, le CIRÉ continuera de suivre avec attention les initiatives politiques prises en matière d'accueil des PA.

4 - Pour plus d'information à ce sujet, voir les rapports annuels antérieurs du CIRÉ.

## La thématique «Intégration» en activités

- Intervention au Centre local de promotion de la santé sur le thème «Migrants et soins de santé», 3 février 2011.
- Intervention devant le groupe parlementaire Ecolo bruxellois sur le thème «L'accueil des PA en Région de Bruxelles-Capitale : Constats et perspectives», 3 février 2011.
- Participation au focus group organisé par le GERME sur le thème des politiques d'intégration des PA à Bruxelles et en Wallonie, 31 mars 2011.
- Intervention dans le cadre du colloque organisé par Ecolo au Parlement bruxellois sur le thème «L'accueil des PA : un défi pour la Région bruxelloise», 8 juin 2011.
- Intervention sur le thème «L'accueil des PA en RBC» dans le cadre de la journée organisée par le CEPAG sur le thème de la politique d'accueil des PA, 17 juin 2011.
- Intervention sur le thème «L'accueil des PA en RBC» lors d'un séminaire organisé dans le cadre d'un projet réunissant différentes organisations européennes (Deeper), 15 septembre 2011.
- Intervention d'une journée sur le thème «Le statut de la femme dans le pays d'origine et le pays d'accueil : diversité des points de vue et des appartenances» dans le cadre d'une formation organisée par le CRIC sur le thème «Les femmes migrantes et le monde du travail en Belgique», 5 octobre 2011.
- Rédaction d'un article concernant «L'accueil des PA en RBC» dans le cadre d'un projet de publication du CPAS de Schaerbeek, 25 octobre 2011.
- *Les cahiers du Vivre en Belgique*, avril 2011.

# Le BAPA - Bureau d'accueil des primo-arrivants

Le BAPA est un projet-pilote réalisé par le CIRÉ en partenariat avec le Bureau des étrangers et le service Cohésion sociale de la commune d'Ixelles, dans l'attente et en préparation de la mise en place par la COCOF du décret «primo-arrivants». Ce projet est axé sur l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants. Il vise à favoriser l'autonomie dans la dignité.

Par rapport à la pratique du CIRÉ depuis de longues années en matière d'accueil des primo-arrivants[1], ce projet veut tester deux nouvelles hypothèses de travail :

- le fait de proposer à la commune d'Ixelles et au CPAS de donner l'impulsion de ce parcours d'accueil et d'intégration dès l'inscription des primo-arrivants au service Population alors que le CIRÉ accueille des étrangers - majoritairement en statut précaire - venant de leur propre initiative ;

- le fait de ne pas répondre simplement à la demande ponctuelle du primo-arrivant - apprendre le français ou résoudre un problème socio-juridique - mais de proposer un «package» qui comprenne aussi un module d'initiation citoyenne qui donne les clés de compréhension de notre société et qui ouvre un espace de réflexion libre et respectueux sur les codes et valeurs des différentes sociétés en présence.

Le projet se décline en deux volets proposés aux personnes en parallèle ou séparément.

## Rencontrer les personnes individuellement

Cette rencontre est un moment de réflexion sur les difficultés consécutives à une arrivée récente à Bruxelles. Différents thèmes sont abordés : l'aide sociale, l'apprentissage du français, l'équivalence des diplômes, l'insertion professionnelle, le logement, la santé, la scolarisation des enfants. Nous informons la personne et nous l'orientons vers l'intervenant de proximité le plus adéquat, en externe ou en interne au CIRÉ (service «Travail, équivalences et formations», service «Logement», École de français). En 2011, nous avons été à la rencontre, au Bureau des étrangers, du public susceptible de se trouver en difficulté d'intégration.

## Donner une boussole au primo-arrivant

Un «atelier citoyen» de 72h a été organisé avec un groupe de 11 ixellois, ressortissants peulhs mauritaniens suivis par le Centre social protestant, de mai à juillet 2011. L'initiation à la citoyenneté comporte une thématique transversale, le «vivre ensemble» pour que la différence ne soit pas forcément source de conflits mais occasion d'enrichissement, de partage, de rencontre de l'autre. Les débats ont permis d'accéder à l'histoire et à la mémoire commune de la Belgique, de connaître l'organisation de la société qui en découle. Le primo-arrivant acquiert des outils de compréhension lui permettant de développer les compétences nécessaires pour une vie autonome en Belgique, grâce à des informations pratiques de la vie quotidienne, inspirées des cahiers du Vivre en Belgique, réalisés par le CIRÉ.

Les participants étaient heureux d'avoir pu accéder à des informations utiles, souvent méconnues. Ils ont souhaité que cette initiation soit donnée à tout migrant. Des formations de ce type sont prévues en 2012.

Ce projet-pilote est amené à se développer sur une période de 5 ans.

1 - Pour mémoire, l'école de français langue étrangère a été créée en 1954 !

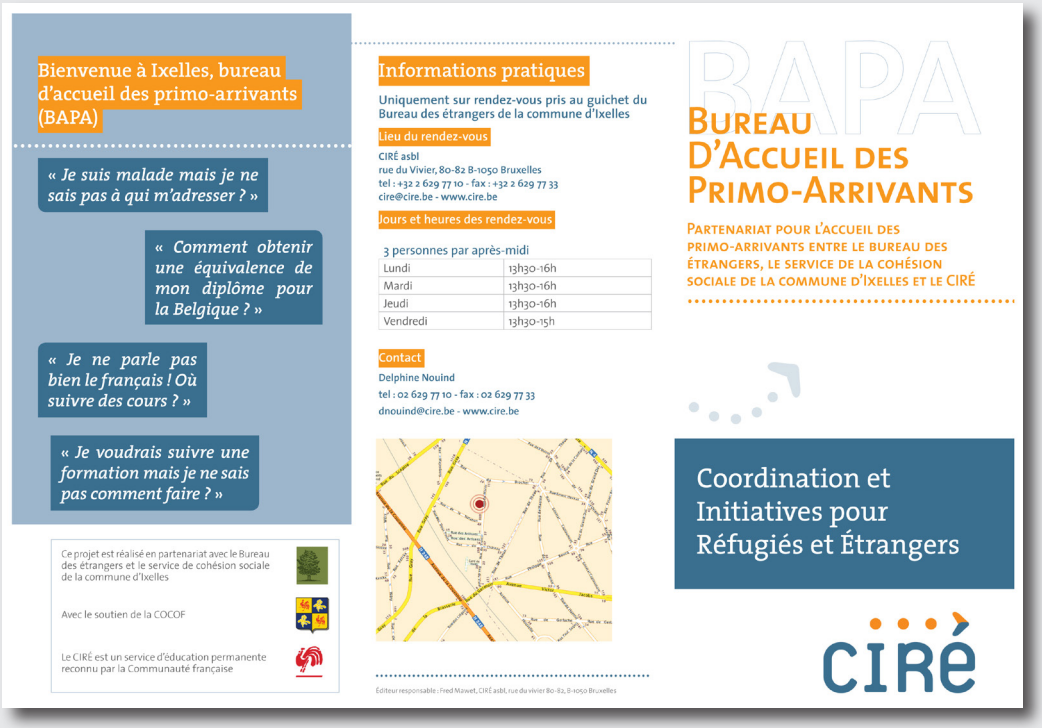


## Le BAPA en pratique

- Permanences les après-midi au CIRÉ, sur rendez-vous.
- Édition de flyers en 8 langues de contact des primo-arrivants (anglais, arabe, espagnol, farsi, portugais, russe, turc, albanais), 1er mars 2011.
- Permanences au Bureau des étrangers (commune d'Ixelles) du 9 mars au 3 juin 2011.
- Visite chez Bon asbl, connaissance des pratiques d'intégration, 6 avril 2011.
- Séance d'information sur un module test de citoyenneté avec le CBAI, le Centre social protestant, et l'asbl Timtimol de peulhs mauritaniens, 29 avril 2011.
- Organisation d'un atelier citoyen, 12 mai au 31 juillet 2011.
- Élaboration d'un document audio-visuel explicatif en 8 langues en sus du français, 1er septembre 2011.
- Après-midi d'échanges avec l'équipe du Bureau des étranges de la commune d'Ixelles, 13 septembre 2011.
- Séance de travail avec les responsables du CPAS d'Ixelles, 13 octobre 2011.
- Séance d'information avec les assistants sociaux du CPAS d'Ixelles, 14 novembre 2011.
- Participation à la 4e rencontre de la cohésion sociale aux Halles de Schaerbeek, 15 novembre 2011.

# Logement : faciliter l'accès à la propriété et initier des projets solidaires

**L'objectif du service «Logement» est d'aider des familles étrangères à revenus modestes à trouver un logement adéquat à un prix abordable. Et ce, d'une part, en les aidant à acquérir leur logement grâce à des projets solidaires et collectifs et, d'autre part, en permettant à certaines d'entre elles d'accéder à la location par le prêt de la garantie locative.**

## Les projets de soutien à l'acquisition

### Les Groupes d'épargne collective et solidaire

Convaincu que le fait de favoriser l'accès à la propriété de familles à faibles revenus est un moyen de lutter contre la pauvreté, le CIRÉ a mis en place, depuis 2002, des Groupes d'épargne collective et solidaire. Le principe? Les familles constituent ensemble une épargne collective et solidaire qui permettra à chacune d'entre elles de préfinancer le montant de l'acompte demandé au moment du compromis de vente. Outre le côté financier, les groupes d'épargne sont des projets participatifs dans lesquels les dimensions d'accompagnement, de formation et d'information sont tout aussi essentielles.

En 2011, nous avons à la fois continué à promouvoir la création de ces groupes et commencé à imaginer leurs articulations concrètes avec les futurs projets de Community Land Trust (CLT, voir plus loin). Les groupes d'épargne ont littéralement explosé cette année et la demande ne fait que croître: il y a actuellement 160 familles étrangères ou d'origine étrangère sur la liste d'attente du CIRÉ.

### Les groupes en cours et en construction

Nous avons accompagné trois groupes en 2011:

- «L'Union pour un toit». Ce groupe de 25 familles schaerbeekoises a effectivement démarré en avril 2011. Il s'agit d'un projet co-piloté par la Coordination de l'action sociale de Schaerbeek (CASS) et le CIRÉ, réalisé en partenariat entre le CPAS (service Logement), la cellule Logement de la commune, l'Union des locataires, le Service social des quartiers, RenovaS et De Schakel. En 2011, une famille a acheté son logement et une deuxième a commencé son processus d'acquisition.

- «La Clé». Il s'agit d'un groupe créé à Anderlecht en juin 2009 et géré par Samenlevingsopbouw avec l'appui du CIRÉ. Ce projet est arrivé à terme fin 2011: 8 familles sont devenues propriétaires et 9 autres souhaitent poursuivre l'aventure dans le cadre d'un futur logement en CLT.

- Le dernier-né, «Bâtir ensemble», à Molenbeek. Ce groupe, qui a débuté en octobre 2011, est porté par Habitat et humanisme avec l'appui du CIRÉ.

Nous avons par ailleurs bien avancé dans la préparation de trois groupes qui verront le jour en 2012: à Forest, à Saint-Gilles et à Molenbeek.

Nous avons également initié des collaborations à Ixelles (avec la commune, le CPAS et des associations ixelloises) et encore à Molenbeek avec l'association La Rue.

Nous essayons de développer le projet en Wallonie (à Hotton et à Charleroi) où des groupes seront mis en place prochainement.

Enfin, nous avons continué à accompagner - mais d'un peu plus loin - le groupe «l'Espoir». Nous avons notamment participé au suivi de la copropriété et aux évaluations du projet.

## Le renforcement du modèle : évaluation et formalisation

Dans la perspective de pouvoir améliorer et promouvoir notre pratique, nous avons entamé un large processus d'évaluation auprès des familles ayant participé à un groupe d'épargne. Cette évaluation est financée par la Loterie nationale.

Le travail d'essaimage des groupes d'épargne nous a également amenés à vouloir baliser et formaliser le système, ainsi que les conditions à remplir pour pouvoir en utiliser l'appellation. À cette fin, nous avons rédigé une Charte qui est désormais systématiquement soumise aux acteurs qui souhaitent lancer un nouveau projet avec notre soutien.

## L'exemple du projet «Habitat solidaire»

L'augmentation des prix de l'immobilier fait que pour un nombre grandissant de familles, il devient impossible d'acheter, même avec l'aide des Groupes d'épargne et des taux intéressants au Fonds du logement. Il nous parait dès lors indispensable de développer d'autres formules solidaires qui permettront à nos publics de continuer à pouvoir devenir propriétaires de leur logement.

C'est dans cette perspective que nous avons commencé à préparer la création d'un groupe d'épargne particulier porté conjointement par trois associations (le CIRÉ, la Maison de quartier Bonnevie, et Convivence). Ce groupe d'épargne «Habitat solidaire» sera essentiellement orienté vers la participation des familles à un ou plusieurs projets collectifs de CLT qui verront le jour à court ou moyen terme.

**363**

**C'est le nombre de familles inscrites aujourd'hui pour participer à un projet Community Land Trust. Ce chiffre symbolise la difficulté croissante des familles à trouver un logement correct à prix abordable, et leur souhait de participer avec nous à la création de solutions alternatives, collectives et solidaires.**

## Vers un Community Land Trust en région bruxelloise

En 2008, les CLT n'étaient pas connus en Belgique, ou à peine. Aujourd'hui, on parle de plus en plus de ce modèle prometteur. Depuis 2010, avec d'autres associations, nous avons commencé à essayer de transposer en Belgique ce système qui a démontré sa capacité à maintenir des logements accessibles pour des familles à bas revenus[1].

En 2011, nous avons franchi quelques étapes importantes:

- La création, début 2011, de l'asbl Plate-forme Community Land Trust Bruxelles (CLTB). Le CIRÉ en est membre fondateur et participe à son Conseil d'administration.
- L'information, la sensibilisation et les premières bases de la participation des familles au sein du futur CLT, via notre investissement au sein de la Plate-forme.
- Le soutien à l'équipe chargée de mener l'étude de faisabilité financée par le Ministre Doulkeridis. Un premier rapport a été rentré en juin 2011. La seconde phase de l'étude est en route.

Et tout ceci, en lien avec les expériences pilotes de CLT que nous avons initiées ou accompagnées[2].

1 - Le modèle des «Community Land Trust» (CLT) existe aux États-Unis depuis les années 1970. L'objectif est de créer des logements pour permettre à des familles à revenus modestes de devenir propriétaires ainsi que de favoriser l'installation d'activités utiles au quartier. Et ce, notamment, grâce à un système de séparation de la propriété de la terre et du bâtiment et à la création d'un «trust», détenteur du sol, qui applique strictement des mesures anti-spéculatives.

2 - Signalons à ce propos que le projet de la rue Verheyden, mentionné dans le rapport annuel 2010, est quasiment à l'arrêt depuis un an. L'Association des oeuvres paroissiales de Bruxelles Ouest (AOP), propriétaire du bâtiment, hésite en effet toujours à se lancer dans l'opération.

### Zoom sur les rencontres citoyennes en vue du Community Land Trust

Construire le CLT avec la participation des familles nous semble être un enjeu essentiel. Avec la Plate-forme CLTB, nous avons particulièrement mis l'accent sur cette dimension en 2011. Ainsi, répondant à l'invitation lancée par la Plate-forme, 180 personnes se sont retrouvées le 25 janvier 2011 à la Maison des cultures et de la solidarité de Molenbeek, pour une première rencontre sur les CLT. Elles ont fait de cette soirée un moment mémorable, tant du point de vue du nombre de personnes mobilisées qu'au regard de la richesse des échanges et des interventions qui l'ont nourrie.

Ensuite, nous avons organisé trois moments pour aller plus loin et construire ensemble la participation et le rôle des habitants dans le futur CLT. Sous le slogan «Habiter autrement, c'est possible et j'y participe !», nous avons organisé deux soirées ciné-club suivies d'une grande assemblée. Plus de 200 personnes étaient présentes au «bouquet final» enthousiasmant de cette année 2011 qu'a constitué l'Assemblée citoyenne du samedi 3 décembre 2011.

Cette dynamique extrêmement riche nourrit évidemment les travaux de l'étude de faisabilité. Mais elle contribue également à faire sentir aux représentants politiques combien la pression des familles est forte et qu'il est important de mettre en place rapidement un CLT à Bruxelles.

## Les garanties locatives

2011 a à nouveau été marquée par la crise de l'accueil des demandeurs d'asile. Et cette année encore, le Fonds de garanties locatives du CIRÉ[3] a été très sollicité pour aider les personnes à sortir des centres d'accueil. Malheureusement, les fonds disponibles sont insuffisants et plusieurs demandes ont du être refusées.

43 prêts ont néanmoins été accordés en 2011, la plupart via Convivial et Caritas international. Cette année, nous avons davantage été sollicités par des familles et surtout par des femmes seules avec enfants ne bénéficiant pas encore de l'aide du CPAS. Il faut souligner que le délai de traitement de la demande par le CPAS est très long et que la plupart des propriétaires n'acceptent pas d'attendre. L'octroi du prêt via notre fonds permet alors à la famille d'accéder au logement.

Lors de l'octroi des prêts, les personnes reçues au CIRÉ reçoivent une information sur la garantie locative et une information sur les droits et devoirs des locataires. Elles reçoivent également des feuillets qui reprennent une série d'informations importantes en matière de logement[4].

## Construire et porter nos revendications en matière de droit au logement

Le CIRÉ est membre du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH)[5] et, depuis 2010, membre de son Conseil d'administration. Nous participons, entre autres, au groupe de travail «15% - Ixelles», mis sur pied depuis 2010 suite à l'accord du gouvernement 2009-2014 qui fixe une norme de «15% de logements de qualité à gestion publique et à finalité sociale sur le territoire de toutes les communes à atteindre dans les 10 ans». L'objectif est d'établir un état des lieux et de formuler des propositions locales pour augmenter l'offre de logements à caractère social.

Depuis fin 2010 - et durant toute l'année 2011 - nous avons participé à la concertation sur les «Formes alternatives de logement» organisée par le service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Ceci en vue de la rédaction du rapport bisannuel 2010-2011 de lutte contre la pauvreté.

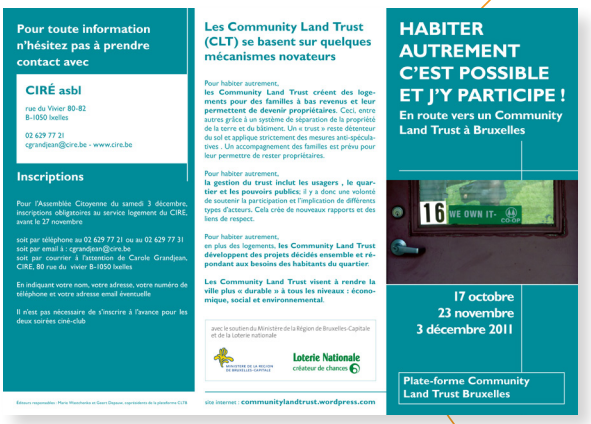


3 - Pour rappel, ce fonds permet d'octroyer des prêts pour la constitution de la garantie locative lorsque aucun autre moyen n'a pu être trouvé (CPAS, Fonds du logement...). L'octroi de la garantie locative offre, dans beaucoup de cas, l'accès au logement, qui peut ensuite mener au droit à l'aide du CPAS.

4 - Ces dépliants sont prioritairement destinés à des personnes parlant peu ou pas le français et sont disponibles en 8 langues (français, anglais, espagnol, albanais, arabe, farsi, russe et turc).

5 - Le RBDH est un regroupement bilingue d'une cinquantaine d'associations qui, chacune sur son terrain, défendent le droit à l'habitat et œuvrent pour un accès à un logement de qualité à prix abordable.

### La citation

«Je vis ici, et ça fait longtemps que j'ai des soucis avec mon logement. Alors je suis venu ce soir parce que je cherche une solution pour toujours !»

Phrase entendue lors de la première grande rencontre sur les CLT le 25 janvier 2011.

## Perspectives pour 2012

Nous comptons continuer sur la lancée fructueuse de 2011, et notamment :

- Poursuivre l'accompagnement et la diffusion des Groupes d'épargne collective et solidaire. Nous avons également l'intention de mettre en place une coordination ou à tout le moins des échanges et des rencontres entre les groupes.
- Mettre en place, avec nos partenaires, le groupe d'épargne «Habitat solidaire», dans la perspective d'un projet CLT.
- Soutenir le développement du CLTB, dans ses dimensions politiques, institutionnelles, participatives et concrètes. Nous chercherons à ce propos des opportunités pour réaliser des expériences pilotes de CLT et participerons à leur réalisation.
- Apporter notre aide aux familles via notre Fonds de garanties locatives, tout en cherchant des solutions pour le réalimenter. Nous voudrions également établir un lien concret entre les familles qui reçoivent une aide pour la garantie locative et qui, après avoir stabilisé leur situation de logement, seraient capables de se lancer dans un processus d'acquisition. Il s'agit souvent de familles qui ont été hébergées dans les logements de la structure d'accueil du CIRÉ.
- Continuer les séances d'information sur le logement selon la demande et particulièrement pour un public primo-arrivant parlant peu le français.
- Participer aux activités du RBDH, en tant que membres de l'AG et du CA. Nous nous impliquerons également dans des groupes de travail spécifiques (sur la réalisation d'actions concrètes de sensibilisation dans le contexte des élections communales d'octobre 2012 et sur les possibilités d'augmentation du nombre de logements sociaux à Ixelles).
- Continuer à faire connaître nos projets et à soutenir leur diffusion.

## La thématique «Logement» en activités

- Accompagnement de 3 groupes d'épargne collective et solidaire, participation à la préparation de 2 groupes et soutien à la création de 3 futurs groupes.
- Construction du projet «Habitat solidaire» avec nos partenaires, La Maison de quartier Bonnevie et Convivence.
- Démarrage de l'évaluation des groupes d'épargne collective et solidaire.
- Participation au pilotage et aux activités de la Plate-forme CLTB, notamment:
  - rencontres avec les responsables politiques bruxellois et wallons en charge du logement;
  - organisation et/ou participation à des séances d'information à Bruxelles et en Wallonie sur les CLT;
  - organisation de la participation citoyenne à la mise en place du CLT à Bruxelles : 2 assemblées citoyennes réunissant chacune environ 200 participants et 2 activités ciné-débat sur les CLT.
- Séances d'information sur nos projets et sur des thématiques liées au logement à l'école du CIRÉ, dans le groupe BAPA, aux Ateliers du soleil, dans le cadre du cours du 3e cycle en santé communautaire à l'UCL, au Fonds du logement wallon (pour les Associations de promotion au logement).
- Octroi de 43 prêts pour les garanties locatives.

# École : apprendre le français par la découverte

**L'école existe depuis la création du CIRÉ en 1954. Elle a pour objectifs de dispenser l'apprentissage des notions de base de la langue française aux réfugiés et étrangers, ainsi que de favoriser une ouverture sur la vie sociale, politique et culturelle de la Belgique.**

## Organiser les cours

Les cours sont ouverts aux primo-arrivants et aux personnes qui sont depuis plus longtemps en Belgique mais n'ont pas eu accès à des cours pour diverses raisons, quelle que soit leur situation. Le CIRÉ donne les bases initiales de la langue aux débutants ou aide les personnes qui ont déjà fait leurs premiers pas par eux-mêmes à s'améliorer.

Après une année de cours, les élèves ont en principe acquis les notions de base suffisantes pour «se débrouiller» dans les situations de la vie courante. Ensuite, soit ils souhaitent poursuivre leur apprentissage (pour un projet particulier par exemple), soit ils sont orientés vers d'autres établissements qui offrent des cours plus avancés.

Pour s'adapter à l'évolution du public, l'école est depuis quelques années uniquement centrée sur le français langue étrangère (FLE) pour les apprenants scolarisés dans leur pays. Il n'y a donc pas de cours d'alphabétisation.

Rappelons que les cours se donnent durant toute l'année scolaire en petits groupes de 15 élèves. Ils sont répartis en quatre niveaux de connaissance (débutant, élémentaire, intermédiaire et avancé). Les cours se donnent quatre fois par semaine, le matin ou l'après-midi. Des cours d'été sont aussi organisés au mois d'août, uniquement pour le niveau débutant. La participation aux frais est de 10 euros par trimestre.

Tous les professeurs sont expérimentés et de niveau universitaire. En journée, il y a quatre professeurs permanents. Trois professeurs bénévoles assurent les cours du soir, deux fois par semaine.

## Diversifier les méthodes pédagogiques

Chaque professeur construit son cours avec l'aide de différentes méthodes qui servent de fil conducteur à la progression, en y ajoutant ses propres documents, dispositifs et outils et en s'adaptant à chaque groupe. Une grande importance est accordée au visuel dans les outils utilisés : vidéos, magazines, photos, objets, dépliants, cartes de géographie...

Cette année, nous avons l'intention d'acquérir une nouvelle méthode de français et de proposer une formation à certaines méthodes d'apprentissage.

L'enseignement en petits groupes permet les échanges et l'expression de tous les participants, ce que nous encourageons vivement. Les élèves sont invités à interagir avec le professeur mais également entre eux.

## Découvrir la Belgique

L'école organise chaque année des «excursions-découvertes de la Belgique» et des activités socio-culturelles. Ces activités, préparées en classe avec les apprenants, leur permettent de recevoir des informations qui seront utiles dans leur vie quotidienne, de découvrir le patrimoine culturel et historique de la Belgique et de Bruxelles, et de se familiariser avec différentes institutions. Ces activités renforcent également la cohésion des groupes d'apprenants, permettent d'élargir leur vocabulaire et encouragent l'expression.

Durant l'année scolaire 2010-2011, l'école a organisé trois excursions (à Ath, à Liège et à Blankenberge). Des visites à Bruxelles et d'autres activités (voir plus loin) ont pu être réalisées grâce aux tickets à prix réduits donnés par l'asbl Article 27.

## Rencontre autour du projet Deeper

Le projet Deeper (Developing Innnovative and Integrate Program Language for Refugees and Asylum Seekers) est un projet européen initié par l'organisation italienne DIDA dans le cadre du programme européen Leonardo da Vinci (axé sur l'éducation et la formation). Ce projet rassemble plusieurs associations et communes italiennes, deux associations espagnoles et une association belge, le CIRÉ. Il a débuté en septembre 2009 et s'est poursuivi jusqu'en septembre 2011.

Une rencontre avec les partenaires du projet a été organisée à Bruxelles les 15 et 16 septembre 2011.

Le CIRÉ est la seule association qui ait une expérience directe d'enseignement avec les réfugiés, les autres étant des organismes de recherche privés ou universitaires. Ce projet est orienté vers la création d'une plate-forme d'échanges entre formateurs sur internet et nous paraît loin des réalités des associations qui travaillent sur le terrain. Néanmoins, la participation à ce projet a contribué à alimenter l'échange de pratiques et la réflexion au sein de notre équipe.

## 2010-2011, année des nouvelles expériences

### Le cours intensif

Dans la perspective de la mise en place d'une politique d'accueil des primo-arrivants, le CIRÉ a voulu expérimenter l'intensification des cours dans le but d'accélérer l'apprentissage de la langue. Un cours un peu plus intensif a donc été mis en place à partir du mois d'août 2010 : ce projet comportait 16 heures de cours données par un seul professeur, au lieu des 8 ou 12 heures habituelles, soit quatre matinées et deux après-midis par semaine.

Ce cycle de cours intensif comprenait également un atelier de peinture, organisé avec la collaboration d'Adriana Buitrago, animatrice du CIRÉ, pour développer une autre approche de la langue.

### La table de conversation

Un certain nombre d'apprenants vivent en milieu clos et ont besoin de pratiquer le français pour ne pas oublier leurs acquis. La table de conversation a débuté, comme le cours intensif, en août 2010, à raison de deux après-midis soit 4 heures par semaine.

### La recherche sur les rythmes d'apprentissage

Puisque le projet Deeper a été moins riche en échanges pédagogiques que prévu, l'équipe de l'école s'est adjointe une professeur-chercheuse (à raison de 9 heures par semaine durant 7 mois) qui a travaillé sur cette question des rythmes et des méthodes d'apprentissage en lien avec une dizaine d'autres écoles de FLE. Les résultats sont en cours de finalisation.

## Perspectives pour 2011-2012

Des évaluations du cours intensif et de la table de conversation seront menées, afin de répondre le plus possible aux besoins de nos apprenants actuels et futurs.

La réflexion sur les méthodes pédagogiques devrait déboucher sur l'acquisition de nouvelles méthodes. Les rythmes d'apprentissage et les tests d'évaluation de niveaux, ainsi que les échanges de pratiques devraient également se développer, au sein de l'équipe et avec d'autres écoles.

Sur le thème du «Vivre ensemble», l'un de nos professeurs initiera un projet d'identification et de partage de nos codes culturels au sein d'une classe.

**418**

**C'est le nombre d'inscriptions à l'école pour l'année 2010-2011.**

**55 nationalités sont représentées. La majorité des apprenants a moins de 40 ans et vit en Belgique depuis moins de 5 ans.**

# L'école en activités

## Événements et actions

### Visites

Visite du Parc Félix Hap, 6 août 2010.

Visite du Parc Solvay, 12 août 2010.

Visite du Palais Royal, 19 août 2010.

Visite du quartier de la place Flagey, 26 août 2010.

Visite de la place Flagey, 16 septembre 2010.

Visite du quartier, 7 octobre 2010.

Visite du parc Félix Hap, 18 octobre 2010.

Visite de l'exposition «Le fleuve Congo», 28 octobre 2010.

Visite du parc de la Cambre, 22 novembre 2010.

Visite d'un Resto-social et «expo seconde main», 2 décembre 2010.

Visite des «Petits Riens» et marché de Noël, 9 décembre 2010.

Visite du théâtre de la Monnaie, Concertino Joseph Jongen, Visite de la maison du Roi, 28 février 2011.

Visite du Musée des instruments de musique, 17 mars 2011.

Visite du Musée Wiertz et du parc Léopold, 24 mars 2011.

Visite de l'exposition «6 milliards d'Autres», 1er avril 2011.

Pique-nique au Bois de la Cambre et Visite du Rouge Cloître, 8 avril 2011.

Visite des serres de Laeken, 6 mai 2011.

Visite du Musée des sciences naturelles, 9 juin 2011.

### Excursions

Excursion à Ath, 8 octobre 2010.

Excursion à Liège, 20 mai 2011.

Excursion à Blankenberge, 7 juin 2011.

## Profil des apprenants

### Nombre

Pour l'année scolaire 2010-2011, il y a eu 418 inscriptions, soit 39 de plus que l'année précédente. Une centaine d'apprenants a fréquenté les cours chaque mois. Le public est mixte, avec une légère supériorité masculine, tout comme l'an passé: 42% de femmes et 58% d'hommes.

### Nationalités

Le nombre des nationalités représentées est toujours impressionnant: pas moins de 55 !

Les nationalités sont réparties entre 15 zones géographiques, les 4 principales sont : l'Asie (46%), l'Amérique latine (19%), l'Europe de l'Est (9%), l'ex-URSS (7%).

### Le top 5 des pays

Les 5 principaux pays : Vietnam (10%), Bangladesh (9 %), Inde (8%), Chine (3,5%), Pérou (3%).

### Répartition par tranche d'âge

Notre public est relativement jeune. La majorité des apprenants a moins de 40 ans (74%).

- de 18 à 20 ans : 6%
- de 20 à 29 ans : 38%
- de 30 à 39 ans : 30%
- de 40 à 49 ans : 14%
- de 50 à 59 ans : 17%
- 60 ans et plus : 1%

## Délai de présence en Belgique

La majorité de nos apprenants est en Belgique depuis moins de 5 ans (87%), et au sein de cette majorité, une bonne partie d'entre eux y vivent depuis 1 à 5 ans (50% du total). Notre apprenant le plus récemment arrivé en Belgique y était depuis deux semaines. Celui qui y résidait depuis le plus longtemps vivait en Belgique depuis 11 ans.

- moins de 3 mois : 12%
- entre 3 et 6 mois : 13%
- entre 7 et 11 mois : 13%
- entre 1  et 2 ans : 23%
- entre 3 et 5 ans : 26%
- entre 6 et 10 ans : 11%
- plus de 10 ans : 2 %

## Niveau d'études

La majorité des apprenants (77%) a terminé le niveau secondaire ou supérieur et universitaire:

- primaire : 2%
- secondaire inférieur : 19%
- secondaire : 45%
- supérieur ou universitaire : 32%

## Documents d'identité présentés à l'inscription

Pas moins de 23 types de documents ont été présentés ou déclarés, reflet de la complexité administrative que doivent affronter les personnes étrangères.

- Passeports : 29%
- En cours de procédure (attestations d'immatriculation, titre de séjour, carte de séjour non précisée, annexes 3, 10bis, 15, 19, 26, 26bis, demande de carte de séjour, article 9ter, article 9bis, demande de régularisation, demande de regroupement familial, attestation d'inscription à la commune, carte orange...) : 33%
- Cartes d'identité étrangères (italienne, bulgare) et carte d'identité spéciale : 5%
- Cartes d'étudiant : 2
- Carte blanche, carte B, carte jaune, carte C, carte pour 5 ans, carte de réfugié ONU, carte d'identité belge, carte bleue, carte E, carte E+, carte F : 22%.

# Travail, équivalences et formations : informer et accompagner les personnes

**L'objectif principal du service «Travail, équivalences et formations (TEF)» est d'orienter et d'accompagner toute personne primo-arrivante afin de contribuer à son intégration sur le marché de l'emploi.**

## Un objectif, différents moyens

Le service s'est donné différents moyens d'atteindre son objectif principal:

- Informer les personnes rencontrant des difficultés en lien avec l'emploi, que ce soit en termes d'obtention d'équivalences de diplômes, d'accès aux études ou d'accès aux droits en situation de précarité.
- Contribuer à une meilleure intégration sur le marché du travail, par le biais des formations ARCADA et ARCADA Projets, en partenariat avec plusieurs organisations, afin d'offrir l'occasion aux personnes de réfléchir individuellement et collectivement à leur projet personnel et professionnel.
- Soutenir les projets professionnels par la recherche de solutions pratiques de soutien financier.
- Sensibiliser les acteurs impliqués dans l'intégration des personnes primo-arrivantes, notamment via des séances d'information pour les travailleurs sociaux. Attirer l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés pratiques rencontrées par les personnes et émettre des propositions à l'attention des responsables politiques.

## Les équivalences de diplômes

En 2011, nous avons poursuivi les séances d'information ayant trait aux équivalences de diplômes étrangers. Les différents aspects abordés sont l'introduction aux différentes équivalences dans la Fédération Wallonie-Bruxelles et en communauté flamande, les conditions d'introduction, les problèmes fréquemment rencontrés, les alternatives à l'équivalence, la poursuite d'études supérieures sans diplôme, la valorisation de l'expérience professionnelle dans l'enseignement et au travail... La majorité des participants sont des travailleurs sociaux d'autres organisations (réseau Infor-Jeunes, bureaux décentralisés d'ACTIRIS, centres d'accueil de Fedasil et de la Croix-Rouge, Centre régional pour l'intégration de Charleroi...). Les autres participants font partie du public bénéficiaire de nos activités, ils sont directement concernés par ces questions et ont assisté aux séances suite à la proposition d'organisations partenaires comme l'association Convivial ou les centres de transit du Samu Social à Ixelles. Dans le cadre des formations ARCADA, les formateurs proposent également des séances d'information sur les équivalences en partant des projets des participants.

**492**

**C'est le nombre de dossiers de demande d'équivalence de diplôme qui ont été vérifiés par le CIRÉ avant que la personne n'introduise elle-même sa requête.**

En termes d'accompagnement individuel, près de 500 dossiers de demande d'équivalence ont été vérifiés avant que la personne n'introduise elle-même sa requête. Par ailleurs, après analyse, le CIRÉ en a introduit et défendu un peu plus d'une centaine auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces dossiers présentaient différentes difficultés, à savoir : documents académiques manquants ou en mauvais état, personne portant différentes identités, délai de traitement trop long, recherche d'alternatives suite à une décision insatisfaisante d'équivalence... La grande majorité de ces dossiers concerne une demande d'équivalence du diplôme secondaire avec l'objectif de poursuivre des études. La plupart de ces personnes ne disposent pratiquement pas de moyens économiques propres, comme les demandeurs d'asile en centre d'accueil, ou disposent de moyens très limités (aide sociale ou allocations de chômage), ce qui peut freiner l'avancement d'un projet incluant l'obtention d'une équivalence.

## Formations ARCADA

Les formations ARCADA constituent un espace à la fois individuel et collectif permettant aux participants de réfléchir à leur vécu et à leurs attentes au niveau socio-professionnel. La formation de base propose : une meilleure compréhension du marché du travail, une introduction aux principes de la micro-entreprise, l'élaboration d'un bilan de compétences, une recherche de congruence entre les aptitudes individuelles et le projet personnel, l'identification de nouvelles pistes d'activités et de formation pour mieux répondre aux objectifs du projet migratoire. La formation ARCADA Projets s'adresse plus précisément aux personnes ayant un projet à visée commerciale, l'objectif est de réfléchir à la faisabilité et aux implications d'une (micro-) entreprise. Quelques exemples de projets présentés par les participants en 2011 : cybercafé, brocante, ferme agricole, élevage de porcs, location de logements, électricien indépendant, fabrication de bière artisanale, restaurant, salon de coiffure, production de fromage de chèvre...

Sur base d'une initiative originale du CIRÉ, le département Accueil des demandeurs d'asile de la Croix-Rouge assure aujourd'hui entièrement l'organisation de formations de base ARCADA pour les résidents de leurs centres. En complément, les deux organisations ont poursuivi leur collaboration en 2011 afin d'organiser des formations ARCADA Projets.

Le CIRÉ a co-organisé d'autres formations ARCADA avec le service de santé mentale Ulysse - une collaboration régulière et étroite sur le contenu pédagogique et le déroulement de la formation s'est mise en place avec Ulysse depuis 2010 - et avec le Service social de Solidarité socialiste pour des jeunes exilés en Belgique.

Les collaborations avec les formateurs d'autres associations ont permis un enrichissement de la méthodologie ARCADA et son adaptation à différentes catégories de personnes migrantes. En fait, depuis la création d'ARCADA en 2006, chaque nouveau groupe de formation apporte des observations qui permettent d'approfondir la méthodologie. L'année 2011 n'a pas été une exception en la matière. En effet, plusieurs observations et les évaluations très positives des participants confirment la nécessité de poursuivre la formation. Ces formations ont permis la participation de personnes en provenance de différentes institutions ou réalités, ce qui a offert l'opportunité de créer des liens, d'échanger des informations et de s'entraider. Les formateurs ARCADA continuent à approfondir une pédagogie basée sur l'éducation populaire, l'absence de concurrence et le renforcement de l'estime de soi qui sont des principes fondateurs du projet. Parallèlement aux aspects techniques sur l'élaboration d'un projet, l'idée est de proposer également une thématique de débat durant la formation. La thématique choisie en 2011 était «l'alimentation et l'industrie agro-alimentaire». Des moments réservés aux débats ont servi à la prise de conscience de la nécessité de créer des alternatives, de produire et de consommer autrement. Cette activité permet la réflexion sur l'éthique et les valeurs, sur le fait que les actes posés par l'individu ont des répercussions sur lui et sur la société.

## Accompagner les migrants en matière d'accès à l'emploi

Plusieurs séances d'information sur les questions d'accès à l'emploi des étrangers sont organisées à la demande de nos partenaires. Certaines séances sont à destination des travailleurs sociaux, comme ce fut le cas avec le Service social de Solidarité socialiste et la Fédération des Centres d'information et de documentation pour jeunes (CIDJ). Ces séances sont généralement organisées autour du sujet de l'emploi mais également d'autres sujets connexes tels que l'accès à la formation, l'équivalence de diplômes étrangers, le droit au séjour des personnes étrangères... Dans ces différents cas, nous faisons appel à l'expertise de collègues du CIRÉ pour effectuer une présentation conjointe. D'autres séances d'information sont organisées à la demande de différents partenaires à destination du public concerné par ces questions : centres de transit du Samu Social d'Ixelles, projet de Bureau d'accueil des primo-arrivants à Ixelles (BAPA)... Lors des formations ARCADA organisées par le CIRÉ et ses partenaires, nous organisons également des séances d'information sur l'accès à l'emploi des migrants.

En ce qui concerne la régularisation par le travail, le service a accompagné les démarches de plusieurs dizaines de personnes qui ont fait appel à cette procédure. Ces dossiers requièrent un accompagnement prolongé au vu des nombreuses étapes à franchir et des obstacles rencontrés. Les personnes que nous avons suivies rencontraient plusieurs difficultés, à savoir notamment:

- la nécessité de rechercher un (nouvel) emploi en dehors d'un réseau de connaissances offrant un travail sporadique ou faiblement rémunéré;
- l'engagement avec des employeurs peu solvables;
- les délais trop longs de traitement des demandes auprès de l'Office des étrangers et/ou des services régionaux «permis de travail» et/ou des inspections régionales de l'emploi et/ou des administrations communales;
- le non-renouvellement du permis de travail car l'employeur ne respecte pas les engagements du contrat de travail;
- les inspections sur le lieu de travail s'avérant négatives;
- les abus de la part d'employeurs mal intentionnés qui ont demandé payement contre production de contrats de travail jamais concrétisés;
- des employeurs peu enclins à faire des démarches pour des candidats travailleurs demandeurs de régularisation.

## Perspectives pour 2012

Le CIRÉ a obtenu fin 2011 un subventionnement auprès du Fonds européen pour les réfugiés qui permettra de financer les nouvelles activités du service «TEF» à destination d'un public de demandeurs d'asile et de réfugiés reconnus. Le dispositif consiste à offrir une approche globale et plurielle d'accompagnement au service du projet de la personne. Ces ressources supplémentaires permettront de financer de 2012 à 2014 l'élaboration et la diffusion d'un «guide de poche» sur l'équivalence de diplômes (à l'image du document de la Fédération Wallonie-Bruxelles) traduit en 7 langues : albanais, anglais, arabe, espagnol, perse, russe, et turc. Ce guide sera disponible en version papier et sur le site internet du CIRÉ. En outre, le CIRÉ disposera également de ressources supplémentaires pour l'organisation de formations ARCADA. Enfin, un nouveau fonds de soutien des initiatives professionnelles sera mis en place avec l'objectif d'octroyer des bourses aux personnes qui mènent un projet (professionnel, personnel, de formation, d'études...) qui favorise l'intégration sur le marché du travail et pour lequel elles ne disposent pas d'alternatives de financement. Cette reconnaissance officielle permet de poursuivre la structuration de la méthodologie de travail des différentes activités du service.

Le travail de recommandations auprès de l'administration et des responsables politiques en matière d'équivalences de diplômes étrangers n'a pas avancé en 2011 comme escompté. Toutefois, nous favoriserons la mise en place d'un groupe de travail avec différentes associations et administrations en 2012 grâce à notre collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Vu son expérience de terrain, le service «TEF» collaborera à l'étude qui vise à évaluer la régularisation par le travail à partir de l'expérience de personnes sans papiers ayant fait appel à cette procédure.

## Le service «TEF» en activités

### Information et accompagnement sur les équivalences de diplômes et les alternatives

- 543 personnes ont participé aux séances d'information ayant trait aux équivalences de diplômes étrangers : 347 sont des travailleurs sociaux et 196 personnes font partie du public bénéficiaire.
- 492 dossiers de demande d'équivalence ont été vérifiés avant que la personne n'introduise elle-même sa requête. Parmi ces dossiers, le CIRÉ en a accompagné 125 auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le top 5 des nationalités que le service accompagne : République démocratique du Congo (11), Guinée (11), Maroc (10), Sénégal (7), Rwanda (6) et Tunisie (6).

### Formations ARCADA

- Le CIRÉ et le département Accueil des demandeurs d'asile de la Croix-Rouge ont organisé 2 formations ARCADA Projets, celles-ci ont réuni 41 participants au total.
- Le CIRÉ a co-organisé avec d'autres partenaires 3 formations ARCADA : 2 formations avec le Service de santé mentale Ulysse pour 43 participants. Une autre formation de base a été organisée avec le Service social de Solidarité socialiste pour 15 jeunes exilés en Belgique.
- Au total, on dénombre 99 participants aux formations ARCADA co-organisées par le CIRÉ et ses partenaires.

### Accompagnement en matière d'emploi des migrants

- 5 séances d'information sur les questions d'accès à l'emploi des étrangers ont été organisées à la demande des organisations partenaires à destination des travailleurs sociaux ou directement à destination du public concerné.
- En ce qui concerne la régularisation par le travail, le service a accompagné les démarches de plus de 50 personnes qui ont fait appel à cette procédure.

# SHARE ou la volonté de développer un dialogue de qualité avec des organisations de migrants en Belgique

Le projet SHARE a été lancé en janvier 2011 à l'initiative de l'European council on refugees and exiles (ECRE). Les partenaires de ce projet sont le CIRÉ, le Conseil des communautés africaines en Europe-Belgique (CCAEB), le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) et Carrefour des cultures, en étroite collaboration avec le Minderheden Forum et les fédérations d'associations de migrants néerlandophones. Nous nous sommes donc lancés il y a un an dans un processus ambitieux, avec la volonté de réfléchir à nouveau sur l'hypothèse et les modalités d'un dialogue structuré entre les pouvoirs publics, les mouvements et organisations de défense des étrangers et les associations issues de l'immigration.

L'objectif ? Favoriser la mise en place d'un dialogue structuré entre les associations de migrants et d'autres acteurs belges (politiques, économiques, institutionnels) concernant la politique migratoire.

Les questions migratoires sont des questions difficiles, régulièrement malmenées par les lois comme par le politique, des questions sur lesquelles les droits humains fondamentaux rentrent régulièrement en collision avec les droits des États-nations.

Si les migrants[1] ne sont pas seuls légitimes ou même plus légitimes pour s'exprimer sur ces questions, ils ne le sont certainement pas moins non plus. Or, leur parole est peu - voire pas - prise en compte quand il s'agit de délibérer sur les différents segments des politiques migratoires. SHARE est d'abord une recherche-action qui comprend :

- Des hypothèses de départ :
  - Être migrant n'est pas en soi une expertise mais une expérience qui, selon le parcours professionnel et personnel, peut se transformer en un savoir dont il faut tenir compte pour élaborer et mettre en place des politiques cohérentes et humaines.
  - Les migrants et, partant, leurs associations, partagent des intérêts communs.
  - L'organisation des migrants en association civile favorise l'intégration et ne mène pas de facto à un repli des communautés sur elles-mêmes.
- Un mapping et un état des lieux du tissu associatif issu de l'immigration en Belgique francophone, ainsi qu'une série d'entretiens individuels effectués auprès de ces associations à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre (mapping, questionnaires, PV). Le but de ces entretiens (toujours en cours) est d'affiner une connaissance de ces associations (leur histoire, leur objet social, leurs activités, leurs priorités) et de mesurer leur volonté de porter avec d'autres une parole des actions communes sur des politiques migratoires. Par ailleurs, un comité de pilotage a été créé pour accompagner l'initiative.
- Une réflexion critique portant sur les expériences passées et présentes dont le but était ou est de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les migrants et d'autres acteurs institutionnels et politiques sur des questions communes (interculturalité, développement, intégration, etc.). Nous sommes donc allés à la rencontre des acteurs engagés dans ces projets et initiatives, en tachant de comprendre ce qu'il en restait et quelles leçons en tirer.

1 - Nous utilisons indifféremment les termes «migrant» ou «immigré», à savoir toute personne ayant eu une expérience migratoire signifiante, principalement mais non exclusivement d'origine hors européenne. Au cours des entretiens et de nos discussions, nous sommes longuement revenus sur ces termes qui restent encore à définir. Ce qui est important de retenir pour l'instant est que notre but n'est pas «d'ethniciser» le tissu associatif ou de renforcer la stigmatisation de certains groupes, mais avant tout de faire reconnaître la spécificité de l'expérience migratoire et l'importance de la prendre en compte dans les politiques migratoires et programmes d'intégration.

- Une recherche sur la structure existante qu'est le Minderheden Forum. Nous sommes allés à la rencontre du Minderheden Forum, ainsi que de quelques organisations membres et non membres, afin d'explorer ce qu'a rendu possible cette structure, mais également ses limites.

- Une série de tables rondes pour consulter les acteurs, définir les priorités communes et préparer un Forum qui aura lieu fin novembre 2012 et dont nous pensons qu'il portera sur des questions d'intégration. Ce Forum ne constitue pour nous qu'une étape à l'issue de laquelle nous espérons être rejoints par d'autres organisations pour poursuivre ce processus.

Au fil de nos discussions et de nos rencontres, plusieurs niveaux d'intervention et d'interaction entre les pouvoirs publics, les associations de défense des droits des étrangers et les associations de migrants sont apparus.

- Le premier niveau est celui du renforcement des capacités : il concerne le soutien au tissu associatif issu de l'immigration à travers ses projets, suivant les principes d'égalité des chances.

- Le second est celui de l'interculturalité au double sens de transmission et de traduction des cultures.

- Le troisième concerne la formulation d'une parole commune concernant les politiques migratoires.

Ces niveaux font appel à des ressources et à des compétences distinctes, et impliquent différents acteurs. Cependant, ils sont interdépendants et de leur mise en œuvre dépend l'émergence d'un tissu associatif fort et professionnel.

Ce projet est financé par le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) et soutenu par la Fondation Roi Baudouin. Il a démarré en 2011 et débouchera donc sur un Forum fin 2012 qui marquera la fin du processus de recherche-action mais pourrait bien connaître des prolongements intéressants. À suivre !

## SHARE en pratique

En 2011, un dialogue a été amorcé avec 43 organisations de migrants situées à Bruxelles et en Wallonie :

### À Bruxelles : 27 organisations

Abraçao, Awsa-Be, Al Malak, Al Karm, El Andino, Synergie 14, Hispano Belga, APAB, l'Association culturelle turque, la Fédération des associations culturelles turques de Belgique, Institut kurde, Kurdish institut, l'Espacio latinoamericano, Bharatiya Samaj, Ateliers du soleil, Centre culturel Omar Khayam, l'Association pour la diversité dans les arts la communication et les médias, FEZA, Sub Terra, Centre de promotion Bolivie Kawari, Slavomania, Irfam, Centre culturel arabe, Moja, African Axis, Action Drépanocytose, Youbart.

### En Wallonie : 16 organisations

GIRB, Contre-Poing, Le Signe, Carrefour pour la paix, Cocana, Centre culturel turc, Araks, Centre culturel arabe en Pays de Liège, Ebène plus asbl, Union, AEDAF, Les Amis du monde entier, Baobab, L'Escale, Le Cahier et la plume, Sima.

# Enfermement et expulsions : lutter contre les politiques injustes

**Le CIRÉ exerce une vigilance particulière sur les politiques d'enfermement des étrangers et d'éloignement forcé afin de lutter contre l'opacité de ces politiques, d'informer le public et de combattre l'injustifiable. Le CIRÉ est et restera résolument contre l'existence même des centres fermés. Mais, en attendant la fin de cette pratique et sans remettre en question cette position de principe, nous estimons qu'il est important d'avancer sur certains combats intermédiaires. À commencer par le principe même de la détention : elle doit être systématiquement soumise à un réel contrôle judiciaire et strictement limitée dans le temps.**

L'année 2011 a été ponctuée par une série d'événements de nature législative, juridictionnelle et administrative qui ont - et auront durablement - un impact sur la politique d'éloignement et d'expulsion menée par les autorités belges et exécutée par l'Office des étrangers (OE).

## La Belgique condamnée

L'année 2011 a débuté avec un arrêt très attendu de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) le 21 janvier 2011 condamnant la Belgique (et la Grèce) pour le renvoi vers la Grèce d'un demandeur d'asile afghan par les autorités belges sur base du règlement «Dublin». Par cet arrêt, qui a eu un très grand retentissement au sein de l'Union européenne, la Cour a mis un coup d'arrêt à la pratique des transferts de demandeurs d'asile vers la Grèce dans le cadre du règlement de Dublin. La CEDH a estimé qu'au vu des informations disponibles, les États membres ne pouvaient pas méconnaître le traitement indigne des demandeurs d'asile par les autorités grecques et faire comme si de rien n'était en transférant des demandeurs d'asile vers ce pays. Par ailleurs, dans ce même arrêt, la CEDH a considéré que la voie de recours offerte aux demandeurs d'asile en droit belge - à savoir la demande de suspension en extrême urgence devant le Conseil du contentieux des étrangers (CCE) - pour s'opposer à leur transfert vers un des pays liés par le règlement de Dublin ne pouvait être considérée comme une voie de recours effective. En effet, ce recours ne permet pas un examen rigoureux et approfondi des risques de torture et de traitements inhumains encourus par la personne. Le CCE a dès lors été obligé de revisiter profondément sa jurisprudence en la matière pour la rendre conforme à l'arrêt de la CEDH.

Cet arrêt de la CEDH a été conforté par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)[1]. Elle s'est en effet prononcée sur l'obligation pour les États membres de se déclarer responsables du traitement de la demande d'asile lorsque le transfert vers l'État membre responsable en vertu du règlement «Dublin» risque de soumettre le demandeur d'asile à un traitement inhumain ou dégradant. Comme dans l'arrêt M.S.S. rendu par la CEDH, la CJUE a estimé que les États membres ne pouvaient transférer un demandeur d'asile vers l'État membre responsable en vertu du règlement «Dublin», en l'occurrence la Grèce, lorsqu'il existe un risque sérieux de traitement inhumain ou dégradant pour le demandeur d'asile. Le cas échéant, l'État devra soit transférer le demandeur vers un autre État responsable en vertu des critères du règlement soit se déclarer compétent et traiter lui-même la demande.

Malgré cette jurisprudence favorable aux demandeurs d'asile, le réseau des visiteurs ONG en centres fermés (CIRÉ, JRS, Centre social protestant, APD, SESO, Caritas, Point d'appui, Ligue des droits de l'Homme et CBAR) a constaté que le recours à la détention des demandeurs d'asile en procédure n'a pas été significativement restreint. Les rapports mensuels des réunions de contact du Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR) confirment même que le nombre de demandeurs d'asile détenus dans les centres fermés dans le cadre du règlement «Dublin» reste très élevé. À côté des demandeurs d'asile dits «Dublin», nous constatons également le recours presque systématique à la détention des demandeurs d'asile à la frontière (à l'exception notable des familles). Comme en 2010, il est donc fort vraisemblable qu'en 2011, les chiffres de l'OE montreront que les demandeurs d'asile représentent plus de 25 % des étrangers privés de liberté.

1 - Arrêt du 21 décembre 2011 de la Cour de justice de l'Union européenne N.S. c/ SSHD & ME et a. c/ ORAC (affaires n° C – 411/10 et C – 493/10), grande chambre.

## Les éloignements par vols sécurisés en augmentation

Grâce à la vigilance des visiteurs en centres fermés, nous avons constaté que de plus en plus d'étrangers en séjour illégal originaires des Balkans sont éloignés par des vols dits sécurisés. Ces vols sécurisés ne semblent pas répondre à la définition des expulsions collectives, prohibées par le droit international. Mais la question de leur conformité au regard de l'une des recommandations de la Commission Vermeersch, préconisant des réponses graduelles dans l'emploi de la contrainte lors des mesures d'éloignement, se pose réellement. En effet, de l'aveu même de certains responsables politiques comme le Secrétaire d'État à la Politique de migration et d'asile, ces vols sécurisés participent à la volonté d'adresser un «signal fort» aux ressortissants originaires des Balkans pour les dissuader de venir s'établir en Belgique où, selon lui, ils n'ont aucune chance d'obtenir un titre de séjour.

À côté de ces vols sécurisés menés directement sous l'égide des autorités belges, la Belgique a également participé à l'expulsion de ressortissants congolais et nigérians en séjour illégal via un vol sécurisé coordonné par Frontex, le 28 avril 2011. Ces vols, extrêmement coûteux, se déroulent sans réel contrôle démocratique. De plus, lors de ces «vols Frontex», on peut se demander qui - l'un des États membres ? Frontex ? - est responsable en cas de problème.

**235.000 euros**

**C'est le coût du vol «Frontex» du 28 avril 2011. Cela représente 4.000 euros par personne expulsée.**

Source : Question parlementaire n°21 du 28/12/2011 de la députée Zoé Genot.

## Des mesures de bannissement de l'Union européenne

Le projet de loi transposant la directive «Retour» dans la législation belge a finalement été voté par la Chambre des représentants le 20 novembre 2011, alors que cette directive aurait dû être transposée pour le 24 décembre 2010. Cette loi n'était pas encore entrée en vigueur à la fin de l'année 2011. Elle aura un impact particulièrement lourd pour les personnes interdites d'entrée sur le territoire de l'Union européenne après un retour forcé.

Le législateur belge a en effet prévu une interdiction d'entrée d'une durée de maximum trois ans sans mettre en place de mécanisme clair de recours qui permette d'obtenir la levée ou la suspension de cette mesure. Dès lors, les levées de ces interdictions d'entrée risquent de relever du pur pouvoir discrétionnaire de l'OE.

Une belle illustration de cette absence de garantie de recours est cette disposition insérée par le législateur: l'absence de réponse de l'OE dans les 4 mois à une demande de levée introduite par le ressortissant expulsé serait équivalente à une décision de refus de levée ou de suspension de la mesure. Ceci va clairement à l'encontre du principe de «bonne administration».

## Une intensification des rafles ?

Autre mesure qui a - et devrait continuer à avoir - un impact important dans les années à venir : la circulaire du 10 juin 2011 relative aux compétences du bourgmestre en matière d'éloignements. Cette circulaire, qui met en place un début de cadre juridique favorisant le retour volontaire, a aussi pour objectif d'instaurer une collaboration de plus en plus étroite entre les communes et l'OE pour l'interception des étrangers en séjour illégal. Le partage des informations entre ces administrations permet à l'OE de gérer les places dont il dispose en centres fermés en vue d'expulser le plus rapidement possible un maximum d'étrangers déboutés de leur demande de séjour. Ceci se traduit, sur le terrain, par l'établissement par des fonctionnaires de l'OE de listes d'étrangers que les autorités communales doivent arrêter prioritairement. Cette pratique s'avère particulièrement inquiétante.

Autre pratique qui a vu le jour en 2011 : le croisement des fichiers entre l'Intégration sociale et l'Office des Étrangers pour repérer les ressortissants de l'UE émargeant à l'aide sociale. Ce croisement a abouti à mettre fin à l'aide.

## Informer et sensibiliser

À côté du travail politique et juridique, le CIRÉ s'attache à informer et à sensibiliser les publics à la question de l'enfermement et de l'expulsion des étrangers[2].

En 2011, le CIRÉ a réalisé un grand nombre d'animations à destination du grand public sur la problématique des centres fermés au départ du film *Illégal* du réalisateur belge Olivier Masset-Depasse.

Notons également la participation du CIRÉ à la rédaction d'une brochure intitulée *Pour des alternatives à la détention des demandeurs d'asile en Belgique*. Cette brochure, en français et en anglais, cosignée par le UNHCR, Amnesty international, le CBAR, JRS-Belgium, Vluchtelingenwerk Vlaanderen et le CIRÉ, est parue à la toute fin de l'année 2011.

**3.708**

**La Belgique a procédé à 3.708 expulsions en 2011.**

Source : rapport d'activités 2011 de l'Office des étrangers.

## Perspectives pour 2012

Le CIRÉ, avec l'aide de ses partenaires du groupe des visiteurs en centres fermés, rédigera un rapport qui aura pour but d'analyser les conditions dans lesquelles ont eu lieu certaines arrestations et mises en détention d'étrangers afin d'évaluer leur conformité au regard des dispositions transposant la directive «Retour», de la circulaire du 10 juin 2011 et de l'engagement de la Secrétaire d'État à la migration et l'asile de ne maintenir un étranger en centre fermé qu'en cas d'échec d'alternatives moins contraignantes. Ce travail examinera également l'impact que les nouvelles dispositions ont eu sur les juridictions chargées de contrôler la légalité de la détention administrative des étrangers.

Sur base de la brochure *Pour des alternatives à la détention des demandeurs d'asile en Belgique*, le CIRÉ réalisera le travail de lobbying politique planifié pour donner vie aux huit recommandations contenues dans cette «roadmap». Ce travail de lobbying démarrera au cours du premier semestre de l'année 2012 avec la publication d'une carte blanche à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié.

En 2012, en utilisant notamment le documentaire suisse *Vol spécial*, nous sensibiliserons plus spécifiquement les étudiants des hautes écoles d'assistant social à la problématique des centres fermés et au rôle des assistants sociaux au sein de ces centres qui pose question sur le plan déontologique.

Nous projetons également de mettre en place des collaborations avec certains membres des Bureaux d'aide juridique et des barreaux pour sensibiliser les avocats à la question de la détention des étrangers. Et ce, en raison non seulement du rôle très important qu'ils ont à jouer pour chaque cas individuel mais aussi par la jurisprudence qu'ils engendrent et qui peut fournir des arguments de poids pour des changements législatifs.

2 - Pour plus de détails, voir la partie de ce rapport consacrée au service «Communication et sensibilisation».

## La thématique «Enfermement et expulsions» en activités

### Actions et animations

- Coordination du groupe de visiteurs ONG en centres fermés, qui a tenu 8 réunions sur l'année 2011.
- Une vingtaine de visites CIRÉ aux détenus du 127 bis.
- Animations autour du film *Illégal* auprès du grand public (voir détails dans la partie consacrée au service «Communication et sensibilisation»).
- Participation au colloque organisé par l'OBFG et le CAL sur les alternatives à l'enfermement, 19 janvier 2011.
- Rencontre des membres de Migreurop, Paris, 19 mars 2011.
- Participation au «Steenrock», 7 mai 2011.
- Animation sur l'enfermement et l'expulsion des étrangers pour les travailleurs sociaux partenaires de l'accueil, 12 mai 2011.
- Organisation de la formation «Vie familiale et détention en centre fermés» pour le groupe de visiteurs, dispensée par 2 formateurs de l'ADDE, 23 juin 2011.
- Animation sur les centres fermés, au campement des indignés, 13 octobre 2011.
- Rencontre avec la direction de l'Office des étrangers et les directeurs des centres fermés, 2 décembre 2011.

### Publications

- *Pour des alternatives à la détention des demandeurs d'asile en Belgique*, UNHCR, Amnesty international, CBAR, JRS-Belgium, Vluchtelingenwerk Vlaanderen et CIRÉ, novembre 2011.
- *La Directive retour prochainement transposée dans la législation belge*, décembre 2011.

# Retour volontaire : soutenir une politique et un accompagnement de qualité

**Le CIRÉ a pour objectif de défendre une réelle politique de retour volontaire, globale, structurelle, concertée et de qualité. Une politique axée en premier lieu sur la liberté de choix de la personne ainsi que la réintégration durable, respectueuse des droits, de la sécurité et de la liberté des personnes. En 2011, la question du retour volontaire a été au cœur des débats politiques. Ce qui en a également fait une thématique de haute actualité.**

## Le retour en débats

2011 a connu une réforme de la politique d'accueil et de retour qui vise à augmenter les sorties du réseau d'accueil notamment par une politique de retour et d'éloignement efficace, avec la primauté du retour volontaire sur le retour forcé (qui reste un moyen de pression).

Le CIRÉ a mené un travail de vigilance et de lobby sur cette thématique. Pour que l'offre d'aide au retour volontaire et à la réintégration soit basée sur un soutien de qualité, il a formulé des recommandations et a interpellé le gouvernement et les parlementaires, essentiellement sur la question des centres de retour et du trajet de retour.

## Des centres de retour pour préparer le retour volontaire ?

Le CIRÉ est resté vigilant quant à la probable création de centres de retour en Belgique. En mars, nous nous sommes rendus aux Pays-Bas, avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen (VwV) et Caritas international, pour une visite d'étude portant sur les centres de retour volontaire. Nos conclusions : la politique de retour mise en œuvre via les centres de retour n'est ni effective ni «efficace». Parce que les ex-demandeurs d'asile disparaissent (du fait de la rupture dans l'accompagnement) et rentrent finalement peu au pays (de manière autonome ou forcée). Et parce qu'aucun accompagnement au retour avec des perspectives de réintégration durable n'est réellement offert dans ces centres.

Aux mois de juin et juillet, nos trois organisations ont rencontré l'ensemble des parlementaires ainsi que les cabinets et administrations concernés, afin de les mettre en garde face à certaines propositions qui semblent largement inspirées de ce modèle néerlandais.

Le CIRÉ a pris position par la rédaction d'une analyse[1] des enjeux relatifs à la mise en place de ces centres de retour. Centres dont la mise en œuvre pratique était encore très floue fin 2011.

1 - L'analyse est disponible sur le site du CIRÉ: www.cire.be.

## Trajet de retour : pour une politique de retour effective ?

Comme le prévoit la nouvelle «loi accueil»[2], les ex-demandeurs d'asile et anciens bénéficiaires de l'accueil s'inscriront désormais dans un «trajet retour» pendant le délai d'exécution de leur ordre de quitter le territoire. Ce trajet sera géré conjointement par Fedasil et l'Office des étrangers (OE) et le dossier pourra être transféré à l'OE en cas de coopération insuffisante de la part du bénéficiaire.

Par des réactions aux parlementaires, à la commission de la Chambre, le CIRÉ s'est opposé à la mise en place d'un retour dit «volontaire» sous pression, dans des délais stricts, courts et contraignants. Et ce, parce que cela laisse trop peu d'espace à l'accompagnement mais aussi - et surtout - parce que cela s'avère peu effectif et même contre-productif. En effet, seuls des délais suffisants, une qualité d'accompagnement permettant de faire un choix réfléchi et éclairé et de bonnes conditions de réintégration pour une réelle remise en projet sont les garants d'une politique de retour durable et effective.

## Pour un accompagnement au retour volontaire de qualité

Avec l'intention de contribuer à la réflexion sur l'accompagnement au retour volontaire, en particulier dans un contexte politique tendu et peu propice à une vision progressiste de celui-ci, le CIRÉ a participé aux groupes de travail du «Projet d'intégration du retour volontaire dans l'accompagnement et collaboration entre Fedasil et l'Office des étrangers» avec l'ensemble des partenaires de l'accueil. Ce projet avait pour objectifs initiaux d'améliorer l'approche du retour volontaire au sein du réseau d'accueil (notamment par l'élaboration de méthodologies et la rédaction d'un texte de vision) et, en même temps, de défendre le maintien de cette compétence dans les mains de Fedasil[3].

Le CIRÉ n'a pu participer aux groupes de travail opérationnels censés être mis en place après la publication de l'arrêté royal «retour volontaire» car celui-ci n'a toujours pas vu le jour en 2011 !

### Le retour volontaire en quelques chiffres

**3.358 personnes ont effectué un retour volontaire en 2011, ce qui constituerait, selon Fedasil[1] une année record pour les retours volontaires. Cela représente une augmentation de 14% par rapport à 2010 et serait la conséquence de différentes mesures prises par Fedasil et les instances concernées par cette matière (communes, partenaires, OE[2]).**

**Un tiers de ces personnes ont également bénéficié d'une aide supplémentaire à la réintégration dans leur pays, via le programme de réintégration (Fedasil) ou le Fonds européen pour le retour. Ce qui est comparable à 2010.**

**Les principaux pays de retour en 2011 étaient, par ordre d'importance, le Brésil, le Kosovo, la Russie et l'Ukraine.**

**Plus de la moitié des bénéficiaires en 2011 étaient des demandeurs d'asile en procédure ou déboutés, alors que les autres années comptabilisaient une majorité (presque 2/3) de migrants irréguliers.**

1 - Information tirée du site de Fedasil: www.fedasil.be.

2 - Ainsi, l'OE et Fedasil ont organisé conjointement, et pour environ 300 personnes, des retours volontaires en bus vers les Balkans fin 2011.

2 - Pour plus de détails sur cette loi votée à la Chambre le 27 octobre 2011, voir la partie de ce rapport consacrée à l'accueil des demandeurs d'asile.

3 - Le CIRÉ déplore que ce groupe de travail n'ait malheureusement plus pour objectif le développement d'un modèle porté par l'ensemble des partenaires et qu'il soit devenu strictement opérationnel.

## Perspectives pour 2012

En 2012, le CIRÉ continuera à défendre une aide à la réintégration structurelle et l'accès à un soutien de qualité pour permettre une réintégration durable de tous les candidats au retour volontaire. D'autant qu'il a l'impression que le cadre général tend à évoluer d'une politique de retour volontaire comme option dans le parcours migratoire vers une politique de retour volontaire s'inscrivant de plus en plus fortement, directement et uniquement par rapport au retour forcé.

Le CIRÉ entend donc suivre les bonnes pratiques en matière de retour volontaire (tant au niveau des marges de manœuvre, des méthodologies utilisées, des moyens octroyés que des délais de préparation), au niveau belge surtout mais également au niveau européen et international.

Ainsi, il encouragera un travail de réflexion et soulèvera des questions parlementaires autour du retour dans des régions à risques et du monitoring sécurité, du trajet de retour, de la qualité de l'accompagnement et des perspectives de réintégration. Il suivra particulièrement la question de la primauté du retour volontaire sur le retour forcé et la mise en place du trajet de retour.

Le CIRÉ participera à la réflexion sur la méthodologie d'accompagnement au retour volontaire - notamment au sein de sa structure d'accueil et par la participation au groupe de travail «retour» de Fedasil - et s'inscrira dans les rencontres de concertation avec les acteurs du retour volontaire et de la réintégration.

Enfin, il participera à la réflexion ou suivra - pour commentaires et réactions - les arrêtés royaux ou instructions «retour volontaire», «centres de retour» et «trajet de retour» pour autant que la publication de ceux-ci soient à l'ordre du jour en 2012.

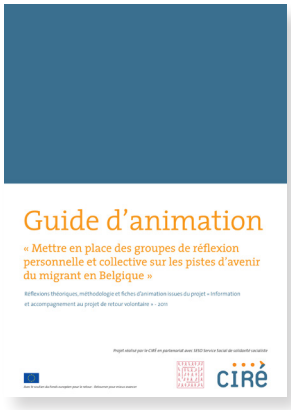

## Le retour volontaire en activités

### Interventions et actions

Clôture du projet «Information et accompagnement au projet de retour volontaire», en partenariat avec SESO : une séance en groupe de réflexion sur les options en séjour précaire (janvier 2011) et une séance d'information générale sur l'alternative du retour volontaire comme option dans le parcours migratoire (février 2011).

«Parler de retour», intervention du CIRÉ dans les séances d'informations organisées par l'Organisation internationale des migrations à Liège et à Bruxelles les 21 et 27 janvier et le 8 février 2011, adressées aux travailleurs sociaux des services sociaux Reab, des services sociaux généraux et aux conseillers retour de ces services.

### Publications

Guide d'animation *Mettre en place des groupes de réflexion personnelle et collective sur les pistes d'avenir du migrant en Belgique* - Réflexions théoriques, méthodologie et fiches d'animation issues du projet «Information et accompagnement au projet de retour volontaire» en partenariat avec SESO- juin 2011.

*Centres de retour : aucune garantie de politique de retour effective* - Leçons tirées du centre de retour néerlandais "Ter Apel" - Vluchtelingenwerk Vlaanderen, CIRÉ, Caritas international, juin 2011.

*Analyse des enjeux relatifs à la mise en place d'un centre de retour en Belgique*, octobre 2011.

# Accueil général : informer et orienter les migrants dans un contexte de restriction des droits

**Dans le cadre de ses missions principales d'accueil, d'écoute, de conseil et d'orientation du public migrant, le service «Accueil général» travaille en étroite collaboration avec les services internes du CIRÉ, les associations membres ainsi qu'avec d'autres acteurs sociaux et juridiques extérieurs. Ces missions permettent au service de détecter les problèmes et de constater l'application constamment difficile du droit des étrangers. Ce qui permet de nourrir les réflexions des experts politiques ayant en charge l'élaboration des revendications du CIRÉ.**

## Organisation du service

Tous les jours, deux personnes assurent une permanence, de 9h à 12h30. Chaque jour, nous recevons en moyenne 20 personnes dont nous traitons les demandes de manière approfondie. La permanence téléphonique fonctionne toute la journée, de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30. Le service est également joignable par courrier électronique, un moyen de plus en plus utilisé.

Nous collaborons en interne avec les experts et les coordinateurs du CIRÉ, ce qui permet une circulation dynamique d'informations dans les deux sens. Ce sont des échanges fructueux sur l'actualité du droit des étrangers en lien avec les questionnements du terrain.

Il faut également relever la collaboration avec les services. Le service «Accueil des demandeurs d'asile» nous a aidés pour les questions concernant les demandeurs d'asile (non-désignations, sorties des centres, transition entre aide matérielle et aide financière, demandes d'asile multiples...). Nous avons souvent orienté vers le service «Travail, équivalences et formations» les personnes en cours de régularisation par le travail ou en demande d'information sur les équivalences de diplômes, sur les possibilités de formation ou de mise à l'emploi. Nous nous chargeons de réguler l'afflux des demandes d'inscription pour l'école de français.

Nous tentons de tenir à jour des fiches synthétiques reprenant les informations principales à la suite des consultations (l'objet de la demande, le type d'intervention, l'endroit de réorientation, la commune de provenance, le suivi...). Ceci dans le but de pouvoir mieux objectiver et quantifier notre travail. Hélas, vu la multiplicité des tâches, l'afflux important et irrégulier du public, vu notre implication dans d'autres projets, nous n'avons pas pu remplir ces fiches avec suffisamment de régularité.

Cette année a aussi été marquée par la collaboration avec le Bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) qui peut être vu comme une extension «spécialisée» de l'accueil général.

**20**

**C'est le nombre moyen de demandes de consultation qui sont traitées chaque jour de manière approfondie par le service «Accueil général».**

## L'interminable opération de régularisation

De nombreuses demandes introduites lors de l'opération de régularisation de 2009 sont toujours en cours d'instruction à l'Office des étrangers (OE). La gestion des dossiers prend énormément de temps et, même lorsqu'une décision a été prise, il peut s'écouler jusqu'à 6 mois avant que la commune ne la notifie à la personne. Ces longs temps d'attente entraînent pour les personnes des moments d'incertitude et d'angoisse. De plus, cette période d'attente signifie souvent une absence de revenus et donc des difficultés supplémentaires (logement, vie quotidienne...).

Les personnes en demande de régularisation par le travail ont afflué vers nos services. Car ils font face à de nombreux problèmes : difficulté de trouver un nouveau contrat de travail, lenteur de la délivrance des permis de travail par les régions, retrait du séjour parce que l'employeur n'était pas en ordre, cas de faillites d'entreprises postérieures à la demande de régularisation, dossiers non transmis à l'OE...).

Nous avons aidé des personnes en demande de régularisation sur base d'autres critères devant les difficultés qu'ils rencontraient: envois de compléments à la demande, envois des documents d'identités, obstacles pour l'obtention de documents administratifs pour les familles...

Nous avons travaillé en collaboration avec l'expert politique chargé de la thématique «Séjour» afin d'effectuer un monitoring des décisions de l'OE, pour qu'elle puisse relayer les problèmes au Comité de suivi. Dans certains cas, l'OE a accepté de revoir ses décisions.

## ... et l'interminable crise de l'accueil

Afin de libérer des places d'accueil, Fedasil a donné la possibilité aux demandeurs d'asile de quitter volontairement le centre dans lequel ils étaient accueillis. Lors de ces «sorties suggérées» se pose la question de la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière. De nombreux CPAS ne répondent pas tout de suite aux demandes d'aide financière. Les demandeurs d'asile se retrouvent alors dans la précarité, sans possibilité de payer le loyer ni la nourriture. Les difficultés sont accentuées lorsque la sortie des centres implique un changement de commune, car l'inscription dans la nouvelle commune peut prendre jusqu'à 6 mois.

Soulignons également l'impossibilité de domiciliation pour les demandeurs d'asile séjournant dans les hôtels et les centres d'urgence. Cela a de nombreuses conséquences sur toute une série de choses nécessitant l'inscription dans une commune: l'obtention du permis de travail C (permis que les demandeurs d'asile peuvent obtenir après 6 mois de procédure), le remboursement de l'accompagnement juridique, psychologique, médical et social, l'accès aux formations, le paiement des tickets de transports, les frais d'interprétariat... Les demandeurs d'asile hébergés dans les hôtels ou dans les centres d'accueil d'urgence ne bénéficient donc pas des mêmes facilités que ceux qui sont logés dans les structures d'accueil «normales». Alors qu'ils y ont tous droit.

Force est de constater que les nouvelles dispositions excluant de l'accueil les demandeurs d'asile européens, ceux qui ont introduit plusieurs demandes d'asile et les demandeurs de régularisation médicale déclarée recevable ne font qu'accroître le nombre de sans-abri et sans domicile fixe qui viennent frapper à notre porte et à celle des centres d'urgence.

## L'impact de la réforme sur le regroupement familial

La nouvelle loi  sur le regroupement familial, effective depuis le 22 septembre 2011, impose dans les faits des restrictions aux personnes belges d'origine étrangère (revenus suffisants, logement décent, interdiction de faire venir les parents). Comme cette loi a été adoptée sans mesures transitoires et sans respecter le principe de non-rétroactivité, nous sommes confrontés à des personnes paniquées, s'interrogeant sur l'issue de leur demande ou sur le renouvellement de leur dossier de regroupement familial. Notamment parce qu'ils ne disposent pas (ou plus) des revenus suffisants (à cause d'une incapacité de travail, d'une formation en cours, des difficultés à trouver un emploi à temps plein...). Nous sommes également contactés par des étrangers naturalisés belges qui avaient entamé des démarches pour faire venir un parent, cette possibilité ayant été écartée par la nouvelle loi.

Nous avons bénéficié d'une grande aide de l'ADDE en termes de formation et d'expertise sur ce sujet. Les fiches pratiques que cette association réactualise régulièrement nous sont d'une très grande utilité. Nous essayons de récolter les exemples concrets et pertinents afin de les transmettre aux experts politiques et aux juristes qui travaillent sur cette nouvelle loi dont nous commençons à mesurer plus précisément les effets douloureux pour les familles.

## Les migrants européens et les «cas Dublin»

Les plans d'austérité en vigueur dans certains pays européens ont des conséquences aussi bien pour les européens des pays en grave récession que pour les étrangers ayant reçu des cartes de résidents permanents ou étant reconnus réfugiés dans ces pays. Ils ne trouvent plus d'emploi, leurs salaires sont insuffisants, ils n'ont pas accès aux soins médicaux, ils sont victimes de nouvelles mesures discriminatoires ou de pratiques xénophobes dans ces régions. Ils peuvent exercer leur droit à la libre circulation pendant trois mois maximum. Mais pour s'installer plus longuement en Belgique, c'est plus compliqué (notamment en ce qui concerne les contraintes liées au permis de travail B). Beaucoup se retrouvent en situation illégale, parfois à la rue, avec des droits contestés à l'aide sociale.

Nous voyons aussi débarquer des familles venant de pays en guerre, comme l'Afghanistan, l'Irak ou la Somalie, et qui sont passées par d'autres pays européens comme l'Italie, l'Espagne ou la Grèce. Au moment où elles introduisent une demande d'asile en Belgique, elles tombent sous le règlement «Dublin» et vivent dans la hantise de devoir repartir dans ces pays où les conditions d'accueil des demandeurs d'asile posent de plus en plus question. Les renvois vers la Grèce ont déjà été suspendus suite à des condamnations de juridictions internationales mais ce n'est pas le cas vers d'autres pays d'Europe où la situation se dégrade pourtant de façon inquiétante pour les étrangers. Nous rapportons ces situations auprès des experts, essayons de les défendre et de rassembler de la documentation pour rendre compte des réalités qui peuvent remettre en cause le fonctionnement du règlement «Dublin».

## Perspectives pour 2012

À l'instar du groupe de travail qui se crée autour des pratiques communales et des CPAS (voir ci-contre), nous espérons que d'autres groupes se mettront en place en lien avec les questions de terrain que nous mettons en évidence, pour donner du sens à nos «relevés».

Les multiples réformes sur les différents aspects du droit des étrangers nous interpellent, notamment au vu des incertitudes juridiques qu'elles occasionnent. Car, conjuguées à la crise et à l'austérité, elles font souffler un vent de panique sur les populations migrantes, mettant à mal le respect de leurs droits fondamentaux. C'est donc toujours plus nombreuses que les personnes viendront vers nous, à la recherche de clarifications et d'alternatives. Accueillir et répondre correctement à toutes ces personnes est une gageure et nécessite une organisation régulièrement revue mais leur venue au CIRÉ traduit la reconnaissance de l'expertise acquise par les accueillantes et le sérieux avec lequel les demandes sont traitées. Notre défi sera en 2012 d'être à la hauteur de la tâche et des attentes, sans susciter de faux espoirs car «à l'impossible, nul n'est tenu» ; notre mission a des limites. Pour ce faire, nous poursuivrons et développerons l'organisation de notre service : suivi de formations, mise en place d'outils efficaces de renseignements, collaboration accrue avec les experts.

## Les communes, les CPAS et les étrangers

Au-delà des situations spécifiques des étrangers, on remarque des difficultés de plus en plus nombreuses dans la communication entre les communes, les CPAS et les personnes. Certaines pratiques posent réellement question. Les exemples sont multiples : difficulté d'accès à l'aide sociale, manque d'informations claires pour tous, problèmes d'interprétariat, non-notification de suspension ou de suppression d'aide sociale aux intéressés, refus d'aide sociale non justifiés, pratiques de délivrance des cartes médicales divergentes d'une commune à une autre...

Nous pensons qu'il est important de tirer la sonnette d'alarme. Le CIRÉ et la Fédération des centres et services sociaux (FCSS) ont consacré deux rencontres à écouter leurs membres sur ces questions et à examiner l'état de la jurisprudence en la matière. Ils ont aussi entendu ou prévoient d'entendre des collectifs d'usagers de CPAS, des avocats, des chercheurs spécialisés, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, le Comité de vigilance des assistants sociaux, et tout autre acteur impliqué dans ces questions et pouvant apporter un éclairage constructif. Cette première étape du travail a permis de soulever plusieurs points problématiques tant sur la forme (procédure mise en place pour pouvoir accéder effectivement à l'aide sociale ou maintenir ce droit) que sur le fond (contenu des décisions).

Un chantier - visant à objectiver et préciser les problèmes en matière d'accès à l'aide sociale et à dégager des solutions - devrait s'ouvrir en 2012 à l'initiative des présidents des Unions des villes et communes et du CIRÉ.

L'objectif n'est pas d'attaquer ou de pointer du doigt l'une ou l'autre partie, mais de rechercher ensemble à mieux comprendre ce qui se passe, à trouver des solutions pour éviter des dérives (volontaires ou pas, justifiables ou non) dont pourraient pâtir les droits fondamentaux des usagers, quels que soient leur nationalité ou leur statut juridique.

# Communication et sensibilisation : diversifier les outils au service des activités

**Nouveau site web, publications, presse, actions, activités de sensibilisation… Une multiplicité d'outils au service de la communication sur les thèmes qui ont fait l'actualité cette année. Une année à nouveau bien remplie pour le service «COM».**

## «www.cire.be», une nouvelle plate-forme «web»

Il aura fallu attendre les derniers mois de 2011 pour enfin découvrir la nouvelle plate-forme web du CIRÉ. La phase finale d'un processus qui aura mobilisé durant plusieurs mois une bonne partie de l'équipe de communication. L'ancien site du CIRÉ était vieillissant et n'avait pas intégré toute une série d'évolutions techniques et graphiques. Le site était composé d'une masse importante d'informations sur les différents domaines d'activité du CIRÉ mais qui, avec le temps, étaient mal présentées et mal référencées. Il était donc indispensable de repartir d'une page blanche et de repenser de fond en comble la structure et la façon dont étaient mises en évidence les activités du CIRÉ. À cela s'ajoutait l'objectif d'intégrer des images et des vidéos sur le site. Une autre partie importante du travail a consisté à récupérer le contenu toujours pertinent de l'ancien site, de l'actualiser quand c'était nécessaire et de l'adapter à la nouvelle structure que nous avons totalement développée en interne. Au final, cela donne un site web qui nous ressemble, qui permet de mettre réellement en valeur l'ensemble des activités du CIRÉ : politique, presse, sensibilisation mais aussi toutes les activités des différents services.

Cette refonte complète de la plate-forme web du CIRÉ aura aussi été l'occasion d'intégrer les nouveaux médias dans le fonctionnement des activités «COM» du CIRÉ. Désormais, nous utilisons Facebook et Twitter pour diffuser dans différents réseaux nos prises de position et communiqués de presse, nos activités de sensibilisation ou encore nos dernières productions (études, analyses, rapports…). Toutefois, l'utilisation de ces nouveaux médias pose de multiples questions. Sans compter la question incontournable du temps de travail qu'impose l'utilisation de ces outils.

**73.837**

**En 2011, on a compté 73.837 visites du site web du CIRÉ soit 6.153 visiteurs uniques par mois.**

Source : Google analytics.

## Reconnaissance du CIRÉ en axe 3.2. de l'«Éducation permanente»

Cette année a aussi été marquée par la reconduite de la reconnaissance du CIRÉ en axe 1 de l'Éducation permanente mais aussi par sa reconnaissance en axe 3.2. C'est notamment le résultat des différentes études et analyses que le CIRÉ a produites et diffusées via son site web ou via *migrations|magazine*. Mais c'est aussi un pari sur l'avenir puisque cette reconnaissance va nous permettre de proposer davantage d'outils et d'activités de sensibilisation ainsi que des études et des analyses. Ces moyens vont aussi nous permettre de continuer à développer l'aventure *migrations|magazine*, le magazine d'information et d'analyse sur les questions migratoires en Belgique et en Europe publié à l'initiative du CIRÉ. Trois numéros ont été diffusés cette année. Le premier s'intitule «Chronique d'une crise annoncée» et revient longuement sur la crise de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique, ses enjeux et ses acteurs. Le deuxième porte sur la question du travail des migrants et plus largement sur la question des migrations du travail. Enfin, le dernier numéro sorti fin 2011 se penche sur la question des Roms en mettant en évidence les nombreux stéréotypes et malentendus dont ils sont encore victimes. Notons que *migrations|magazine* devrait connaître une profonde mutation courant 2012 et passer à un magazine plurithématique sur les migrations composé d'un dossier central entouré d'autres articles plus en phase avec l'actualité. Rendez-vous donc en 2012 !

## La crise de l'accueil des demandeurs d'asile encore et toujours...

C'est encore la crise de l'accueil qui a monopolisé nos actions politiques et nos activités de sensibilisation durant l'année 2011. Outre la situation dramatique des demandeurs d'asile sur le terrain et l'absence de réponse de la part de nos responsables politiques, la difficulté cette année a été de maintenir l'attention sur une problématique qui, aux yeux de l'opinion publique et de nos responsables politiques, ne semblait pas prioritaire, particulièrement en période de crise institutionnelle.

Si la problématique des demandeurs d'asile à la rue occupe généralement la «Une» des médias en période de grand froid, il n'est pas facile de maintenir l'attention sur cette crise tout au long de l'année. A fortiori quand, convaincus de la pertinence de nos revendications face à l'immobilisme politique, notre message est resté sensiblement le même durant toute cette période. C'est pourquoi, nous avons réalisé des actions sur la problématique de l'accueil des demandeurs d'asile à divers moments. Actions qui ont pris une autre tournure fin 2011 quand le gouvernement a été formé et que nous avons eu une nouvelle Secrétaire d'État à la migration et à l'asile. Face à l'inaction des autorités durant des mois et à l'urgence sur le terrain à l'approche de l'hiver, le CIRÉ a monté le consortium «SOS Accueil» en collaboration avec sept autres ONG (11.11.11, Caritas international, Convivial, Médecins du Monde, Oxfam, UNICEF et Vluchtelingenwerk Vlaanderen). Outre le volet opérationnel (abri de nuit et centre de jour pour l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile), cette opération comportait également un volet politique et médiatique visant à mettre le gouvernement face à ses responsabilités.

# 2.400

**2.400 personnes ont été touchées par les 48 animations «Ouvrons les yeux sur les centres fermés» dans différentes localités en Belgique francophone.**

## Asile et séjour : déconstruction d'une manipulation

Paradoxalement, si 2011 a symbolisé un certain immobilisme politique dans la crise de l'accueil, il n'en a pas été de même dans les autres domaines : regroupement familial, liste de pays «sûrs», centres de retour... Le train de mesures adoptées dans la précipitation par des majorités inédites tirées notamment par une N-VA qui n'a eu de cesse de donner le ton dans ces matières a été impressionnant. Tout ou presque a été dit et le plus souvent des considérations visant à alimenter les stéréotypes sur les migrants comme si on ressentait le besoin de justifier des réformes adoptées au pas de course au Parlement. C'est pourquoi le CIRÉ a sorti en mars 2011 un document pédagogique intitulé *Asile et Séjour : déconstruction d'une manipulation de l'information* dont le but était de reprendre les grands poncifs entendus en matière d'asile et de séjour, de cadrer ces propos et d'y apporter un éclairage argumenté pour mieux tordre le cou aux idées reçues lues ou entendues lors de ces débats.

## Journée mondiale du réfugié : Umbrella march et 60 ans de protection des réfugiés

En tant que structure de coordination et en tant que membre du réseau European Council on Refugees and Exiles (ECRE), le CIRÉ et ses membres ont réalisé des actions dans le cadre de la Journée mondiale du réfugié. Sous la bannière «Umbrella March : Need for Protection», des dizaines de bénévoles ont distribué dans les principales gares du pays un flyer rappelant ce qu'est le besoin de protection des réfugiés et en quoi il est aujourd'hui menacé. De plus, à la Gare du midi, la distribution des flyers s'accompagnait d'une action symbolique avec des funambules traversant le hall de la gare et visant à symboliser le parcours des réfugiés ainsi qu'à attirer l'attention des navetteurs pressés. Pour clôturer cet événement, nous avons invité des réfugiés, le Secrétaire d'État démissionnaire, Melchior Wathelet, et le représentant du HCR à Bruxelles à souffler les bougies pour célébrer le 60e anniversaire de la Convention de Genève. En parallèle, nous avons participé à la diffusion de portraits de réfugiés dans la presse écrite (Journal *Le Soir* et *De Standaard*) afin de montrer l'évolution du besoin de protection au cours des soixante dernières années.

## Les *Cahiers du Vivre en Belgique* : l'intégration sous toutes ses formes

C'est également en 2011 qu'une première étape a été franchie dans le travail de rédaction, de mise en page et de mise en ligne des premiers chapitres des *Cahiers du Vivre en Belgique*. Le but de cet outil est de permettre aux migrants de «s'informer et de comprendre les règles du jeu» du pays dans lequel ils s'installent. Ces cahiers comportent notamment des informations très pratiques sur les soins de santé, les assurances, le logement mais aussi des informations plus politiques telles que le fonctionnement des institutions et des partis politiques en Belgique. Une seconde étape est prévue en 2012 avec un site internet spécialement consacré à ces questions avec une mise en ligne plus approfondie de ces différents cahiers.

## La campagne «Ouvrons les yeux sur les centres fermés», activité phare de la sensibilisation du CIRÉ en 2011

En 2011, les activités de sensibilisation ont été principalement centrées sur les animations-débats autour des projections du film *Illégal* (film belge d'Olivier Masset-Depasse, octobre 2010). Le CIRÉ avait, dès la fin 2010, initié une campagne de sensibilisation intitulée «Ouvrons les yeux sur les centres fermés» en s'appuyant sur la diffusion de ce film. Nous avions contacté très largement des lieux et institutions susceptibles d'accueillir des projections-débats. Vu le nombre important de réponses, il nous a semblé essentiel d'élargir notre réseau d'animateurs. Nous avons donc organisé deux formations, ouvertes aux organisations membres et partenaires du CIRÉ. Ces formations s'appuyaient notamment sur le guide pédagogique *Tu veux savoir si j'ai assez souffert pour rester dans ton pays...?* et un module spécialement développé pour les animateurs. Ainsi, durant l'année 2011, 48 animations ont été menées par le CIRÉ (17 animateurs) autour du film *Illégal* dans des lieux et donc pour des publics divers (centres culturels, universités, écoles supérieures, classes de 5e et 6e d'écoles d'enseignement secondaire, maisons de jeunes, associations, groupes de réflexion, maisons de la laïcité, syndicats, mouvements citoyens, mouvements politiques), et dans différentes villes et localités (plusieurs communes de Bruxelles, Liège, Namur, Ath, Ottignies, Florennes, La Louvière, Nivelles, Gesves, Verviers, Mons, Floreffe, Braine-le-Comte, Retinne, Amay, Soignies, Ittre, Charleroi, Bertrix, Andenne, Heusy). Ces diverses animations ont touché environ 2.400 personnes.

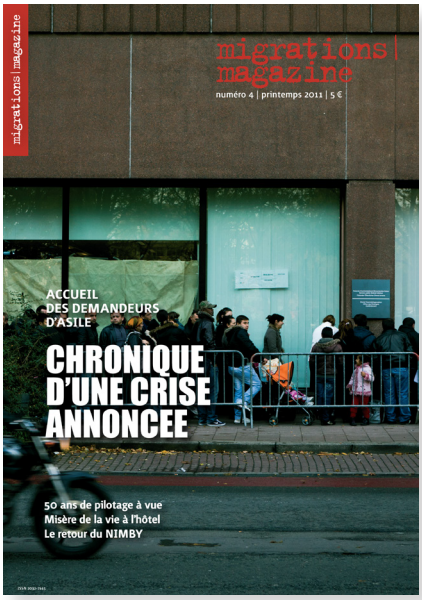

## Le service «Communication et sensibilisation» en activités

### Communiqués de presse

- *La Cour européenne des droits de l'Homme condamne la Belgique pour le renvoi d'un demandeur d'asile afghan vers la Grèce*, 21 janvier 2011.
- *Politique d'asile et de séjour : un argumentaire pour lutter contre les idées reçues en matière d'asile et de migrations*, 3 mars 2011.
- *Des demandeurs d'asile de nouveau à la rue: le CIRÉ et VWV demandent des mesures efficaces pour mettre enfin un terme à la crise de l'accueil*, 26 avril 2011.
- *Modifications de la loi sur le regroupement familial : une atteinte aux droits fondamentaux qui vise certains Belges !*, 6 mai 2011.
- *Expulsion violente des demandeurs d'asile afghans : le CIRÉ et la LDH condamnent cette expulsion !*, 16 juin 2011.
- *Une action symbolique et 40 000 messages pour la protection des réfugiés - La Convention de Genève a 60 ans : le besoin de protection est toujours d'actualité*, 20 juin 2011.
- *La régularisation des sans-papiers fonctionne... si les règles du jeu sont claires*, FAM, 19 juillet 2011.
- *60 ans de la Convention de Genève : joyeux anniversaire ?*, Opinion parue dans La Libre Belgique du 28 juillet 2011.
- *Des demandeurs d'asile sont à nouveau à la rue : qu'attend le gouvernement pour réagir ?*, 14 septembre 2011.
- *Familles Roms à la rue: la Belgique, les autres États membres et l'Europe doivent se saisir d'urgence du problème !*, 19 septembre 2011.
- *Crise de l'accueil des demandeurs d'asile: Bis Repetita !*, Opinion parue dans la Libre Belgique du 21 septembre 2011.
- *Accueil des demandeurs d'asile: le gouvernement a failli 10 000 fois à ses responsabilités*, 27 septembre 2011.
- *Réforme de la loi sur l'accueil des demandeurs d'asile : une mauvaise réponse à la crise de l'accueil*, 12 octobre 2011.
- *Liste de pays sûrs: quelles garanties de qualité pour la procédure d'asile ?*, 16 novembre 2011.
- *Régularisation pour raisons médicales: un projet de loi qui passe à côté de son objectif*, 23 novembre 2011.
- *SOS Accueil : les ONG s'unissent face à la crise de l'accueil*, 13 décembre 2011.
- *La Secrétaire d'État Maggie De Block n'a pas encore de plan pour la crise de l'accueil*, SOS Accueil, 21 décembre 2011.

### Études

- *Asile et Séjour : déconstruction d'une manipulation de l'information*, février 2011.
- *Les maladies du séjour, guide pratique*, mars 2011.
- *Les cahiers du Vivre en Belgique : le logement*, avril 2011.
- *Les cahiers du Vivre en Belgique : la santé et la famille*, avril 2011.
- *Les cahiers du Vivre en Belgique : l'enseignement*, avril 2011.
- *Les cahiers du Vivre en Belgique : la protection sociale*, avril 2011.
- *Les cahiers du Vivre en Belgique : les impôts*, avril 2011.
- *Les cahiers du Vivre en Belgique : l'emploi*, avril 2011.
- *Les cahiers du Vivre en Belgique : les assurances*, avril 2011.
- *Les cahiers du Vivre en Belgique : la vie quotidienne*, avril 2011.
- *Les cahiers du Vivre en Belgique : les statuts de séjour*, avril 2011.
- *Les cahiers du Vivre en Belgique : les institutions belges et organisation politique et administrative*, avril 2011.
- *Le mémorandum du CIRÉ en matière d'asile et de migrations*, novembre 2011.

## Analyses

- *Le Règlement Dublin, arrêt MSS contre Belgique et Grèce*, mars 2011.
- *Familles en séjour irrégulier - protocole d'accord entre Fedasil et l'Office des étrangers* (avec la Plate-forme Minexil), mars 2011.
- *Le séjour pour raisons médicales (9ter) - constats et propositions du Forum Asile et Migrations (FAM)*, mai 2011.
- *Positionnement du CIRÉ sur l'ensemble des propositions de modification de la loi du 15 décembre 1980*, juin 2011.
- *La régularisation fonctionne si les règles du jeu sont claires (FAM)*, juillet 2011.
- *Qu'est-ce qu'un réfugié ?*, juillet 2011.
- *Analyse des aspects migration de la mercuriale prononcée le 1er septembre 2011 par MM. Yves Liégeois et Piet Van Den Bon*, septembre 2011.
- *Analyse des enjeux relatifs à la mise en place d'un centre de retour en Belgique*, octobre 2011.
- *Analyse de la lutte contre la migration irrégulière et la question des droits fondamentaux*, octobre 2011.
- *Liste de pays sûrs ou comment brider la protection internationale*, novembre 2011.
- *Pour des alternatives à la détention des demandeurs d'asile en Belgique*, UNHCR, Amnesty international, CBAR, JRS-Belgium, Vluchtelingenwerk Vlaanderen et CIRÉ, novembre 2011.
- *Commentaires sur le volet asile et migrations de la déclaration de politique générale du gouvernement Di Rupo*, décembre 2011.
- *La Directive retour prochainement transposée dans la législation belge*, décembre 2011.
- Articles dans «Chronique d'une crise annoncée», *migrations|magazine* 4, printemps-été 2011.
- Articles dans «Migrations du travail, travail des migrants», *migrations|magazine* 5, automne 2011.

## Newsletters

- Publication de 5 numéros de la *newsletter juridique* du CIRÉ, et de 11 *newsletters Flash* consacrées principalement à l'accueil des demandeurs d'asile.

## Sites web

- Site web du CIRÉ : www.cire.be.
- Site web de «SOS Accueil»: www.sosaccueil.be.
- Site web de *migrations|magazine* : www.migrations-magazine.be

## Actions de communication

- Action symbolique à la Gare du midi pour la Journée mondiale du réfugié, 20 juin 2011.
- Conférence de presse de lancement de «SOS Accueil», 13 décembre 2011.

## Actions de sensibilisation et formation

- *48 animations en Belgique autour du film Illégal.*
- *Animation au Collège Notre-Dame de Basse-Wavre, 21 février 2011.*
- *Séance d'information et animation-débat dans le cadre du spectacle «Danse en papiers», 20 septembre et 7 octobre 2011.*
- *Intervention sur le thème «Que peut l'éthique pour l'économie et la société ? Que peut l'université pour l'éthique ?» à la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale, Louvain-la-Neuve, 28 octobre 2011.*
- *Intervention sur la problématique des migrants à l'IHECS, 9 novembre 2011.*
- *Intervention lors d'une conférence sur le racisme organisée par l'Association des Sourds & Malentendants du Tournaisis, Tournai, 10 novembre 2011.*

# Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

**Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 23 associations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.**


CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | 1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles


## Les associations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Amnesty international
- Association pour la défense du droit des étrangers (ADDE)
- Cap migrants
- Caritas international
- Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- Équipes populaires
- FGTB de Bruxelles
- Interrégionnale wallone FGTB
- Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- Justice et paix
- Médecins du Monde
- Mentor-escale
- Le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- Le Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- Présence et action culturelles (PAC)
- Point d'appui
- Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- Service social juif (SSJ)